



3

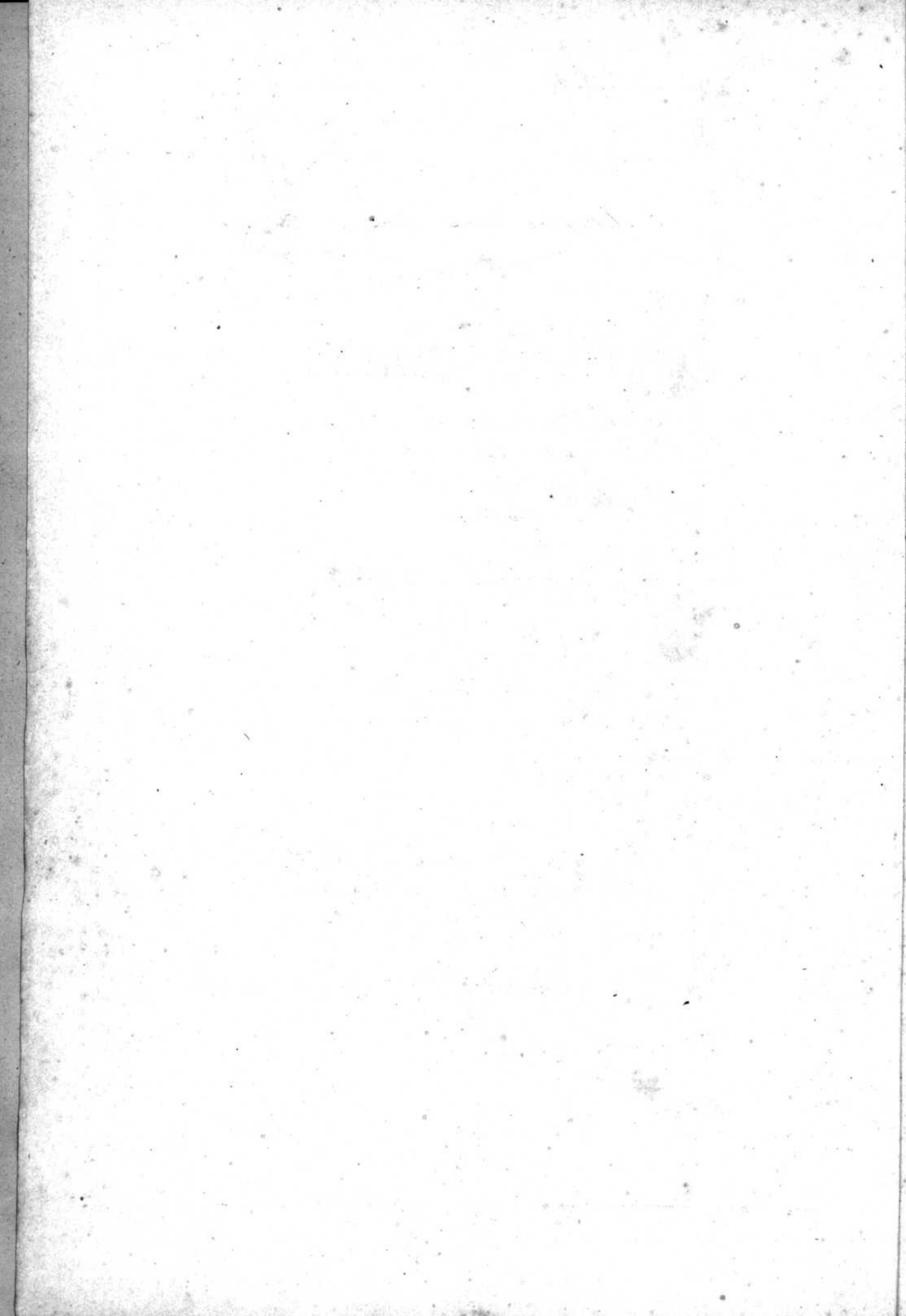
REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

de l'arrondissement d'état civil de Oran.

1876.



N° 1

Aujourd'hui vingt huit Avril mil huit cent

soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Mugnier Jean Elisee agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Bogis Bossey domicilié à Bogis Bossey

Noms des parents :

fils de Jean Auguste Mugnier et de Marie veuve Pélissier femme

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Bogis Bossey le vingt huit Décembre mil huit cent quarante trois.

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Mugnier Jeanne Falsie

Lieu d'origine et de domicile :

de Bogis Bossey domiciliée à Bogis Bossey

Noms des parents :

fille de Jacques Jules Mugnier et de Fanchette veuve Dumoulin sa femme

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Bogis Bossey le vingt trois Septembre mil huit cent vingt six

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bogis Bossey le huit Avril mil huit cent soixante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jean Mugnier
Elisee Mugnier

des témoins :

Charles Bourguignon
Edouard Deminzel

L'officier de l'état civil :

L. Pully

Papiers présentés :

Certificat de publication à
Bogis Bossey

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N° 2

Beetschen & GautierAujourd'hui vingt un Août mil huit centsoixante seize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Beetschen Jean fromager

Lieu d'origine et de domicile :

de La Genk canton de Berne domicilié à Regis Bessay

Noms des parents :

fils de Jean Beetschen et de Maria sig Bruch

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à La Genk le vingt Neuf Mai mil huit cent cinquante

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Gautier Jeanne Susanne sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Pich domiciliée à Regis Bessay

Noms des parents :

fille de Jean Jacques Gautier et de Louis Jenny sig Mugnier

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Regis Bessay le vingt sept Novembre mil huit cent cinquante
quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jean Beetschen

des témoins :

Jean MugnierJeanne GautierMarc Mugnier

L'officier de l'état civil :

L. Pich

Papiers présentés :

Le mariage a été célébré en vertu de
l'art. 34 de la Loi fédérale, et
les publications n'étant point tra-
mises, et l'aveu l'autorisation du
Département de Justice et Police dans
les papiers déposés aux Archives.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

La Genk (Berne)et Pich (Vaud)L. Pich officier de l'état civil

N° 3.

Rodrigue et Rochat

Aujourd'hui vingt-neuf Septembre mil huit cent

soixante-seize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Rodrigue Louis Eugene judiciaire

Lieu d'origine et de domicile :

de Pesenez Canton de Gu. Thury domicilié à Rogis Bessey

Noms des parents :

fils de feu Marc Daniel et de Peruette nie Bertrand

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Pesenez France le cinq Juillet mil huit cent cinquante cinq

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Rochat Laure sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de l'Abbaye et Mont-la-Pille domiciliée à Arques

Noms des parents :

fille de Marc Louis Rochat et de Antoinette nie Gachet

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Bicy Ojuzay le vingt Mars mil huit cent cinquante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Pesenez l'Abbaye Mont-la-Pille Arques
et Rogis Bessey

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Eugene Rodrigue
Laure Rochat

des témoins :

Lucien Rochat
Françoise Coeur

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

Certificat de publication à
Pesenez l'Abbaye Mont-la-Pille
Arques et Rogis Bessey
Autorisation du Consul de France
Permis de célébration du Département
de Justice et Police.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

l'Abbaye Mont-la-Pille
Arques au Département
de Justice et Police pour
Pesenez.

Par leur mariage mentionné ci-dessus, les Dits époux ont légitimé leur enfant inscrit dans les Registres de l'Arrondissement de Vannes, V. 7 Folio 7 sous les noms de Ernest Louis

Rochat fils naturel de Laure Rochat née à Mont-la-Pille le 21 Mars 1876.

Crus le 29 Septembre 1876

Louis Eugene Rodrigue
Laure Rochat
L'Officier de l'Etat Civil
L. Sullier

Lu à l'ann. le 2 Mars 1876
de l'Etat Civil
de l'Etat Civil

N^o 4

Despland & Mariot

Aujourd'hui vingt cinq Novembre mil huit cent

soixante seize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Despland Gabriel David jardinier

Lieu d'origine et de domicile :

de Rougemonts domicilié à Bogis Rossey

Noms des parents :

fils de Jean David Despland et de Suzanne Esther Cottier

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Rougemonts le quint Octobre mil huit cent trente huit

Nom et profession de l'épouse :

2. Mariot Marie Louise sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Dullis et de Gland domiciliée à Bogis Rossey

Noms des parents :

fille de Marc François Daniel Mariot et de Rosine Rossier

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Dullis le seize Novembre mil huit cent quarante neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Rougemonts le trois Bogis Rossey Dullis de quatre et Gland le sept Novembre mil huit cent soixante seize

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Despland Gabriel David
Mariot Marie Louise

des témoins :

Henri Mariot
Colin Despland

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

Certificats de publication
à Rougemonts Dullis
et Gland.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Rougemonts de Dullis et
de Gland

Aujourd'hui 31 Décembre 1874 le présent Registre
a été clos en vertu de la Loi Fédérale du 24
Décembre 1874 Art. 2.
Certifié conforme L. Sullis officier de l'état civil



N° 1

Bornet et Rochais

Aujourd'hui vingt Février mil huit cent

septante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Bornet Jules François, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Charançais de Nogis domicilié à Nogis-Bossy

Noms des parents :

fil de André Samuel et de Jeanne Charlotte Cotté

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Nogis-Bossy le trois juin mil huit cent quarante sept

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Rochais Susanne, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Charançais de Nogis domiciliée à Charançais de Nogis

Noms des parents :

fille de François Louis Rochais et de Luise Marie Pinay

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Charançais de Nogis le vingt deux Novembre mil huit cent cinquante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Château d'Or le vingt deux Janvier mil huit cent septante sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Bornet
M^{lle} Rochais

des témoins :

M. Bonnet
M. Louis Gay

L'officier de l'état civil :

L. Sublet

Papiers présentés :

Certificats de publication à
Château d'Or Charançais de
Nogis et Nogis-Bossy.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Château d'Or.

N° 2

Jousson et Golay

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui seize avril mil huit cent septante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Jousson Louis Henri Marc, régent
de L'Isle domicilié à Bogis Bossey
fils de Jacques Louis et de Mari Sophie Raymond
Célibataire

né à Mont-la-Ville le vingt ^{jours} septembre mil huit cent cinquante
et

2. Golay Louise, sans profession
de Chenit (vallée de Joux) domiciliée à Chavannes de Bogis
fille de Marc Alphonse et de Jeanne Marguerite Drey
Célibataire

née à Bogis-Bossey le huit mars mil huit cent cinquante sept

Les publications ont eu lieu à L'Isle le seize, au Sentier, au Brassus, à Chavannes
et à Bogis-Bossey le dix sept mars mil huit cent septante sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

L. Jousson régent
Louise Golay

des témoins :

Amélie Olivier
M. Louis Gay
Pour l'officier de l'état civil :
Henri Olivier remplaçant

Papiers présentés :

Certificats de publication au
Sentier, au Brassus, à L'Isle
à Chavannes de Bogis et Bogis-Bossey.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

L'Isle, du Sentier
et du Brassus

N° 3

Aujourd'hui vingt-huit Avril mil huit cent

Blondel & Chevalas seize ans dix sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Blondel Jean Charles Sarrucal, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Moutp-le-Grand domicilié à Charvaumes de Bogis

Noms des parents :

fils de Charles François Antoin et de Louis Jenny nié Blondel

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Tarteguias le vingt Septembre mil huit cent quarante cinq

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Chevalas Marie Jenny sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Moutp-le-Grand domiciliée à Charvaumes de Bogis

Noms des parents :

fille de Marc Benjamin et de Joséphine François nié Chevalas

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Moutp-le-Grand le quatre Mars mil huit cent cinquante trois

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Charvaumes de Bogis le douze, à Moutp-le-Grand le vingt quatre et à Moutp-le-Grand le vingt cinq Avril mil huit cent septante sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Blondel Jean
Marie Chevalas

des témoins :

Thomas François
Marc Joseph Chevalas

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

Certificats de publications à Moutp-le-Grand à Moutp-le-Grand et à Charvaumes de Bogis

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Rolle et Gimel

N° 4.

Aujourd'hui quatre Mai mil huit cent

soixante dix sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Cabussat Jean Henri, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crans domicilié à Crans

Noms des parents :

fils de Jean Samuel et de Julie Perrotte née Pullier

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Crans le seize juillet mil huit cent quarante six

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Olivier Henriette Rosine, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de La Garras Crans et Eysins domiciliée à Eysins

Noms des parents :

fille de Marc Alexandre Robert et de Lisette née Piqueron

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Eysins le dix Mars mil huit cent cinquante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans le quatorze à La Garras le quinze et à Eysins le dix neuf avril mil huit cent soixante dix sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Cabussat
Henriette Olivier

des témoins :

Jules Pullier
M. Lecoulter

L'officier de l'état civil :

L. Pullier

Papiers présentés :

Certificats de publication
à La Garras à Eysins et
à Crans

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

La Garras et Eysins

N° 5.

Materni Saugy

Aujourd'hui vingt sept Octobre mil huit cent

soixante dix sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Materni Jean Vincent Hilaire menuisier

Lieu d'origine et de domicile :

de Ponce à Auscona Tassin domicilié à Crans

Noms des parents :

fil de Andria Materni et de Annunciata sive Spigaglia

Etat civil :

Celibataire

Date de la naissance :

né à Ponce à Auscona le trois Mai mil huit cent quarante cinq

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Saugy Ernestine Amélie ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Reugemont domiciliée à Crans

Noms des parents :

fille de Charles Marc Saugy et de Anna sive Magnenat

Etat civil :

Celibataire

Date de la naissance :

née à Crans le vingt un Mars mil huit cent cinquante neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans le vingt quatre à Reugemont le vingt sept
et à Ponce à Auscona le sept Septembr mil huit cent soixante dix sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Materni Jean
Ernestine Saugy

des témoins :

Crausaz Charles
Ganisch Baudet

L'officier de l'état civil :

L. Vulliamy

Papiers présentés :

Certificats de Publication à Ponce
à Auscona Reugemont et Crans
et autorisation de la mère de l'époux

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Ponce à Auscona et
Reugemont

N° 6.

Bory & BensAujourd'hui vingt-trois Novembre mil huit centsoixante-dix-sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Bory Charles François Arnie, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Foum domicilié à Chamman de Bogis

Noms des parents :

fils de Pierre François et de Jeanne Amélie née Bojoux

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Genève le quatre Mars mil huit cent cinquante-deux

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Bens Marie, ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Thierachon canton de Berne domiciliée à Jussy canton de Genève

Noms des parents :

fille de Friedrich Benz et de Marie née Pierre sa femme

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Sancy près Gilly le trois Mars mil huit cent quarante-huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Chamman de Bogis le deux, Jussy le quatre, Thierachon le cinq et Foum le sept Novembre mil huit cent soixante-dix-sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles Bory
Marie Benz

des témoins :

Bory Salomon
Jeanne François Mauris

L'officier de l'état civil :

L. Lullier

Papiers présentés :

Certificats de publication à
Foum, Chamman de Bogis
Thierachon et JussyLe mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil deFoum de Thierachon
et l'état civil Cantonal
de Genève pour Jussy.

N° 7

Aujourd'hui sept Décembre mil huit cent

Ramel et Chevallas, venant via sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Ramel François, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Château d'Ors domicilié à Chavannes de Papiis

Noms des parents :

fils de Jean Louis et de Marie Euphrasie Ramel

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à la Rivière Coligny le vingt cinq Décembre mil huit cent cinquante deux

Nom et profession de l'épouse :

2. Chevallas Elisa Marianna, ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Mauthérois domiciliée à Chavannes de Papiis

Noms des parents :

fille de Marc Benjamin et de Jeanne François Sibenthal

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Mauthérois le neuf Décembre mil huit cent cinquante cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Chavannes de Papiis le huit Mauthérois le vingt deux et Château d'Ors le vingt quatre Novembre mil huit cent cinquante sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

François Ramel
Elisa Chevallas

des témoins :

Marc Benj. Chevallay
Marie Blondel

L'officier de l'état civil :

L. Vallier

Papiers présentés :

Certificats de publication à Chavannes de Papiis Mauthérois et Château d'Ors

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Mauthérois et Château d'Ors

Je soussigné, officier de l'état civil de l'arrondissement de Chaux, certifie conformément à l'article 100 de la loi du 20 Décembre 1804, sur moi-même, que les papiers présentés par les fiancés sont conformes à l'article 100 de la loi du 20 Décembre 1804, sur moi-même, et que les publications ont eu lieu conformément à l'article 100 de la loi du 20 Décembre 1804, sur moi-même.



N° 1

Micaz et Bavel

Aujourd'hui quinze Mars mil huit cent

soixante dix huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Micaz Jules Samuel agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Grans domicilié à Grans

Noms des parents :

fils de Jacques Francois et de Thérèse Emilie Suzanne Thore

Etat civil :

veuf de Louise Henriette Perrette née Micaz

Date de la naissance :

né à Grans le deux Septembre huit cent dix huit

Nom et profession de l'épouse :

2. Bavel née Schneider Antoinette

Lieu d'origine et de domicile :

de Bassins domiciliée à Grans

Noms des parents :

fille de Jean Marie Schneider et de Jeanne Antoinette For

Etat civil :

divorcée d'avec Jean Francois Samuel Bavel

Date de la naissance :

née à Nyon le vingt cinq Mai mil huit cent

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Grans le vingt huit Grans et Bassins le vingt trois Septembre mil huit cent soixante dix huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Micaz
Antoinette Schneider

des témoins :

Charles BeauDET
Rhino Demel

L'officier de l'état civil :

L. Suller

Papiers présentés :

Certificats de publications à
Gingins Begnins et Grans
Acte de décès de la femme
de l'époux
Acte de divorce de l'époux

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Gingins et de Begnins

N^o 2.

Rochat & Chateaufort

Aujourd'hui trois Avril mil huit cent

soixante dix huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Rochat Auguste Arri, meunier

Lieu d'origine et de domicile :

de Leu Vallée de Joux domicilié à Divonne (Ain)

Noms des parents :

fils de Jou Charles Louis et de Françoise Sabine Josephine Gaudin

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Arzier le vingt deux Septembre mil huit cent quarante six

Nom et profession de l'épouse :

2. Chateaufort Marie Louise sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Frangy (Haute Saône) domiciliée à Divonne (Ain)

Noms des parents :

fille de Georges Chateaufort et de Louise née Tison

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Frangy (Haute Saône) le vingt trois Avril mil huit cent cinquante neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu au Lieu le neuf Frangy et Divonne le vingt trois Mars mil huit cent soixante dix huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Arri Rochat
Chateaufort Marie Louise

des témoins :

Simon Forel de Arzier
Blaise David de Gyggisberg

L'officier de l'état civil :

L. Vulliamy

Papiers présentés :

Certificats de publications
au Lieu à Frangy et Divonne
et consentement des parents de
l'épouse.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

du Lieu Vallée de Joux

N° 3.

Crausaz & Chapalaz

Aujourd'hui vingt-trois Avril mil huit cent

soixante-dix-huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Crausaz Charles, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Charannes sur-Morvan domicilié à Crausaz

Noms des parents :

fils de Samuel Barthélemy et de Jeanne Marie Eugénie Gallon

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Charannes sur-Morvan le trois Novembre mil huit cent quarante deux

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Chapalaz Juliette Lucie, tailleuse

Lieu d'origine et de domicile :

de Château d'Oca domiciliée à Eysins

Noms des parents :

fille de Marie David et de François Elieuthéodore Pélissier

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Eysins le neuf Octobre mil huit cent cinquante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crausaz le neuf à Eysins et Charannes le deux
et Château d'Oca le treize Avril mil huit cent soixante dix-huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles Crausaz
Juliette Chapalaz

des témoins :

Samuel Gallon (Crausaz)
Adèle Lecoutre (Eysins)

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

Certificats de publication
à Crausaz Château d'Oca
Eysins et Charannes sur-Morvan

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Morvan Château d'Oca et Eysins

N° 4

Guignard Marie

Aujourd'hui 22 Juin mil huit cent

soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Guignard Jean Henri, menuisier

Lieu d'origine et de domicile :

de Celigny et du Lieu Pallé, domicilié à Celigny

Noms des parents :

fils de Monsieur Louis René et de Madame Marie Anne

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Celigny le vingt un Janvier mil huit cent cinquante six

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Murier Jeanne Marie sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Celigny domiciliée à Celigny

Noms des parents :

fille de Monsieur Louis Philippe et de Madame Henriette Angèle

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Celigny le vingt deux Mai mil huit cent cinquante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Celigny et au Lieu le vingt deux et

vingt cinq Mai mil huit cent soixante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jean Guignard
Marie Murier

des témoins :

John Gaud
Louisa Bermejo

L'officier de l'état civil :

L. Pellier

Papiers présentés :

L'Autorisation de l'Officier
d'Etat Civil de Celigny
Certificats de publications à
Celigny et au Lieu.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Celigny et du
Lieu Pallé de Jean

Approuvé la teneur
des notes cinq jours
après par vingt deux
Mai L. Pellier

N° 5.

Zumbrennen, Gollieb

Aujourd'hui huit Novembre mil huit cent

soixante dix huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Zumbrennen Gollieb, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Zweisimmen (Berne) domicilié à Charannes de Begis

Noms des parents :

fils de Jean Zumbrennen et de Anna Maria Rieben

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Zweisimmen le six septembre mil huit cent quarante six

Nom et profession de l'épouse :

2. Stoby Louise Susanne, ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Charannes de Begis domiciliée à Charannes de Begis

Noms des parents :

fille de Jean Pierre Stoby et de Jeanne Marie Stoby

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Charannes de Begis le cinq juillet mil huit cent quarante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Charannes de Begis le six août mil huit cent quarante six à Zweisimmen le dix neuf octobre mil huit cent quarante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Gollieb Zumbrennen
Louise Susanne Stoby

des témoins :

Henri Monnet, de Bern
Marie Polencet, de Charannes de Begis

L'officier de l'état civil :

L. Gollieb

Papiers présentés :

Certificats de publications
à Zweisimmen (Berne)
et Charannes de Begis

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Zweisimmen

N° 6.
Pullier et Secoubre

Anjourd'hui cinq Décembre mil huit cent
soixante dix huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Pullier Louis Samuel, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crans domicilié à Crans.

Noms des parents :

fils de feu Jean Constant et de Jeanne Louise née Pullier

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Crans le vingt six Octobre mil huit cent soixante huit

Nom et profession de l'épouse :

2. Secoubre Julie Aude, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Cherens (Palles Joux) domiciliée à Eysins

Noms des parents :

fille de Jean Marc Louis et de Amélie Henriette Germain

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Eysins le seize Septembre mil huit cent cinquante six

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Eysins et Cherens le seize à Crans le
vingt sept Novembre mil huit cent soixante dix huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Samuel Pullier
Julie Secoubre

des témoins :

Samuel Boiret (Marchissy)
Jean Marc Louis Secoubre
(Cherens)

L'officier de l'état civil :

L. Pullier

Papiers présentés :

Certificats de publications
à Eysins Cherens et
Crans.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

du Cherens et Eysins

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filles de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

dés témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____



Aujourd'hui huit heures du soir le présent registre est clos et certifié conforme à l'acte de mariage, intervenant l'article 4 de la Loi du 24 Décembre 1874, par moi-même officier de l'état civil de l'arrondissement de Clermont.

N^o 1
Suchet Dubourjal

Aujourd'hui quatre Février mil huit cent
soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Suchet François, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Sciez (Haute Savoie), domicilié à Crans.

Noms des parents :

fils de Edouard Suchet et de Baronne Marie Thérèse

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Sciez le quinze Décembre mil huit cent
soixante
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Dubourjal Marie sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Nancy sur Cluses (Savoie), domiciliée à Crans

Noms des parents :

fille de Joseph Dubourjal et de Jeanne Françoise Marie Prou

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Nancy sur Cluses le cinq Mars mil huit cent
soixante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Sciez Nancy sur Cluses et Crans
en Décembre mil huit cent soixante six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Les deux époux ont déclaré qu'ils n'ont pas écrit
L. Sullier off. d'état civil

des témoins :

Abram Saugy Crans

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

Certificats de publication
à Sciez Nancy sur Cluses
et Crans.
Autorisation de l'Ambassade
de France à Berne.
Permis de célébration du
Département de Justice et Police

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Au Département
de Justice et Police

A Crans, le 5 Février 1879
Le Prêtre
Gusts Faldominer

N° 2

Gay de MarmilletAujourd'hui Sept. Mars mil huit centsoixante dix neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Gay Emile Jacques Louis, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crans domicilié à Crans

Noms des parents :

fils de Jean Louis et de Mari Eléonore Roblot

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Crans le quatre juillet mil huit cent cinquante

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Marmillet Joséphine Antoinette ^{sans profession}

Lieu d'origine et de domicile :

de Crans et Passinières domiciliée à Crans

Noms des parents :

fille de Jean Pierre Louis et de Jeanne Christine Forêt

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Crans le trois juillet mil huit cent cinquante six

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Passinières le quinze et Crans le seize
Septembre mil huit cent cinquante six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Emile Gay
Joséphine Marmillet

des témoins :

Emile Roblot à Crans.
Jean Louis Gay à Crans

L'officier de l'état civil :

L. Jullien

Papiers présentés :

Certificats de publication
à Crans et Passinières

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Passinières

N° 3.

Aujourd'hui vingt-huit Mars mil huit centsoixante-dix-neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Olivier Jean-Louis Elie, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Eysins Crans et La Sarray domicilié à Eysins

Noms des parents :

fils de François Jules et de Julie Elionette veuve Gay

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Eysins le vingt-huit Mars mil huit cent soixante-dix

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Saugy Susanne Henry, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Reugemont domiciliée à Crans

Noms des parents :

fille de Abram David et de Marianne Louise veuve Collier

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Crans le vingt-cinq Septembre mil huit cent soixante-dix

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à La Sarray-le-Vieux Reugemont-le-Vieux, Crans
le-Vieux, et Eysins-le-Vieux, Mars mil huit cent soixante-dix-neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Olivier Jean-Louis
Susanne Saugy

des témoins :

John Cant, d'Oroux
Sophie Gay Crans

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

Certificats de publication à
La Sarray Reugemont Crans
et Eysins.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

La Sarray Reugemont
et Eysins.

Autorisation de l'Officier de l'état
Civil du domicile de l'épouse.

N° 4

Käzermann & Délessert

Aujourd'hui Septembre un Mars mil huit cent

deux vingt neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Käzermann François, premier

Lieu d'origine et de domicile :

de Battenheim (Bas-Rhin), domicilié à Craus

Noms des parents :

fils de Jacob et de Louise née Goussy

Etat civil :

veuf de Françoise née Maspuyer des le dix neuf juin mil huit cent

Date de la naissance :

né à Trois le Septembre mil huit cent vingt deux

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Délessert Jeanne Marie, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Savigny et Forêt domiciliée à Nyon

Noms des parents :

fille de Jacques Louis et de Jeanne Marie Degruffy

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Savigny le vingt deux juin mil huit cent quarante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Craus le deux à Forêt le trois à Savigny et Battenheim le quatre et Nyon le quinze Mars mil huit cent deux vingt neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

François Käzermann
Marié Délessert

des témoins :

Simon Forêt Craus
Dieudonné Blum Craus

L'officier de l'état civil :

L. Kullis

Papiers présentés :

Certificats de publication
à Craus, Forêt Savigny
Battenheim et Nyon
Acte de décès de la 1^{re} femme
de l'époux

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Forêt, Savigny, Batten-
heim et Nyon

N° 5.

Roth et Valet

Aujourd'hui vingt neuf juillet mil huit cent
soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Roth Henri, sellier

Lieu d'origine et de domicile :

de Sesswill (Thurgovie) domicilié à Nyon.

Noms des parents :

fils de Jean Roth et de Anna Elisabeth Roth

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Sesswill le vingt huit Novembre mil huit cent cinquante six

Nom et profession de l'épouse :

2. Valet Louise Julie née Golay sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

dé Nyon domiciliée à Genève

Noms des parents :

fille de Louis Julien Golay et de Charlotte Louise Françoise Suzanne Genin

Etat civil :

veuve de Louis Valet décédé le vingt deux juillet mil huit cent cinquante six

Date de la naissance :

née à Nyon le sept. Mars mil huit cent cinquante trois

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le vingt deux juin, à Genève et Sesswill le deux juillet de Nyon le 4 juillet 1879.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Roth
Louise Valet.

des témoins :

[Signature]
[Signature]

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Papiers présentés :

Certificats de publications à Nyon Genève Sesswill et Nyon.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Nyon, Genève Nyon et Sesswill

Acte de décès du mari de l'épouse

Autorisation de l'Officier de l'Etat Civil de Nyon.

N° 6

Aujourd'hui vingt-trois Septembre mil huit cent

Charrière Cuchet

soixante-dix-neuf, par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Charrière Joseph Marie, cultivateur

Lieu d'origine et de domicile :

de Burdignin (Nord Savoie) domicilié à Genthee (Genève)

Noms des parents :

fils de Jean Charrière et de Françoise née Durand

Etat civil :

Libataire

Date de la naissance :

né à Burdignin le vingt-sept Mars mil huit cent dix-neuf

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Cuchet Susanne Jenny sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de La Rippe domiciliée à Chavanues de Pégis

Noms des parents :

fille de Jean Louis Cuchet et de Gabrielle née Durongier

Etat civil :

Libataire

Date de la naissance :

née à Chavanues de Pégis le cinq Avril mil huit cent cinquante-neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Genthee le vingt-deux, Chavanues de Pégis le vingt-trois, La Rippe le vingt-quatre, et Burdignin le vingt-sept juillet mil huit cent soixante-dix-neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Susanne Cuchet

Durongier Louis et Durongier François

L'époux a déclaré ne pas savoir écrire
L. Sullier

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Certificats de publications à Genthee, Chavanues de Pégis, La Rippe, et Burdignin

Genthee de La Rippe
et au Département de Justice et Police

Autorisation de l'ambassadeur de France à Berne et permis de célébration du Département de Justice et Police

Par leur mariage mentionné ci-contre, les dits époux ont légitimé leur enfant inscrit dans les Registres de l'arrondissement de Genève N° 1 Folio 36 R 9 sous les noms de Jules Louis Cuchet fils naturel de Susanne Jenny Cuchet née à Chavanues de Pégis le 26 Juin 1849 et de Joseph 23 Septembre 1849 L. Sullier officier de l'état civil

Susanne Cuchet
L'époux a déclaré ne pas savoir écrire
L. Sullier

N° 7
Mennet Ducret

Aujourd'hui *vingt huit Octobre* mil huit cent
soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Mennet Henri*, agriculteur
 de *Croy (Vaucluse)* domicilié à *Chavaunes de Prois*
 fils de naturel de *Henriette* et de *Perrotte Mennet*
 Etat civil : *Célibataire*

né à *Perois* le *vingt deux Octobre* mil huit cent *soixante six*

et
 2. *Ducret Marie Louise Anaise*, *tailleuse*
 de *Vesancy (Canton de Val Travers)* domiciliée à *Vesancy*
 fille de *Louis Ducret* et de *Marie veuve Benoît femme*
 Etat civil : *Célibataire*

née à *Vesancy* le *quatre Novembre* mil huit cent *vingt cinq*

Les publications ont eu lieu à *Chavaunes de Prois et Croy le six et à Vesancy*
le onze Octobre mil huit cent *soixante six*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
 après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
 de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
 par le mariage.

Signatures

des époux :
Henri Mennet
Marie Ducret

des témoins :
Olivier Izoy à Chavaunes
Guis Ducret Verang

Pour l'officier de l'état civil :
Henri Olivier rempl.

Papiers présentés :
Certificats de publications
à Chavaunes de Prois Croy
et Vesancy et le consentement
des parents de l'épouse.

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de
Croy et Vesancy

N° 8.

Corbellini Perret

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *neuf Décembre* mil huit cent*soixante dix neuf* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Corbellini Jean Antoine*, *mason*,de *Santino (Italie)* domicilié à *Crans*fils de *Hyacinthe Corbellini* et de *Maria née Meazza**Célibataire*né à *Santino* le *neuf Août mil huit cent cinquante neuf*

et

2. *Perret Policie Josephine*, *menagère*de *Drumettas, Charafon (Savoie)* domiciliée à *Crans*fille de *Jean Perret* et de *defunte Anne Tison**Célibataire*née à *Crans* le *neuf Juin mil huit cent cinquante six*Les publications ont eu lieu à *Santino, Drumettas, Charafon au Consulat*
Italie le seize et Crans le vingt Novembre mil huit cent soixante dix neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

*Corbellini Antoine**Mme Perret*

des témoins :

*Maison Jean Crans**Paggenis Joseph Nyon*

L'officier de l'état civil :

A. Sullier

Papiers présentés :

*Certificats de publications à Crans**Drumettas, Charafon, Santino et**au Consulat d'Italie à Genève**Consentement du père de l'époux et**de la mère.**Certificat Consulaire d'Italie à Genève**Permis de mariage du Département de**Justice et Police.*

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Au Département de Justice

N° 9.
Ansermet et
Barnet sur Guvet

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

Aujourd'hui neuf Décembre mil huit cent
soixante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
1. Ansermet Jean Samuel, agriculteur
de Arzier et Le Nois domicilié à Arzier
fils de Jacques Ansermet et de Jeanne Susanne née Perron
veuf de Louise Elisabeth née Desvès le huit mai mil huit
soixante sept
né à Arzier le sept Septembre mil huit cent cinquante

et
2. Barnet sur Guvet Jeanne, vêtue
de Chavannes de Bogis domiciliée à Arzier sur Arzier
fille de François Guvet et de Antoinette née Heijer
veuf de Jean Jacques Barnet veuf de Marie Jeanne mil huit cent sept
née à Portigny le premier Avril mil huit cent seize

Les publications ont eu lieu à Arzier, Arzier et Chavannes de Bogis
le vingt deux Novembre mil huit cent soixante deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux : Jean Samuel Ansermet et Jeanne Barnet
des témoins : M. Käzermann Grand
M. Käzermann Grand

L'officier de l'état civil :

L. Külli

Papiers présentés :

Certificats de publications à
Arzier, Arzier, Bogis Passoy
et Chavannes de Bogis.
Actes de décès des précédents
conjointes.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de
Arzier.

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent _____

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filie de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Ce mariage a été fait en l'année mil huit cent quarante et un, le 24 Décembre, par devant moi, soussigné, officier de l'état civil de l'arrondissement de Yvernois, en vertu de la loi fédérale du 24 Décembre 1844, par moi soussigné, officier de l'état civil de l'arrondissement de Yvernois.



N° 1
Pirona et Brocard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Février mil huit cent
quatre vingt par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Pirona Giovanni Pietro Cipriano Giuseppe
 de Rossa (Italie) domicilié à Arbois Surra France
 fils de Joseph Pirona et de feu Catherine née Rainier
Libataire

né à Rossa (Italie) le trois Novembre mil huit cent cinquante un

et

2. Brocard Cecile Marie Elise Augustine sans profession
 de Dizy (Aube) domiciliée à Crans
 fille de Emanuel Auguste et de Louise Emilie née Jardon
Libataire

née à Aubonne le seize Octobre mil huit cent cinquante six

Les publications ont eu lieu à Arbois, Dizy, Genève et
Consulat d'Italie en Décembre 1879 et Crans le 10 Janvier 1880

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Pirona Giovanni
Augustine Brocard

des témoins :

Vernier, Berbez de Sarras
Jules Decrisat, Coligny

L'officier de l'état civil :

L. Kullier

Papiers présentés :

Certificats de publication à Rossa
Arbois Consulat d'Italie Dizy
Genève et Crans
Certificat Consulaire d'Italie
à Genève
Permis de célébration du Département
de Justice et Police

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Dizy et Genève et
au Département de
Justice et Police

Th. à Crans le 12 Mars 1880
 Le Régis.
 Gust. Fautermyer

N° 2.
Isor et Cuchet.

Aujourd'hui sept Décembre mil huit cent
quatre vingt par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Isor Jean Olivier, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Château d'Or domicilié à Chavannes de Bogis

Noms des parents :

fils de Amuel Isor et de Philippine veuve Crétin

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Sesancy (France) le cinq Avril mil huit cent cinquante un

Nom et profession de l'épouse :

2. Cuchet Marie Louise ^{et} sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de La Rippe domiciliée à Chavannes de Bogis

Noms des parents :

fille de Jean Louis Cuchet et de Gabrielle veuve Duronjier

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Chavannes de Bogis le sept Avril mil huit cent cinquante six

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Chavannes de Bogis le vingt-neuf Octobre, Château d'Or le sept et La Rippe le douze Novembre mil huit cent quatre-vingt

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Olivier Isor
Marie Cuchet

des témoins :

Nicolas Chavannes de Bogis
Céline Chevassu Vivonne

L'officier de l'état civil :

L. Sutter

Papiers présentés :

Certificats de publications à
Chavannes de Bogis, La Rippe
et Château d'Or.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de
Château d'Or et
La Rippe.

Paris - Grand & 27/12 1880
Le Doyen - Grand Toulon

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Copie de l'acte de mariage en date du 24 décembre mil huit cent quatre-vingt à six heures du soir, le présent registre est clos et certifié conforme à l'acte original, devant l'officier de l'état civil de la Loi de l'Etat de Tahiti, par moi soussigné officier de l'état civil de l'arrondissement de Papeete.



N° 1.

Goutroux Feignoux

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt cinq Janvier* mil huit cent
quatre vingt un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Goutroux Jean Marc Samuel*, agriculteur
de *Prangins et Barres* domicilié à *Barres*
fils de *Jean Pierre* et de *Marie née Maney*
Célibataire
né à *Barres* le *quatorze juillet mil huit cent quarante six*

et
2. *Feignoux Surette Antoinette*
de *Portigny* domiciliée à *Barres*
fille de *Marc Charles Mich* et de *Louise Henriette née Barres*
Célibataire
née à *Portigny* le *vingt Avril mil huit cent quarante cinq*

Les publications ont eu lieu à *Prangins le treize Décembre mil huit cent quatre vingt un*
et à Barres et Portigny le premier Janvier mil huit cent quatre vingt un

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

J. M. G. Goutroux *Henri Michon* *Barres*
Antoinette Feignoux *Henriette Michon*

L'officier de l'état civil :

S. Kellies

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Certificats de publications
à Prangins Barres et *Barres Prangins et*
Portigny. *Portigny.*
Autorisation de l'officier de
l'état civil de Barres.

N° 2
Reymond Rocher

Aujourd'hui *vingt cinq Mars* mil huit cent
quatre vingt deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Reymond Armand, négociant*

Lieu d'origine et de domicile :

de *l'Abbaye de Chénit et d'Assens* domicilié à *Genève*

Noms des parents :

fils de *Jean Louis* et de *Marie Martin Tinguet*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Assens* le *vingt six Décembre mil huit cent cinquante cinq*

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Roche Julie Susanne, sans profession*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Cobigny / Genève* domiciliée à *Cobigny*

Noms des parents :

fille de *Jean Gabriel Thévoz* et de *Louis Joseph de Guiblin*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Cobigny* le *vingt quatre Avril mil huit cent soixante deux*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Genève et Assens le 21 au Prassus le 22 au
 Sentier le 24 à l'Abbaye le 26 et Cobigny le 28 Février 1881.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

(Mme) Reymond
Julie Roche

des témoins :

Boucard Louis Crans
H. Vivier

L'officier de l'état civil :

L. Lullies

Papiers présentés :

*Certificats de publications à Genève
 Assens le Prassus le Sentier
 l'Abbaye et Cobigny.
 Autorisation du père de l'épouse
 Autorisation de l'Officier de
 l'Etat Civil de Genève*

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de

*Assens de l'Abbaye de
 Prassus du Sentier de Cobigny
 et de Genève.*

N° 3.

Dutruit Saugy.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui dieux neuf juillet mil huit centquatre vingt un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Dutruit John Rodolphe cafetier
de Perroy domicilié à Plainpalais
fils de Marc Louis Henri et de feu Louise Barbay sa femme
Célibataire
né à Féchy le vingt et un février mil huit cent cinquante

et

2. Saugy Jenny Marie domestique
de Rougemont domiciliée à Crans
fille de feu Marc et de Anna Magnenat sa veuve
Célibataire
née à Crans le dieux sept août mil huit cent soixante

Les publications ont eu lieu à Crans, Rougemont et Plainpalais le
23 juin et à Rolle le 25 juin 1881.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Rodolphe Dutruit.Jenny Saugy

des témoins :

L. SouillotMaterni Jean

L'officier de l'état civil :

Henri Olivier remplaçant

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Papiers présentés :
Certificats de publications de
Plainpalais, Crans, Rougemont
et Rolle

Plainpalais, de Rolle
et de Rougemont

Autorisation de l'officier de
l'état civil de Plainpalais.

Le mariage a été dissous par le divorce le 23 Mars 1885, par jugement rendu par le Tribunal Civil de la Préfecture de Genève.

Inscrit le 11 juillet 1885.

L'Officier de l'état civil.

L. Souillot

N° 4
Rocheat & Golas

Aujourd'hui vingt cinq Mars mil huit cent
quatre vingt un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

comparu :
1. Rocheat Alexandre, cocher
de Le Lieu Palles de Jour domicilié à Cordey Genollies
fils de Charles Louis Rocheat et de Josephine née Gramon
Etat civil : Célibataire

né à Arnaux le vingt Mars mil huit cent vingt quatre

et
2. Golas Cécilia Louise Sophie, femme de chambre
de L'Abbaye domiciliée à Cordey
fille de Henri Louis Benjamin et de Julie Françoise Juste Sophie Trochu
Etat civil : Célibataire

née à Pampigny le vingt un Juin mil huit cent vingt quatre

Les publications ont eu lieu à L'Abbaye le quatre, Le Lieu et Genollies, le vingt Mars mil huit cent quatre vingt un

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :
Alexandre Rocheat
Cécilia Golas

des témoins :
Ami Rocheat Dièvre
Ami Picot Duillier

L'officier de l'état civil :
L. Sullier

Papiers présentés :
Certificats de publication
à L'Abbaye au Lieu
et à Genollies.
Autorisation de l'Officier
de l'Etat Civil de Pampigny

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de
Cordey du Lieu
et de L'Abbaye

N° 5.

Garroni et Holzer

Aujourd'hui cinq Septembre mil huit cent quatre vingt un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Garroni Pierre Antoine, mouleur

Lieu d'origine et de domicile :

de Trebasso (Italie) domicilié à Nyon

Noms des parents :

fils de feu Pierre et de feu Lucienne Scaglia

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Trebasso le vingt-neuf Mai mil huit cent trois

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Holzer Elisabeth, tailleuse

Lieu d'origine et de domicile :

de Juzuy (Traubrunnen) Bern domiciliée à Sery

Noms des parents :

fille de Jean Holzer et de Anna Maria Ursin

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Juzuy le trois Octobre mil huit cent sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Nyon le premier Juzuy le deux Sery le quatre Trebaso le sept trois mil huit cent quatre vingt un

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Garroni Pierre
Elisabeth Holzer

des témoins :

Chica Joseph Céliney
Jacques Bertoneire Versois

L'officier de l'état civil :

L. Bullus

Papiers présentés :

Certificats de publications à
Juzuy, Sery, Nyon, Trebaso,
au Consulat d'Italie à Genève
Déclaration Consulaire
Permis de mariage du Département
de Justice et Police
Autorisation de l'Officier d'Etat Civil de Nyon

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Juzuy, Sery, Nyon, Trebaso
et au Département de Justice
et Police.

N° 6

Bory de Dancet

Aujourd'hui huit Octobre mil huit cent quatre-vingts un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Bory Marc François, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Touves domicilié à Charannes de Bogis

Noms des parents :

fil de Marc Simon et de Jeanne Suzanne Michon

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Charannes de Bogis le 10 Octobre mil huit cent trente cinq

Nom et profession de l'épouse :

2. Dancet Louise Jenny sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Bogis Bossey domiciliée à Charannes de Bogis

Noms des parents :

fille de Jean Etienne Dancet et de Henriette née Moennas

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Grens le vingt-neuf Avril mil huit cent vingt cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Touves le vingt quatre Septembre Millenn un jour à Charannes de Bogis et Bogis Bossey

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Bory François
Jenny Dancet

des témoins :

Rocheau Charannes de Bogis
Charles Bourguignon Bogis Bossey

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

Certificats de publications
à Touves Charannes de Bogis
et Bogis Bossey.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Touves

N° 7
Pullicet et Pullicier

Aujourd'hui vingt quatre Novembre mil huit cent quatre vingt un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Pullicet Louis Marc Ami, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Arges (Saar) domicilié à Chavannes des Bois

Noms des parents :

fils de Jean Louis Pullicet et de Marie Françoise veuve Rosset

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Chavannes des Bois le cinq Mars mil huit cent cinquante cinq

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Pullicier Emma Louise, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Crans (Saar) domiciliée à Crans

Noms des parents :

fille de Jean Louis Pullicier et de Suzanne veuve Marthoray

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Crans le sept Novembre mil huit cent cinquante neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans, Arges, et Chavannes des Bois le cinq Novembre mil huit cent quatre vingt un

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

L. Pullicet
Emma Pullicier

des témoins :

Juste Lucotte Lysens
J. L. Lysens

L'officier de l'état civil :

L. Pullicier

Papiers présentés :

Certificats de publications
à Crans, Arges et Chavannes des Bois

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Crans.

Autorisation de l'Officier de l'Etat Civil de Crans.

1861
Crans le 28 Novembre 1861
L. Pullicier
Emma Pullicier

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Aujourd'hui devant un Doyen de notaires et huit cents quatre-vingt-un à six heures après midi le présent registre est clos et certifié conforme à l'acte double et unis par moi l'officier de l'état civil soussigné en l'absence de l'officier de l'état civil soussigné.



N° 1.

Secoulte et Sullier

Aujourd'hui *vingt-huit janvier* mil huit cent *quatre-vingt-deux* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Secoulte Juste Louis, agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Cheuils Vallée de Joux* domicilié à *Eysins*

Noms des parents :

fil de *Jean Marc Louis* et de *Julie Henriette Germain*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Eysins* le *premier Novembre mil huit cent cinquante-sept*

Nom et profession de l'épouse :

2. *Sullier Mathilde Louise* ^{*Julie*} *sans profession*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Crans* domiciliée à *Crans*

Noms des parents :

fil de *Jean Henri Sullier* et de *Rose Marie Marmitte*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Crans* le *vingt-cinq Mars mil huit cent cinquante-neuf*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Crans le 3, au Sentier le 5, à Eysins le 6, et au Brassus le 7 janvier 1882.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Juste Secoulte
Mathilde Sullier

des témoins :

Johann Cauch Arona
Amélie Marmitte Crans

L'officier de l'état civil :

(Signature approuvée par l'unité) Sullier

Papiers présentés :

L'autorisation de l'Officier de l'Etat Civil de Gingins de célébrer le mariage à Crans

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Du Cheuils et à Eysins

N° 4
Pièce et Dorier

Aujourd'hui vingt-neuf Avril mil huit cent quatre-vingts par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

1. Pièce Jules Louis, manisier

Lieu d'origine et de domicile :

de Yver (Suisse) domicilié à Yver

Noms des parents :

fils de Jean Samuel Blanc et de Marianne Suzanne Chevillon

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Monthey (Suisse) le quatre janvier mil huit cent cinquante-cinq

Nom et profession de l'épouse :

2. Dorier Anne Marie, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Yver et le Noires domiciliée à Yver

Noms des parents :

fille de Isaac François Dorier et de Suzette Marie Fallon

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Yver le vingt-neuf Mai mil huit cent cinquante-neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Yver, le Noires, Yver et Yver le trois Mars mil huit cents quatre-vingts

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules L. Pièce
Anne Dorier

des témoins :

Charles Guilleb. Celyny
Henri Olivier à Crans

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de l'Etat Civil de Yver de célébrer le mariage à Crans

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Yver, de Yver et de Yver

Ce mariage a été dissous par le divorce le 30 Janvier 1904 par Jugement rendu par le Tribunal de 1^{re} instance de la République et Canton de Genève.
Inscrit le 28 Mars 1904
L'Officier de l'état civil
L. Sullis

N° 3.

Golay et Stokly

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf juin mil huit cent
quatre vingt deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Golay David Alexandre, agriculteur
de Genève et du Chenit domicilié à Chavannes de Bogis
fils de Jean Marc Alphonse et de Jeanne Marguerite née Dring
Célibataire

né à Bogis Bossay le quinze septembre mil huit cent
cinquante et un
et

2. Stokly Jenny Julie sans profession
de Chavannes de Bogis, y domiciliée
fille de Jean Louis Etienne et de Henriette Marguerite née
Blanchard
Célibataire

née à Chavannes de Bogis le dix février mil huit cent cinquante
neuf

Les publications ont eu lieu à Chavannes de Bogis le 19 Mai, au
Brassus le 20 et à Genève le 24 Mai 1882

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Alexandre Golay
Jenny Stokly

des témoins :

Loptine Buensoz Bogis
Amelie Olivier à Crans.

L'officier de l'état civil :

Henri Olivier rempl.

Papiers présentés :

Certificats de publications
de Chavannes de Bogis, du
Brassus et de Genève

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Genève et du Chenit

N° 4
Kernen et Cosendai

Aujourd'hui vingt-un juin mil huit cent
quatre-vingt-deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Kernen Frédéric, fromager

Lieu d'origine et de domicile :

de Reutigen (Pern) domicilié à Arma sur Nyon

Noms des parents :

fils de nat. de Pasina Kernen et de marriage à Neuendingen (Pern)

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Reutigen le vingt-huit avril mil huit cent quarante-huit

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Cosendai Marie, domestique

Lieu d'origine et de domicile :

de Chassel (Pard) domiciliée à Nyon

Noms des parents :

fille de feu Pierre Abram Cosendai et de feu Marie Madeleine née Proux

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Granges (Pard) le vingt-un juillet mil huit cent quarante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Arma le vingt-huit, Nyon le vingt-neuf, Reutigen
le trente et Chassel le premier juin de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Fried. Kernen
Marie Cosendai Kernen

des témoins :

Blas Seret Crans
Louise Forel

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

Certificats de publications à
Arma, Nyon, Reutigen et
Chassel.

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de

Reutigen de Nyon
et de Chassel.

N^o 5.

Vaustlin et Bernand

Aujourd'hui vingt-sept Octobre mil huit cent

quatre vingt deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Vaustlin Jules Jacob Emmanuel, gendarme

Lieu d'origine et de domicile :

de Muttenz (Bas Campagny) domicilié à Schannens de Progis

Noms des parents :

fils de Jauslin Jean Jacob et de Marie Thon sie Pol de

Etat civil :

seigneur les deux fabricants de vaisselle à Port-Salais, célibataire

Date de la naissance :

né à Port-Salais le quatorze Avril mil huit cent cinquante cinq

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Bernand Aïle Marie compilheur de la musique

Lieu d'origine et de domicile :

de Sainte-Croix domiciliée à Lausanne

Noms des parents :

fille de Bernand Charles August et de Suzette Suzanne née Margat

Etat civil :

de femme d'accordeurs à Sainte-Croix, célibataire

Date de la naissance :

née à Sainte-Croix le vingt-sept Septembre mil huit cent soixante un

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Schannens de Progis le huit d'Octobre et à Sainte-Croix le six d'Octobre le quatorze de Muttenz le quinze d'Octobre mil huit cent soixante deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jauslin
A Bernand

des témoins :

Garin Jules à Prassier
Jean Bertschli Coyet

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

Certificats de publications à
Schannens de Progis S^{te} Croix
Lausanne et Muttenz

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Lausanne Sainte-Croix
et Muttenz

N° 6

Jaggi et Juch
me General

Aujourd'hui quatorze Décembre mil huit cent

quatre vingt deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Jaggi Jean, garçon

Lieu d'origine et de domicile :

de Saunen (Norme) domicilié à Craus

Noms des parents :

fils de Jean Jaggi décédé et de Madeleine née Stenetti décédée

Etat civil :

veuf de Louise Gertrude Marie née Pollet vers le 26 juillet 1882

Date de la naissance :

né à Cheruy (Norme) le vingt trois Janvier mil huit cent quatre vingt deux

Nom et profession de l'épouse :

2. Juch née General Louise Eli, ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Juchelberg (Saxe) Saunen domiciliée à Crausier (Saxe)

Noms des parents :

fille de Louis Samuel General et de Marianne née Dubey

Etat civil :

veuve de Juchel Jacob vers le 25 Mars 1874

Date de la naissance :

née à Cherroux le premier Mars mil huit cent quatre vingt deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Craus le vingt deux et Saunen le vingt trois et Crausier le vingt cinq Novembre mil huit cent quatre vingt deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jean Jaggi
Louise Jaggi

des témoins :

Amélie Obvi Craus
Jules Brocard

L'officier de l'état civil :

L. Pollet

Papiers présentés :

Certificats de publications
à Saunen, Saunen Saunen,
Craus et Crausier.
Les Actes de décès des
précédents conjoints

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Saunen Saunen Saunen,
Craus et Crausier

N° _____

Aujourd'hui _____

_____ mil huit cent _____

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____

domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____

et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____

le _____

et _____

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____

domiciliée à _____

Noms des parents :

filles de _____

et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____

le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Visé le 27 Janvier 1883 Le Maire

Cet acte a été lu et lu par le Maire et par quatre
vingt-dix-neuf, à dix heures après midi, le président de la
assemblée et le secrétaire à l'acte double suivant l'acte
et de la loi fédérale du 24 Décembre 1843 par moi-même
officier de l'état civil de l'arrondissement de
Grand



L. J. J. J.

N° 1
Weber et
Stoeremann

Aujourd'hui vingt deux Février mil huit cent
quatre vingt trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

1. Weber Jean, employé au chemin de fer.
de Guggisberg (Berne) domicilié à Crans
fils de Jean Weber décédé et de Barbara née Meyer
Etat civil : Célibataire

né à Soyenscheun (Berne) le deux Mai mil huit cent vingt deux
et
2. Stoeremann née Sries, Basin ménager,
de Crans (Sud) domiciliée à Crans
fille de Jean Sries décédé et de Anne née Schumann décédé
Jean de Stoeremann Marc Louis Charles le 6 Mars 1845

née à Worb (Berne) le quatorze Novembre mil huit cent vingt trois
Les publications ont eu lieu à Crans et à Guggisberg le premier
Février de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :
Jean Weber
Propriétaire Weber

des témoins :
Edouard Deminisch Crans.
M^{re} Sries

L'officier de l'état civil :
L. Sullis

Papiers présentés :
Certificats de publication
à Crans et à Guggisberg
datés de décès du premier
mari de l'épouse.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de
Guggisberg

N° 2

*Modoux et
Hermanjat.*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *die Mars* _____ mil huit cent
quatre vingt trois _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Modoux Charles, tapissier* _____

de *Promassens (Fribourg)* domicilié à *Crassier* _____

fils de *Modoux Jean Joseph décédé* et de *Jeanne Suzanne Blau sa veuve*
à Gingins _____

_____ *Célibataire* _____

né à *Sausanne (Vaud)* le *trois Mars* mil huit cent *cinquante*
deux _____

et
2. *Hermanjat Louise Julie, Pele sans profession* _____

de *Crassier (Vaud)* domiciliée à *Gingins* _____

filie de *Hermanjat Auguste Henri Louis décédé* et de *Jeanne Pierrette, Prud'homme, décédée*
_____ *Célibataire* _____

née à *Gingins (Vaud)* le *cinq Avril* mil huit cent *soixante*
un _____

Les publications ont eu lieu à *Promassens, Crassier et Gingins*
le six Février de l'année courante _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Charles Modoux _____

Jean Berliet Crassier _____

Marie Modoux née Hermanjat _____

Louisa Kiffer Gingins _____

L'officier de l'état civil :

A. Sulliez _____

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

*Autorisation de l'Officier
de l'Etat Civil de Gingins
de célébrer le mariage à Crassier*

officiers de l'état civil de
*Promassens et de
Gingins.* _____

N° 3

Buensor et Dancet

Aujourd'hui cinq Octobre mil huit cent quatre vingt trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Buensor Colin Alfred, agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Pougemont* domicilié à *Pogis Bossey*

Noms des parents :

fils de *Buensor Abram Marie Henri décédé* et de *Thérèse Rose sa veuve à Pougemont*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Pougemont* le *quinze Décembre mil huit cinquante six*

Nom et profession de l'épouse :

2. *Dancet Louise Henriette sans profession*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Pogis Bossey* domiciliée à *Pogis Bossey*

Noms des parents :

fille de *Dancet Jean Etienne boulanger à Gonthier* et de *Henriette née Monneron décédée*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Porree* le *vingt trois juillet mil huit cent cinquante quatre*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Pogis Bossey et Pougemont* le *vingt deux septembre de l'année courante*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Colin Alfred Buensor
Dancet Louise

des témoins :

Monsieur Augustin à Pogis
Louise Forel à Craus

L'officier de l'état civil :

L. Sallier

Papiers présentés :

Certificats de publications
à Pogis Bossey et Pougemont

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Pougemont

N° 4

*Verpin et
Ducimetière*

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-huit Décembre* mil huit cent
quatre-vingt-trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
1. *Verpin Louis Samuel, agriculteur*
de *Touvaux* domicilié à *Crans*
fils de *Jean Louis Eli Verpin agriculteur à Touvaux* et de *Jeanne Delphine née Marthony née à*
Célibataire

né à *Touvaux* le *vingt-un Mai mil huit cent quarante-trois*

et
2. *Ducimetière Alphonsine, femme de chambre*
de *Monthier (Haute-Savoie)* domiciliée à *Passy sur Bogis Passy*
fille de *Jean Ducimetière née à* et de *Catherine née Ninge née à*
Célibataire

née à *Passy* le *vingt-trois Novembre mil huit cent trente-neuf*

Les publications ont eu lieu à *Crans le vingt-sept Bogis Passy le vingt-huit*
Touvaux le vingt-neuf, Monthier et Monthier le deux Décembre de l'année
courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux : *Louis Samuel Verpin* des témoins : *Louis Brocard à Crans*
Alphonsine et Verpin Ducimetière *Julien Futhoz*
L'officier de l'état civil :
L. Vulliamy

Papiers présentés :

1° *Les promesses de mariage*
2° *Certificats de publications*
à Crans, Bogis Passy, Touvaux
et Monthier.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de
Touvaux et Monthier

*Vu à Crans
le 29 Janvier 1884
L. P. B.
S. F. L.*

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. _____

de _____ domicilié à _____

fils de _____ et de _____

né à _____ le _____

et

2. _____

de _____ domiciliée à _____

filie de _____ et de _____

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

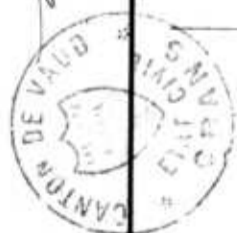
des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Le 1904 à la page 50, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1883. Les deux doubles ou présents Régistre sont conformes. Le gen nous certifie. Le 31 Décembre 1883. L'Officier de l'état civil J. P. Sullas
Un double a été remis le 5 Janvier 1884, à l'autorité Cantonale en exécution de l'Art. 2 de la Loi. Le 5 Janvier 1884. L'Officier de l'état civil J. P. Sullas



N° 1

*Procure
et Jousson.*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *premier Avril* mil huit cent*quatre vingt quatre* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Procure Henri Louis, ouvrier*de *Loray (Saône)* domicilié à *Crans.*fils de *Eugène François Procure, décédé* et de *Perrette Salin, née Leroy, décédée**Célibataire*né à *Genève* le *quatre juillet mil huit cent cinquante neuf*

et

2. *Jousson Marie, sans profession*de *L'Isle (Saône)* domiciliée à *Remainmotier*fille de *Louis Abraham Jousson, décédé* et de *Jeanne Henriette, née Delacrotte, souborgnée**à Remainmotier**Célibataire*née à *La Courbe (L'Isle)* le *septième mil huit cent soixante quatre*Les publications ont eu lieu à *Crans et Loray le seize, Remainmotier*
le dix sept et L'Isle le dix huit Mars de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Procure *Charles Verrier à Crans*
Marie Procure née Jousson *Jubin Pélissier à Crans*

des témoins :

L'officier de l'état civil :

L. Pélissier

Papiers présentés :

1^o *Promesse de mariage*
2^o *Certificats de publications*
à Crans, Loray, Remain-
motier et L'Isle.

3^o *Acte de consentement de la*
*mère de l'épouse.*4^o *Acte de décès du père de l'épouse* 5^o *Consentement du tuteur*

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Loray, Remainmotier
et L'Isle.

N^o 2

*Armen et
Beetschen*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *le huit Novembre* mil huit cent

quatre vingt quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Armen Louis Julien, agriculteur*

de *Quillier (Saône)* domicilié à *Châtigny-Village, France*

fils de *Jean Henri Amadié* et de *Jeanne Louise Pappaz, agricultrice à Quillier*
Célibataire

né à *Quillier* le *vingt deux Juin mil huit cent quatre vingt cinq*

et

2. *Beetschen Jeanne Susanne née Gauthier*

de *Leub (Borne)* domiciliée à *Bozys-Bossey*

fille de *Jean Jacques Gauthier, agriculteur*, et de *Louis Jeanne Monnier à Bozys-Bossey*

veuve de Jean Beetschen décédé le six Septembre mil huit cent trente six

née à *Bozys-Bossey* le *vingt sept Novembre mil huit cent trente quatre*

Les publications ont eu lieu à *Bozys-Bossey le trente Octobre, France Quillier*

et *Leub le premier Novembre mil huit cent quatre vingt quatre*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Julien Armen

Susanne Armen née Gauthier

des témoins :

Auguste F. ... à Bozys

Bucard Jules à Grand

L'officier de l'état civil :
L. ...

Papiers présentés :

l'autorisation de l'officier de l'état civil de Coppet de célébrer le mariage à Grand

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

France Quillier et

Leub (Borne)

Rectification

Par ordre du Dépt de Justice et Filles du Canton de Vaud du 27 Juin 1935.

L'inscription du mariage ci-contre est rectifiée en ce sens que les membres de cette famille soient désignés comme étant originaires non seulement de Quillier mais aussi de Gessenay (Borne)

Grand, le 30 Juin 1935

L'officier de l'état civil
H. Felichet

N°

Aujourd'hui

mil huit cent

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____



Le 29.9.1884 à la Page 53 est relevé de la dernière inscription faite dans l'année 1884. Les deux doubles ont été présentés au présent Registre sous conformes. Ce qui nous certifie. Chaux le 31 Décembre 1884. L'Officier de l'Etat Civil C. de Sullaz. Un double a été remis à l'autorité Cantonale en vertu de son art. 2. Loi. Chaux le 5 Janvier 1885. L'Officier de l'Etat Civil C. de Sullaz.

N^o 1
Guignard
Buensot

Aujourd'hui vingt Janvier mil huit cent
soixante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Guignard Jules, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Collin Bossy (Genève) domicilié à Châtignier (Genève)

Noms des parents :

fils de Guignard Nicolas et de Marie Baud, agricultrice à Châtignier

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Crassier (Sud) le six Octobre mil huit cent cinquante quatre

Nom et profession de l'épouse :

2. Buensot Sophie Pauline sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Rougemont domiciliée à Bogis Bossy

Noms des parents :

fille de Buensot Pierre David et de Josephine Stalder agricultrice à Bogis Bossy

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Chamuné de Bogis le vingt neuf Mai mil huit cent cinquante neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Genève Bogis Bossy Collin Bossy et Rougemont le six Janvier mil huit cent soixante cinq

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Guignard
Sophie Guignard

des témoins :

Octave Nardin à Châtignier
Henriette Nardin, le Jacques sans profession

L'officier de l'état civil :

L. Felber

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de l'état civil de Coppet de Coppet de Rougemont de célébrer le mariage à Crassier et à l'état civil cantonal de Genève.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Visé - Crassier le 7 Janvier 1885
L'officier de l'état civil
L. Felber

N° 2

Chollet et Blazer

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Anjourd'hui six Fevrier mil huit centquatre vingt cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Chollet Jules Francois Agriculteurde Maracou domicilié à Bogis-Busseyfils de Chollet Jean Louis et de MaracouCelibatairené à Carouge le vingt Juin mil huit cent soixante

et

2. Blazer Louise Augustinede Diesbach Joris Thome domiciliée à Bogis-Busseyfille de feu Rudolphe Marie Blazer de Jean Louis née MandryCelibatairenée à Bogis-Bussey le sept Octobre mil huit cent quarante quatreLes publications ont eu lieu à Bogis-Bussey le 16 Janvier Maracou le 17. J.à Diesbach le 20 Janvier mil huit cent quatre vingt cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

John Chollet
Louise Chollet

des témoins :

Daniel Prouquigne
L. Brnard

L'officier de l'état civil :

Juste Lecoultré remplissant

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Maracou & Diesbach

Papiers présentés :

1. Promesse de mariage
Publications de mariage à
Bogis-Bussey, Maracou & Diesbach.

Par leur mariage mentionné
ci-contre les dits époux
ont légitimé leur enfant
inscrit dans les Registres
de l'Arrondissement de
Plainpalais Vol 188 Fol. 248 sous
les noms Héli Blazer fils
illégitime de Louise Augustine
Blazer, né à Petits-
Philosophes le vingt-un
Octobre mil huit cent quatre
vingt deux.

Crans le 6 Fevrier 1885J. Lecoultré remplissant

N° 3.

Charrotton
et Rochat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt Février mil huit cent

quatre-vingt-cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Charrotton Henri Lucien agriculteur

de Mont-la-Ville domicilié à

fil de Charrotton Henri Louis Pêlé Jules et de Louise Françoise née Pêlé agriculteur à Mont-la-Ville

Célibataire

né à La Courbeville l'Isle le sept Mai mil huit cent cinquante huit

et

2. Rochat Françoise sans profession

de Mont-la-Ville et de l'Abbaye domiciliée à Crans,

fille de Jean Samuel Rochat Pêlé et de Jeanette née Gachet sans profession à Crans.

Célibataire

née à Mont-la-Ville le vingt-sept Juin mil huit cent soixante

Les publications ont eu lieu à Crans le vingt-sept, à Mont-la-Ville le vingt-huit et à l'Abbaye le trente un Janvier de l'année courante

Après avoir examiné les-papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Henri Charotore

Jules Brocard à Crans

Françoise Charotore

Louise Brocard idem

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

L'autorisation de l'Officier de l'Etat Civil de l'Isle de Mont-la-Ville et de l'Abbaye de célébrer le mariage à Crans

Par leur mariage mentionné ci-dessus les dits époux ont légitimé leur enfants inscrits dans les Registres de l'Arrondissement de Crans. Volume I. Folio 93 sous les noms de Henri Charrotton fils illégitime reconnu de Henri Lucien Charrotton et de Françoise Rochat, né à Crans le vingt Décembre 1884 Crans le 20 Février 1895

Par ordre du Comte de Justice & Police du 10 Mars 1932, l'acte ci-dessus doit être rectifié en ce sens que le premier prénom du père de l'époux écrit Henri doit être écrit Henry, et que le nom de famille de l'époux doit être écrit Charrotton. Crans le 15 Mars 1932 Juste Seronille Officier de l'état civil

N° A.
Sauthier
Burdaron

Aujourd'hui vingt huit Mars mil huit cent

soixante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Sauthier Joseph Louis, domestique

Lieu d'origine et de domicile :

de Burdignon (Haute-Savoie) domicilié à Bellegarde-sur-Bois

Noms des parents :

fils de Sauthier Joseph Marie décédé et de Josephine Marie née Roch décédée

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Burdignon le deux Mars mil huit cent soixante cinq

Nom et profession de l'épouse :

2. Burdaron Laure Pauline, domestique

Lieu d'origine et de domicile :

de Colles Basses (Genève) domiciliée à Bellegarde

Noms des parents :

fille de Burdaron Edouard et de Joséphine Marie née Kautenbach

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Thoiry (France) le vingt cinq Janvier mil huit cent soixante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bellegarde-sur-Bois, Burdignon, le huit et Colles Basses le quinze Mars de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :
Sauthier

des témoins :

David Blanc à Grans.

Laure Burdaron Sauthier

Louis Gayo Bagis

L'officier de l'état civil :

Sauttier

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Bellegarde-sur-Bois

Bellegarde-sur-Bois

Bellegarde-sur-Bois

Bellegarde-sur-Bois

Bellegarde-sur-Bois

Bellegarde-sur-Bois

N^o 5.
Béguin et
Brocard.

Aujourd'hui vingt Avril mil huit cent
huitante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
1. Béguin Louis Edmond, jardinier
de Rocheport (Mouchatel) domicilié à Stigny (Genève)
fils de Béguin Louis Eugène et de Rosine née Bahler agriculteurs à Rocheport
Etat civil : Célibataire

né à Rocheport le huit Mars mil huit cents soixante six

et
2. Brocard Marie Louise, sans profession
de Louay (Saur) domiciliée à Crans
fille de Eugène François Brocard et de Saline née Serz, Pécois
Etat civil : Célibataire

née à Genève le sept Décembre mil huit cents soixante deux

Les publications ont eu lieu à Crans le vingt deux, Louay et Rocheport le vingt deux, et Stigny le vingt cinq Février de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Edmond Béguin
Louise Béguin

des témoins :

Louis Olivier, à Crans
Archevête Pachat à Crans

L'officier de l'état civil :

L. Olivier

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Publications de mariage
à Crans Rocheport Louay
et Stigny
3^o l'autorisation de l'Etat
Civil de Stigny de célébrer
le mariage à Crans.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Rocheport de Louay et
à l'Etat Civil Cantonal
de Genève

N° 6
Brocard

et
Rochar

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-cinq Novembre mil huit cent

soixante-cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Brocard Jules Samuel, agriculteur

de Louay (Saône) domicilié à Crans

fils de Lucie François Brocard d'ici et de Saline née Serf d'ici

Célibataire

né à Genève le dix-neuf Février mil huit cent soixante

et

2. Rochar Antoinette, repasseuse

de Neuchâtel et de l'Abbaye domiciliée à Crans

fille de Jean Samuel Rochar d'ici et de Jeanette née Gachet d'ici

Célibataire

née à Neuchâtel le vingt-six Juin mil huit cent soixante

Les publications ont eu lieu à Crans le quatre l'Abbaye Louay et dans
la Ville le sept Novembre mil huit cent soixante-cinq

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Brocard

Antoinette Brocard

des témoins :

Louis Pélle Louay

Thia Robert Burtigny

L'officier de l'état civil :

L. Pélle

Papiers présentés :

1° Promesses de mariage

2° Publications de mariage

à Crans, Louay, Neuchâtel

Ville et l'Abbaye.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Louay, l'Abbaye et

Neuchâtel.

N° 4
Rocheaix
Bielmann

Aujourd'hui vingt-sept Novembre mil huit cent
quatre-vingt-cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
 1. Rocheaix Francis Louis, agriculteur
 de Chavannes de Bogis y domicilié à _____
 fils de Louis Francis Rodolphe Rocheaix et de Jeanne Louis Celestine née Penat veuve
celibataire

né à Chavannes de Bogis le vingt-neuf Juin mil huit cent cinquante six

et
 2. Bielmann Maria-Martina sans profession
 de Dirlarets (Tribourg) y domiciliée à _____
 fille de Christe Germain Bielmann et de Christine Charles Apolline Naggle
celibataire agriculteurs à Dirlarets

née à Dirlarets le vingt-neuf Janvier mil huit cent
soixante six

Les publications ont eu lieu à Chavannes de Bogis le douze et
Dirlarets le treize Novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
 après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
 de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
 par le mariage.

Signatures

des époux :
Marie Rocheaix

des témoins :
Guillaume Naggle Dirlarets
Amédée Garannes

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

- 1^o Promesses de mariage
- 2^o Publications de mariage
 à Chavannes de Bogis et
Dirlarets
- 3^o Consentements du père
 de l'épouse mineure

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de
Dirlarets

N° 8.

Payot et
Crosier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-huit Novembre mil huit centsoixante-cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Payot Eugène Florian, agriculteurde Corcelles sur Concin domicilié à Arna sur Mayonfils de Charles Payot et de Marianne Lougny ParisCélibatairené à Corcelles le vingt-huit juillet mil huit cent soixante-cinq

et

2. Crosier Marie Lougny Julie, institutricede Pierré domiciliée à Arnafille de François Marie Crosier et de Elie Frédéricque JotterandCélibatairenée à Pierré le vingt-huit janvier mil huit cent soixante-cinqLes publications ont eu lieu à Pierré le trois, Arna le cinq et Cor-celles le six Novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Eugène PayotMarie Payot

des témoins :

John Bunnier. PierréFanny Crosier Grand

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

1° Promesses de mariage2° Publications de mariageà Pierré, Arna et CorcellesConsentement du père del'épouse mineure.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Pierré et de Corcelles

N° 2.
 Chaumontet
 et Sallaz

Aujourd'hui vingt-cinq Décembre mil huit cent
cinquante-cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Chaumontet Pierre dit Louis ingénieur

Lieu d'origine et de domicile :

de Paula St Sarrin domicilié à Crans

Noms des parents :

fils de Jean Chaumontet et de Josephine née Jaquet à Crans

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Sarigny le vingt-huit Avril mil huit cent soixante

Nom et profession de l'épouse :

2. Sallaz Marie Louise, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Filly-le-Bouveret St Sarrin domiciliée à Crans

Noms des parents :

fille de Sallaz Jean Marie et de Josephine née Pichard à Filly-le-Bouveret

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Filly-le-Bouveret le quatre Mars mil huit cent soixante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans le quinze, Paula le vingt-deux,
et Filly-le-Bouveret le vingt-neuf Novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Pierre Chaumontet Louis Lavalà Crans
Marie Chaumontet Chaumontet Henriette Crans

des témoins :

L'officier de l'état civil :

L. Sallaz

Papiers présentés :

- 1° Promesses de mariage
- 2° Publications à Crans, Paula et Filly-le-Bouveret.
- 3° Consentements des parents des époux
- 4° Déclaration militaire
- 5° Déclaration de l'Abbaye de Tram à Berne
- 6° Permis de mariage du Département de Justice et Ably

Le mariage a été communiqué aux

~~officiers de l'état civil de~~

à la Chancellerie
Pauloise.

N° _____

Aujourd'hui _____

mil huit cent _____

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filles de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Le No 9 a la page 63, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1885. Les deux doubles ont présentés régulièrement conformes. Ce qui nous certifie. Grand le 31 Décembre 1885. L'Officier de l'état civil Le Gallier
M double a été remis à l'autorité compétente le 5 Janvier 1886 en exécution de l'article 2 de la loi. Grand le 5 Janvier 1886. L'Officier de l'état civil Le Gallier



N° 1

Mugnier
et Verpin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf Janvier mil huit cent
quatrevingt six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Mugnier Marc Julien Derys, agriculteur
de Bozis Bossey domicilié à
fils de Jean Samuel Magnier et de Delphine née Derys
Célibataire

né à Bozis Bossey le sept juillet mil huit cent cinquante
et

2. Verpin Aline sans profession
de Fourna domiciliée à Chataignerias
fille de Verpin Jean Louis et de Louise Marie Elisabeth
Célibataire

née à Chataignerias le vingt sept Janvier mil huit cent
soixante deux

Les publications ont eu lieu à Fourna et Bozis Bossey le vingt
six Décembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Julien Magnier
Aline Magnier

des témoins :

Louis Martin à Bozis
Jean Deluc à Chataignerias

L'officier de l'état civil :

L. Pellier

Papiers présentés :

1° Promesses de mariage
2° Publications de mariage
à Bozis Bossey et Fourna

Le mariage a été communiqué aux

l'officier de l'état civil de
Fourna

Visé à Fourna le 11 Janvier 1886
M. Pellier

N^o 2
Portay et
Metral

Aujourd'hui neuf Octobre mil huit cent

huitante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Portay Joseph Olivier, cultivateur

Lieu d'origine et de domicile :

de Peternes (Haute Saône) domicilié à Craus

Noms des parents :

fils de Portay Marie Laboureur à Peternes et de Henriette sin Lebarnier décédée

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Peternes le six juillet mil huit cent cinquante neuf

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Metral Josephine, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Auneux (H. Saône) domiciliée à Nyon

Noms des parents :

fille de Metral Alexis et de Julie sin Lebarnier décédée

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Auneux le vingt huit Mars mil huit cent soixante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Craus le vingt cinq Nyon le vingt huit
de Peternes et Auneux le vingt neuf de la même courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Portay Joseph
Portay Josephine

des témoins :

Laval Louis à Craus
Mme Daniel Idem

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

Promesses de mariage

officiers de l'état civil de

Certificats de publications à

Nyon et à la Chancellerie

Craus Nyon Peternes et Auneux

Consentements des parents des époux

Actes de décès de la mère de l'époux

et des parents de l'épouse

Déclaration de l'ambassadeur de France de l'arrondissement de

N^o 3
Laval et
Muller

Aujourd'hui neuf Octobre mil huit cent
soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
1. Laval Louis Pierre Charles, ouvrier
de Prussilly (Savoie et Loire) domicilié à Crans
fils de Laval Louis et de Jeanne Amélie née Salomon
Célibataire agriculteur à Coppet

né à Bursinel le vingt-sept Décembre mil huit cent
cinquante huit

et
2. Muller Eléonore Fanny Susanny sans profession
de Prilly (Savoie) domiciliée à Sevey
fille de _____ et de Muller Marie Louise décédée
Célibataire

née à Lausanne le vingt-neuf Janvier mil huit cent soixante deux

Les publications ont eu lieu à Crans le vingt-huit Sevey le vingt-neuf Prilly le
de Prussilly le onze Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :
Laval Louis
Laval Eléonore

des témoins :
Tortay Joseph à Crans
Daniel Blum à Crans

L'officier de l'état civil :

L Muller

Papiers présentés :

- Procurer de mariage
- Certificats de publications à
- Crans Sevey et Prussilly
- Consentement des parents de l'épouse
- Déclaration Militaire
- Déclaration de l'Ambassadeur de France à Berne
- Permis du Département de Justice et Police

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Sevey Prilly et à la
Chancellerie

No 4
Gulliez et Deblie

Aujourd'hui vingt sept Novembre mil huit cent
huitante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

1. Gulliez Julien Louis, Agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crans domicilié à Crans

Noms des parents :

fils de Gulliez Louis Agriculteur et de Marie Caroline Marie née Serfui
Célibataire

Etat civil :

né à Crans le dix sept Janvier mil huit cent soixante trois

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

2. Deblie Jenny Constance sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Puux domiciliée à Châtagnierie

Noms des parents :

fille de Deblie Jean Marc et de Marie née Despland
Célibataire

Etat civil :

née à Châtagnierie le Trentun Mars mil huit cent soixante deux

Date de la naissance :

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans le quatre Novembre et à
Puux le cinq Novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Par jugement du Tribunal du district de Yvon du 23 décembre 1926 le mariage désigné ci-contre a été dissous par le divorce. Il a été interdit au mari de se remarier avant l'expiration d'une année à partir de la date du jugement.
Cran le 6 Juin 1927

L'Officier de l'état civil:
J. Secoutre

Signatures

des époux :

J. Gulliez
Jenny Gulliez

des témoins :

Alphonse Deblie
Julien Serfui

L'officier de l'état civil :

Juste Lecoutre remplaçant

Le mariage a été communiqué aux

l'officiers de l'état civil de

Puux

Papiers présentés :

1° Promesses de mariage
2° Publications de mariage à
Crans et Puux

Visé par le 16 Décembre 1886
le greffier
S. J. Tracolmeyer

N° 5

Gay et Mathieu

Aujourd'hui vingt Décembre mil huit cent

soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Gay Louis, cocher

Lieu d'origine et de domicile :

de Monthornay Haute Savoie domicilié à Belleferme (Pogis Bossey)

Noms des parents :

fils de Gay Pierre décédé et de Pictouzin Ducrot sa veuve à Monthornay

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Monthornay le vingt six Mars mil huit cent quarante six

Nom et profession de l'épouse :

2. Mathieu Louise, cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Savigny Haute Savoie domiciliée à Belleferme

Noms des parents :

fille de Mathieu Marie décédé et de Siméon Carol décédé

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Savigny le six Octobre mil huit cent quarante six

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Pogis Bossey le seize à Savigny et Monthornay
sous Clermont le vingt deux et vingt trois Novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Gay
l'épouse a déclaré ne pas
savoir écrire.

des témoins :

Jean Mathieu Céliny
Edouard Ulid Belleferme

L'officier de l'état civil :

L. F. Keller

Papiers présentés :

- Demander de mariage
- Certificats de publications à
- Pogis Bossey Monthornay sous
- Clermont et Savigny
- Déclaration Militaire
- Acte de décès du père de l'épouse
- " du père de l'épouse
- " de la mère de l'épouse
- Consentement de la mère de l'épouse
- Déclaration de l'ambassade de France
- à Bernin
- Permis du Département de justice et Police

Le mariage a été communiqué aux

~~officiers de l'état civil de~~

La Chancelier Saudoz

Le N° 5 à la page 69, est celui de la dernière inscription jointe dans l'année 1886. Les deux doubles ou présent Registres sont conformes. Les deux certificats de publications sont conformes. Le mariage a été déclaré le 31 Décembre 1886. L'Officier de l'état civil de Monthornay. L. F. Keller.

Un double a été remis à l'Autorité Cantonale le 4 Janvier 1887 en exécution de l'Art. 2 de la Loi. L'Officier de l'état civil. L. F. Keller.



N° 1

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt deux janvier mil huit centsoixante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Morhardt Francois Louis, jardinierde Pisy (Saut) domicilié à Cransfils de feu Jean Henri Morhardt et de Suzanne Henriette JunggCélibataire - veuve à Horbné à Mouri (Bern) le trois Novembre mil huit cent soixante un

et

2. Lardon Fanny Sophie sans professionde Moutheroz (Saut) domiciliée à Cransfille de Charles Rodolphe Lardon Gilly et de feu Lisa Avèle HaesslyCélibatairenée à Pogis Bossey le vingt sept Mars mil huit cent soixante sixLes publications ont eu lieu à Crans le cinq Moutheroz et Pisy lehuit janvier de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

F. Louis Morhardt
Sophie Morhardt

des témoins :

Alfred Olivier à Crans
Jenny Pommerat à Gland

L'officier de l'état civil :

L. Kullis

Papiers présentés :

1° Promesses de mariage
2° Publications de mariage
à Crans, Moutheroz et Pisy

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Gimel pour Moutheroz
et Pisy

N° 2

Martin et Martin

Aujourd'hui *vingt huit Janvier* mil huit cent

soixante Sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Martin Jules Louis, menuisier*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Chavannes de Bogis et Château d'Or* domicilié à *Bogis Bossey*

Noms des parents :

fils de *Jean François Martin menuisier* et de *Marie Doyse ssa Menuisier à Bogis Bossey*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Chavannes de Bogis* le *premier Septembre* mil huit cent *cinquante Sept*

Nom et profession de l'épouse :

2. *Martin Marie Julie, sans profession*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Château d'Or* domiciliée à *Trelas*

Noms des parents :

fille de *Thomé Julien Martin marchand* et de *Trelas de Jeanne Antoinette ssa Brun d'ici*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Trelas* le *quing Novembre* mil huit cent *soixante quatre*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Château d'Or le huit, Chavannes de Bogis Bogis Bossey de Trelas le neuf Janvier de l'année courante*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Martin
Julie Martin

des témoins :

L. Brocard à Crans.
Jean Perron à Crans

L'officier de l'état civil :

L. Suller

Papiers présentés :

1° *Promesses de mariage*
2° *Publications de mariage*
à *Château d'Or, Chavannes de Bogis, Bogis Bossey et Trelas*

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Château d'Or et Trelas

N° 3

Goy et Canton

Anjourd'hui vingt-neuf Janvier mil huit cent

huitante-sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Goy Joseph Isidore, cocher

Lieu d'origine et de domicile :

de Burdignin H^e Savoie domicilié à Belleferme ^{Prois} ~~Prois~~

Noms des parents :

fils de Jean Marie Goy agriculteur et de Justine née Bel à Burdignin

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Burdignin le dix-sept septembre mil huit cent cinquante-neuf

Nom et profession de l'épouse :

2. Canton Marie, ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Yvoire (H^e Savoie) domiciliée à Yvoire

Noms des parents :

fille de Jean Canton pêcheur et de Marie née Thorens à Yvoire

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Yvoire le vingt-trois juin mil huit cent soixante-cinq

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Prois Prusy le 19 Décembre 1886, à Burdignin et Yvoire les 26 Décembre 1886 et 2 Janvier 1887.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Goy Isidore
Marie Goy

des témoins :

L. Brunel à Paris
L. Mérieux à Yvoire

L'officier de l'état civil :

H. Sullis

Papiers présentés :

Promesses de mariage
Certificats de publications à Burdignin Yvoire et Prois Prusy
Déclaration militaire
Consentement des parents de l'époux
Déclaration de l'Ambassade de France à Berne
Permis du Département de Justice et Police

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

La Chancellerie Prusoy

N° 4

Mugnier et Verfise

Aujourd'hui six Mars mil huit cent
soixante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Mugnier Jean Marc, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Bogis Bossey domicilié à Bogis Bossey

Noms des parents :

fils de Jacques Jules Mugnier et de Thérèse née Bonnier agriculteurs à Bogis Bossey

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Bogis Bossey le sept Mars mil huit cent soixante sept

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Verfise jeune Antoinette Elise, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Fournes domiciliée à Fournes

Noms des parents :

fille de François Simon Verfise et de Thérèse née Dobbe agriculteurs à Fournes

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Fournes le six Mars mil huit cent soixante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bogis Bossey le quatorze et Fournes le quinze Avril de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Marc Mugnier
Elise Mugnier

des témoins :

Louise Dübé à Fournes
Henri Olivier à Crans

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

1° Promesses de mariage
2° Publications de mariage
à Bogis Bossey et Fournes

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Fournes

Le N° 4 à la Page 43, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1887. Les deux doubles du Prêtre & Registre sont conformes à que nous certifions. Crans le 31 Décembre 1887. L'Officier de l'état civil L. Sullier



Un double a été remis le 5 janvier 1888, à l'autorité Cantonale en exécution de l'Art. 3 de la Loi.

Crans le 5 janvier 1888. L'Officier de l'état civil L. Sullier

N° 1.
Fluret et Bèchet

Aujourd'hui vingt cinq Février mil huit cent

huitante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Fluret Alexis, domestique.

Lieu d'origine et de domicile :

de Nafsongy (H^{te} Savoie), domicilié à Crans.

Noms des parents :

fils de Fluret Pierre & Marie décédés et de Marie Anne Dumont décédée

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Nafsongy le vingt Janvier mil huit cent soixante

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Bèchet Marie Felicie, cuisinière.

Lieu d'origine et de domicile :

de Fetermes (H^{te} Savoie), domiciliée à Crans.

Noms des parents :

fille de Bèchet François décédé et de Françoise veuve L'hermier à Fetermes

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Fetermes le premier Novembre mil huit cent cinquante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans le 26 Janvier, Fetermes le 29 Janvier et Nafsongy le 5 Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Fluret Alexis
Fluret Marie

des témoins :

Auguste Dufour (Crans)
Charles Caboussat Crans

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

- 1° Promesses de mariage
- 2° Certificats de publications à Nafsongy, Fetermes et Crans
- 3° Consentement de la mère de l'époux
- 4° Acte de décès du père de l'époux
- 5° id du père et de la mère de l'épouse
- 6° Déclaration de l'Ambassadeur de France
- 7° Permis du Département de Justice et Police

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

à la Chancellerie

N° 2.

*Buenoso et
Schwizgibel*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *premier juin* mil huit cent
quatre-vingt-huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Buenoso Auguste*, agriculteur
de *Rougemont (Aube)*, domicilié à *Bogis Bossey*
fils de *Buenoso David* et de *Joséphine Nothel à Bogis Bossey*
Célibataire

né à *Diveonne* le *vingt-neuf Octobre mil huit cent cinquante*
cinq

et
2. *Schwizgibel Elisa Lucile Noëline*, cuisinière
de *Chaumont (Borne)*, domiciliée à *Genève*
fille de *Schwizgibel Jules Henri* et de *Horloger au Dock et Elisabeth Feissler*
Célibataire

née à *Bienne* le *vingt-cinq Mai mil huit cent*
quatre-vingt-deux

Les publications ont eu lieu à *Genève* le *sept*, *Rougemont* et *Gessenay* le
neuf et *Bogis Bossey* le *vingt* de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Auguste Buenoso
Elisa Buenoso

des témoins :

L. Brunard à Brant
J. Guhan

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1° *Promesses de mariage*
2° *Publications de mariage*
à Genève Rougemont Gessenay Rougemont Genève et Chaumont
et Bogis Bossey

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

N^o 3
Chevalax
et
Briguet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui sept Septembre mil huit cent

Suivant huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Chevalax Charles Daniel
de Montheroz Cercle de Giniel domicilié à Charannes de Bogis
fils de Marc Daniel Chevalax et de Marie Henriette née Pally
Célibataire

né à Etay le quatre juin mil huit cent trente un

et
2. Briguet Marie Louise
de Vesancy D^m de L'Orin domiciliée à Arberon Disonne
fille de Louis Briguet et de Stéphanette née Coral sa femme
Célibataire

née à Vesancy le vingt huit juin mil huit cent cinquante sept.

Les publications ont eu lieu à Charannes de Bogis le 18 Août
à Montheroz le 18 Août, à Vesancy le 19 Août, à Disonne le 19 Août
1888

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles Chevalax
Marie Briguet

des témoins :

G. Couhan
D^m Plin

L'officier de l'état civil :

Juste Lecoulte remplacant

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Montheroz

Papiers présentés :

- 1^o Promesse de mariage
- 2^o Publications de mariage à Charannes de Bogis, Montheroz, Vesancy & Disonne
- 3^o L'acte de décès du père de l'épouse
- 4^o Le consentement de la mère de l'épouse.

N^o 4
Gaudin
et
Ticot

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt neuf Septembre mil huit cent
soixante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Gaudin Paul Jules François garde frontière
de Cherilly, Pouv domicilié à Stonoz, Genève
fils de François Louis Gaudin et de Françoise née Portier sa femme
Célibataire

né à Genollier, Pouv le douze Janvier mil huit cent soixante six

et
2. Ticot Louise Henriette Julie sans profession
de La Sarrax, Pouv domiciliée à Arnoz, Neuch
fille de Samuel Louis Ticot et de Julie Alexandrine Adolphine
Célibataire
née Portier

née à La Sarrax le vingt neuf Juillet mil huit cent soixante neuf

Les publications ont eu lieu à Stonoz le 8 Septembre, à Cherilly le
9 Septembre à La Sarrax le 9 Septembre à Arnoz le 11 Sept^r
1868

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Paul Gaudin
Louise Gaudin

des témoins :

Elie Mandry Arnoz
Julie Ederay Eggin

L'officier de l'état civil :

Juste Locault remplacant

Papiers présentés :

Certificats de publications de Cherilly
La Sarrax, Stonoz & Arnoz

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Stonoz & La Sarrax

Autorisation de l'Officier d'état
Civil de Stonoz de célébrer le mariage
à Crans

Par jugement du Tri-
bunal de première ins-
tance de la République
et Canton de Genève,
du 9 Juillet 1906, le
mariage ci. contre a été
dissous par le divorce

Crans, le 31 août 1911

L'officier de l'état civil
Cherault

N°

Aujourd'hui

mil huit cent

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1.

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Noms des parents :

fils de

et de

Etat civil :

Date de la naissance :

né à

le

et

Nom et profession de l'épouse :

2.

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Noms des parents :

filles de

et de

Etat civil :

Date de la naissance :

née à

le

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Visé Grand le 11 Janvier 1889
L'Officier de l'état civil
Louis Fellemberg

Le Numéro 1 à la page 174 est celui de la dernière entrée
N° 1 fait sans l'année 1888. Les deux doubles ou présents
Requis sont conformes. Les papiers sont conformes.
Céram le 31 Décembre 1888.
L'Officier de l'état civil Louis Fellemberg
N° double a été remis le 3 Janvier 1889 à l'autorité com-
mune en exécution de l'Art 2 de la loi.
Céram le 3 Janvier 1889 L'Officier de l'état civil
Louis Fellemberg



N° 1

*Wasson et
Mercier*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt deux Février* mil huit cent
huitante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Wasson Louis Marie jardinier*
de *Eublois (Vaud)* domicilié à *Bellefleur rive Bogis Bossey*
fils de *Moare Wasson agriculteur* et de *Jeanne Julie née Mercier à Eublois*
célibataire

né à *Eublois* le *vingt Février mil huit cent soixante trois*

et

2. *Mercier Caroline Cecile Louise Marie Valérie Angèle*
de *Collombier et du Petit Saconnas* domiciliée à *Plainpalais (Genève)*
fille de *Jacques Louis Mercier* et de *Françoise Bourdette née Dupont*
condamné à Plainpalais
célibataire

née à *Collombier* le *vingt trois Mars mil huit cent soixante quatre*

Les publications ont eu lieu à *Petit Saconnas le six Bogis Bossey et*
Plainpalais le sept et Eublois et Collombier le huit Février
de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Wasson
Cécile Mercier

des témoins :

Louis Merhard à Crans
Auguste Vessaz à Céligny

L'officier de l'état civil :

L. Jullien

Papiers présentés :

Promesses de mariage
Publications de mariage
au Petit Saconnas, Bogis du Petit Saconnas et de
Bossey, Plainpalais Eublois Plainpalais
et Collombier.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Eublois de Collombier

N° 4

Frauche et Poterat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Anjourd'hui vingt deux Mars mil huit centhuitante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1. Frauche Lucien, ouvrier de campagnede Ursins (Sud) domicilié à Arna sur Arnonfils de Jean David Frauche et de Marie Julie née Sauloyveuf d'Elise Julie née Prod'homme vis le quatre Janvier 1884né à Yverdon le vingt sept Mars mil huit cent quarante

et

2. Poterat née Rosey Céline, ouvrière en cigaresde Chavannes le Chêne domiciliée à Yverdonfille de François Eugène Paulin Rosey et de Marie Anne née Roland veuveveuf de Louis Poterat vis le neuf Février mil huit cent quarantenée à La Courvaie - Tribouze le onze Octobre mil huit cent quaranteLes publications ont eu lieu à Arna le huit Yverdon et Ursins leneuf et Chavannes le Chêne le six Février de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Lucien Frauche
Céline Frauche

des témoins :

Pierre Burri à Grand
Louis Amoinel Dem

L'officier de l'état civil :

L. Sullies

Papiers présentés :

Promesses de mariage
Publications à Arna,
Yverdon, Ursins et
Chavannes le Chêne

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Yverdon, Ursins et
Chavannes le Chêne

Registre des mariages A.

N° 3.

Desplandis et Decrova

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui deux novembre mil huit centquatre vingt neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1. Desplandis Gabriel Louis, agriculteurde Pougemont (Savoie) domicilié à Cransfils de Colin David Desplandis et de Elise née Bourquin
sa veuve à Cranscelibatairené à Crans le vingt cinq juillet mil huit cent soixante deux

et

2. Decrova Jeanne Louise, repasseusede Contamines (Savoie) domiciliée à Genèvefille de François Decrova et de Françoise née Decrova
décédéecelibatairenée à Genève le vingt un novembre mil huit cents
cinquante septLes publications ont eu lieu à Crans le treize à Genève et Pougemont le
quatorze et Contamines le seize octobre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Desplandis
Louise Decrova

des témoins :

Charles Caboussat crans
Louis Vinot St-Cergues

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1° Promesses de mariage
2° Actes de décès des parents de
l'épouse.
3° Publications à Crans, à
Genève et Contamines et à Pougemont

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Pougemont de Genève
et Contamines SavoieVisé Crans le 28 Décembre 1883
L. Sullis

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filles de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Le Numéro 3, à la page 81, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1889. Les deux doubles du présent Registre sont conformes. Ce que nous certifions. Dans le 31 Décembre 1889. L'Officier de l'Etat Civil. Le Jullien. Un double a été remis le 6 Janvier 1890 à l'autorité cantonale en exécution de l'Art 2 de la Loi. Dans le 6 Janvier 1890. L'Officier de l'Etat Civil. Le Jullien.



N^o 1
Decrusas
 et
Remund

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt Mars* mil huit cent
soixante par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Decrusas Jules François, agriculteur*
 de *Bogis Bossey (Vaud)* domicilié à *Crans*,
 fils de *Jean Jacques Decrusas tailleur à Crans* et de *Jacqueline François Bussat décédée*
Célibataire

né à *Chamuesse de Bogis* le *quatorze septembre mil huit cent cinquante quatre*

et
 2. *Remund née Ufer Elisabeth, cuisinière*
 de *Mühleberg (Bern)* domiciliée à *Pont Stavelier, Prangins*
 fille de *Frédéric Jacob Ufer* et de *Elisabeth née Kerren sa femme*
Jeune ve Remund Auguste Louis *agriculteurs à Pont Stavelier*
dés le 4 août 1887

née à *Pont Stavelier* le *vingt cinq septembre mil huit cent cinquante huit*

Les publications ont eu lieu à *Crans* le *vingt neuf*, à *Bogis Bossey* le *vingt*, à
Prangins et *Mühleberg* le *vingt un février* de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
 après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
 de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
 par le mariage.

Signatures

des époux :

Decrusas Jules
Elisabeth Decrusas

des témoins :

Frédéric Ufer à Genève
Charles Botaya Genollier

L'officier de l'état civil :

J. Müller

Papiers présentés :

1^o *Papiers de mariage*
 2^o *Publications à Bogis Bossey*
Prangins et Mühleberg et Crans
 3^o *Cote de décès du 1^{er} mari de l'épouse*

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Mühleberg et Prangins

No 2.

Bourquignon
et
Gras

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt deux Mars* mil huit cent*soixante* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Bourquignon Louis Francis* jardinier
de *Bozis Bossey (Vaud)* domicilié à *Petit-Saconnex Genève*
fils de *Louis Daniel Bourquignon* et de *Charlotte née Bernin sa femme*
agriculteurs à Bozis Bossey
Célibataire

né à *Bozis Bossey* le *vingt Mars* mil huit cent *soixante six*

et

2. *Gras Catherine Marie* cuisinière
de *Trichenhausen (Wurtemberg)* domiciliée à *Genève*
fille de *Jean Frédéric Gras* décédé et de *Thérèse née Kugler* née
Célibataire

née à *Trichenhausen* le *vingt six Juin* mil huit cent *cinquante huit*Les publications ont eu lieu à *Bozis Bossey et Petit-Saconnex le vingt cinq*
de Genève le vingt six Février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Bourquignon
Catherine Bourquignon

des témoins :

Charles Bourquignon à Bozis
G. Cruban à Grand

L'officier de l'état civil :

L. Pellié

Papiers présentés :

1^o *Promesses de mariage*
2^o *Publications Bozis Bossey*
3^o *Déclaration du Bourquignon*
de Trichenhausen Wurtemberg
4^o *Publications à Petit-Saconnex*
et Genève
5^o *Autorisation de l'Etat civil de Petit-Saconnex*

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Genève bureau Cantonal

N° 3.

Mugnier
et
Enguel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt deux Mars* mil huit cent
nonante par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Mugnier Marc Alfred, agriculteur*
de *Bogis Bossey* domicilié à _____
fils de *Jean Samuel Mugnier* et de *Jeanne Delphine née Bourguignon*
Célibataire agriculteurs à *Bogis Bossey*

né à *Bogis Bossey* le *vingt cinq Avril mil huit cent cinquante huit*

et

2. *Enguel Rosalie Louise, cuisinière*
de *Grens (Val)* domiciliée à *Trelha*
fille de *Antoine Louis Enguel* et de *Marie Esther née Bonato* agri-
Célibataire -teurs à *Trelha*

née à *Trelha* le *deux Janvier mil huit cent soixant cinq*

Les publications ont eu lieu à *Bogis Bossey, Grens et Trelha, le huit*
Mars, de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Alfred Mugnier *Jean Hry Vanats a Trelha*
Louise Mugnier *L. Mugnier Bogis*

L'officier de l'état civil :

L. Sullros

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

1° *Promesses de mariage*
2° *Publications à Bogis Bossey*
Grens et Trelha

officiers de l'état civil de

Grens

N° 4

Sinner et
Sallotter

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt deux Novembre mil huit cent
quatre vingt six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Sinner Henri Alfred Eugène, cordonnierde Bequins (Pau) domicilié à Cransfils de Sinner Pierre Isaac et de Louise Jeanne née Aernimond
agriculteur à Chataignier sur Palle
Célibatairené à Bequins le deux Août mil huit cent cinquante neuf

et

2. Sallotter Houriette Marie Marguerite Tailleurde Agiez et Pallarbes (Pau) domiciliée à Persois (Gers)fille de Sallotter Abram et de Marie née Rochat agriculteur
à Persois
Célibatairenée à Agiez le douze Avril mil huit cent soixanteLes publications ont eu lieu à Crans le vingt quatre, à Persois Bequins
et Pallarbes le vingt cinq et à Agiez le vingt six Octobre de l'année
courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Sinner Eugène
Sinner Marie

des témoins :

G. Truban à Crans
Le Méville à

L'officier de l'état civil :

L. Sallotter

Papiers présentés :

1° Promesses de mariage
2° Publications à Crans
Bequins, Agiez Pallarbes
et Persois

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Bequins, Pallarbes, Agiez
et au Bureau Central
de Gers

N^o 5.
Bornet et
Mieville

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt huit* Novembre _____ mil huit cent
nonante _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont-

comparu :

1. *Bornet Henri François Samuel, agriculteur*
 de *Château d'Oca (Vaud),* domicilié à *Charannes de Rogis*
 fils de *Ami Bornet,* _____ et de *Marie Susanne née Danret,*
agriculteurs à Charannes de Rogis
 _____ *Célibataire* _____

né à *Charannes de Rogis* le *seize* Septembre mil huit cent *soixante trois*

et

2. *Mieville Jeanne Fanny, sans profession*
 de *Essertins sur Yverdon (Vaud),* domiciliée à *Commugny.* _____
 fille de *Jean Mieville* _____ et de *Rosaline née Girard* agriculteurs
à Commugny
 _____ *Célibataire* _____

née à *Beligny* _____ le *seize* Décembre mil huit cent *soixante sept*

Les publications ont eu lieu à *Charannes de Rogis et Essertins le huit, à Commugny*
et Château d'Oca le neuf Novembre de l'année *courante.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

François Bornet
Fanny Bornet

des témoins :

Julien Futhiz à Grand
Mme Sellin à Froumy

L'officier de l'état civil :

L. Buller

Papiers présentés :

1^o *Promesses de mariage*
 2^o *Publications à Charannes*
de Rogis, Essertins, Château
d'Oca et Commugny.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Essertins, Château d'Oca
et Commugny.

No 6
*Dufour et
 Gay*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *neuf décembre* mil huit cent
quatre vingt dix par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Dufour Louis Vincent agriculteur*

de *Châtellard Vaux* domicilié à *Crans*

fil de *Dufour François* et de *Marie Louise née Chollet*

Célibataire agriculteurs à *Crans*

né à *Crans* le *trois mars mil huit cent soixante sept*

et

2. *Gay Felicie Julie sans profession*

de *Crans* domiciliée à *Crans*

filie de *Gay Jean Louis décedé* et de *Blis née Noblet, sa veuve à Crans*

Célibataire

née à *Crans* le *six février mil huit cent soixante sept*

Les publications ont eu lieu à *Crans le quinze novembre* et

au *Châtellard le quinze novembre de l'année courante.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Dufour,

Felice Dufour

des témoins :

E. Gay de Crans,

Henriette Langy de Crans

L'officier de l'état civil :

Jus. Scouthe remplissant

Le mariage a été communiqué aux

L'officiers de l'état civil des

Châtellard.

Papiers présentés :

1^o *Promesse de mariage*

2^o *Publications à Crans et*

au Châtellard

Visé le 23 Décembre 1890. 2-5-90. Crans-Châtellard.
 Ce 23^e page 11 est celui de la dernière inscription faite
 dans l'année 1890. Ces deux doubles du Présent Registre
 sont conformes.
 Les que nous certifions
 Crans le 31 Décembre 1890.
 L'Officier de l'état civil
 Le Préfet
 M. Double a été remis à l'autorité cantonale en exécution
 de l'Art. 3 de la Loi du 5 Janvier 1891
 L'Officier de l'état civil
 Le Préfet

N^o 1
*Delessert et
 Delessert ne Clot*

Nom et profession de l'époux :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Nom et profession de l'épouse :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Date des publications :

Aujourd'hui *hrente un Janvier* mil huit cent
nonante un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
 comparu.

1. *Delessert Alexis Francois agriculteur*
 de *Poney le Forat (Vaucluse)* domicilié à *Arma sur Ayou*
 fils de *François Emile Delessert* et de *Suzanne Lydie Durillard veuve*
Célibataire

né à *Bichy Arques* le *quatorze Mars* mil huit cent *quarante neuf*

et
 2. *Delessert ne Clot Jeanne Louise Anna sans profession*
 de *Poney le Forat (Vaucluse)* domiciliée à *Borrea*
 fille de *Pierre Abram Clot* et de *Jeanne ne Piche sa femme*
veuve de Constant Delessert dès le *25 Août 1885*.

née à *Cyzius* le *quatorze Septembre* mil huit cent *cinquante*

Les publications ont eu lieu à *Arma le neuf, Borrea et Poney le Forat*
le six Janvier de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
 après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
 de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
 par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Delessert
Louise Delessert

des témoins :

Charles Fimay à Arma
Isabine Delessert à Poney

L'officier de l'état civil :

Le Sullier

Papiers présentés :

- 1^o *Procès verbal de mariage*
- 2^o *Publications à Poney le Forat*
Arma et Borrea
- 3^o *Cote de décès du père de l'époux*

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de

Poney le Forat et Borrea

N° 2

Bornet et Bory

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui trois Avril mil huit cent
soixante un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Bornet Rodolphe Paul, agriculteur
de Château d'Oré, Vendée domicilié à Chavannes de Bogis
fils de Ami Bornet et de Marie Suzanne Dancel agriculteur
à Chavannes de Bogis
Célibataire

né à Chavannes de Bogis le soixante septième mil huit cent soixante
trois

et

2. Bory Marie Felice, sans profession
de Touze (Vendée) domiciliée à Chavannes de Bogis
fille de Henri Salomon Bory et de Henriette Amette en Felice agriculteur
à Chavannes de Bogis
Célibataire

née à Chavannes de Bogis le douze Avril mil huit cent soixante
un

Les publications ont eu lieu à Chavannes de Bogis le sixième et à Touze et
Château d'Oré le dix-neuf Mars de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

R. Bornet
Fanny Marie Bornet

des témoins :

Louis Olier, à Craus
Emile Tullej, à Craus

L'officier de l'état civil :

L. Gellie

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage
2° Publications à Chavannes
de Bogis, Touze et Château d'Oré et à Cappel

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Communiqué à Château
de Bogis, Touze et Château d'Oré et à Cappel

N° 3

Dancet et Simon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt neuf Octobre mil huit cent

soixante un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Dancet Jean Samuel, cocher
de Borra et Bogis Bossey domicilié à Jean des Bois rive, Arna
fils de Charles Louis Dancet et de Jeanne née Luquet sa femme
Celibataire à Treila

né à Borra le six Novembre mil huit cent cinquante

et

2. Simon Sophie Adèle, domestique
de Lignières (Neuchâtel) domiciliée à Jean des Bois
fille de Simon Lucile et de Julie Françoise née Gauchat
Celibataire sa femme à Lignières

née à Lignières le premier Février mil huit cent cinquante
cing

Les publications ont eu lieu à Bogis Bossey et Borra le vingt-neuf à Lignières
le trente Septembre et à Borra le deux Octobre de la même courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jean Samuel Dancet
Sophie Adèle Dancet

des témoins :

L. Brocard
J. Felis

L'officier de l'état civil :

L. Felis

Papiers présentés :

1° Promesses de mariage
2° Publications à Bogis Bossey
Arna, Borra et Lignières.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Borra et de Lignières



De page 3 à la page 91, etc. relatifs à la dernière inscription
chacune dans l'année 1891. Les deux doubles de Présens Bogis
ont conformés. Les deux doubles certifiées.
Borra le 31 Décembre 1891.
L'Officier de l'Etat Civil
Le Pellerin
Le double a été remis le 6 Janvier 1892, à l'Etat Civil
Borra en exécution de l'art. 2 de la Loi
Borra le 6 Janvier 1892.
L'Officier de l'Etat Civil
Le Pellerin

Visé à Borra le 3 Janvier 1892
L. Felis

N° 1

Rory et Buffard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt cinq* Mars _____ mil huit cent
soixante deux _____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Rory* *Maurice*, agriculteur
de *Tournay (Vauv)* domicilié à *Chavannes de Bogis*
fils de *Pierre Jean Rory* *décédé* et de *Josephine Desjardins* *veuve de*
Chavannes de Bogis
Célibataire

né à *Chavannes de Bogis* le *vingt quatre* Décembre mil huit cent
soixante deux
et

2. *Buffard* *Marie Alice*, sans profession
de *Francaise* domiciliée à *Plan Commune de Divonne*
fille de *Lucie Marie Buffard* et de *Félicité* *veuve* *Pavillard* *sa femme*
divorcée de son mari
Célibataire

née à *Plan* le *vingt huit* mil huit cent *soixante sept*

Les publications ont eu lieu à *Chavannes de Bogis* le *huit* *Tournay* *le* *neuf*
et *Divonne* le *treize* *et* *vingt* *Mars* de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Maurice *Maurice* *Rory* *Eugénie* *Vindrot* *à* *Divonne*
Marie *Rory* *Le* *Misville* *à* *Grand*

L'officier de l'état civil :

Le *Sulley*

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

1° *Promesses de mariage*
2° *Publications à* *Chavannes*
de Bogis, Tournay *et* *Divonne*
3° *Consentements des parents de l'épouse*

Tournay *et* *Divonne*

N^o 2.
Serez et Caboussat

Aujourd'hui quatre juin mil huit cent
soixante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Serez Samuel Jules, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Chesalles et Maracon (Savoie), domicilié à Crans.

Noms des parents :

fil de Monsieur Jean Louis Serez, agriculteur à Crans et de Mme Suzanne née Sullia

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Crans le vingt Octobre mil huit cent soixante quatre

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Caboussat Félicie, femme de chambre

Lieu d'origine et de domicile :

de Arna sur Nyon (Savoie), domiciliée à Genève

Noms des parents :

filles de Jean Louis Caboussat et de Charlotte Joséphine Jacqueline sa femme
 née Prod'homme agriculteur à Crans

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Crans le vingt juin mil huit cent cinquante huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Genève le six, à Crans et Arna le sept, à
Maracon le huit et Chesalles le neuf Mai de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Serez
Félicie Serez

des témoins :

Lo Mèrvalle de Crans
Louis Heudon

L'officier de l'état civil :

L. Sullia

Papiers présentés :

1^o Promesses de mariage
 2^o Publications à Chesalles Genève Chesalles et
Maracon Genève Arna Maracon
et Crans.

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de

N° 3

Touly et Marti

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt sept Sept mil huit cent
neuf deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Touly Louis Agriculteurde Cullayes Montperreux domicilié à Cransfils de Jean Pierre Francois Louis décédé et de Louise Marianne née Brelaz sa veuve à Veullyveuf de Marie née Decoster dis le 24 Sept. 1889.né à Cullayes le vingt sept mil huit cent cinquante sept.2. Marti Emma Sijeli menagerde Clarrangen Bern domiciliée à Cransfille de Jean Louis Musy décédé et de Jeanne Françoise née Ramuz sa veuve à Veullydivorcé de Rodolphe Marti dis le 17 février 1886.née à Scublens le vingt sept janvier mil huit cent cinquante trois.Les publications ont eu lieu à Crans le cinq à Montperreux le sept
à Cullayes le sept à Clarrangen le 6 Sept de l'année courant

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Touly
Emma Pouly

des témoins :

Constant Meury
Elise Musy

L'officier de l'état civil :

Juste Cocotte compilant

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Montperreux, Cullayes
Clarrangen

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage2° Les actes de publication de
Montperreux, Cullayes, Clarrangen3° L'acte de divorce de l'époux4° L'acte de décès de la femme de l'époux.

N^o 4
*Bourguignon
et Heutin*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt cinq Novembre* mil huit cent
soixante deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Bourguignon Louis Auguste, agriculteur*
de *Bogis Bossey (Vaud)* domicilié à *Arma sur Arve*
fils de *Bourguignon Charles* et de *Julie Louise née Burnet*
Célibataire

né à *aux Verrettes (Bassin)* le *vingt huit mil huit cent soixante deux*

et
2. *Heutin Marie Louise, cultivatrice*
de *Vesene (canton de Genève)* domiciliée à *Vesene*
fille de *Heutin François Victor* et de *Julie Louise née Vuillet*
Célibataire

née à *Vesene* le *vingt cinq Février mil huit cent soixante deux*

Les publications ont eu lieu à *Vesene* le *vingt six* à *Bogis Bossey* le *vingt sept*
et *Arma* le *vingt* *Novembre* de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Auguste Louis Bourguignon
Marie Bourguignon

des témoins :

Victor Heutin
L. Mugnier

L'officier de l'état civil :

L. Kullis

Papiers présentés :

1^o *Promesse de mariage*
2^o *Publications à Vesene,*
Bogis Bossey et Arma

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de
Vesene.

*Le 4^e H à la page 95, est celui de la dernière inscription faite
dans l'année 1893. Les deux doubles au Présent. Registres sont conformes.
Ce que nous certifions.
Com le 31 Décembre 1893. L'Officier de l'Etat civil
L. Kullis
Au double a été remis à l'autorité Cantonale, en exécution de l'Art 2 de la Loi
du 4 Janvier 1893 L'Officier de l'Etat civil
*L. Kullis**



*Visé à Crans le 14 Février 1893
L. F. Alouin*

N° 1

Liquiers et Beau

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

*Approuvé le procureur
Antoinette 3^{me} ligne
L. Kuller*

Aujourd'hui *Aroute Septembre* mil huit cent

soixante trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Liquiers Louis Henri, maréchal*

de *Craus et de Jurieux (Savoie)* domicilié à *Craus*

fils de *Liquiers Jean Marc Louis* et de *Marie Jenny née Rosset domiciliée à Craus.*
Célibataire

né à *Craus* le *deux Février mil huit cent soixante neuf*

et *Antoinette*
2. *Beau Jeanne Marie, sans profession*

de *Celigny* domiciliée à *Celigny*

fille de *Paul Louis Beau veuf* et de *Marie Anne née Blazer sa veuve à Celigny.*
Célibataire

née à *Celigny* le *vingt six Février mil huit cent soixante sept*

Les publications ont eu lieu à *Craus le sept, à Jurieux le huit et à Celigny le neuf Septembre de l'année courante.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Liquiers
Antoinette Beau

des témoins :

Emile Tulher à Craus
Marc Paul à Celigny

L'officier de l'état civil :

L. Kuller

Papiers présentés :

1° Promesses de mariage
2° Publications à Craus
Jurieux et Celigny

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Jurieux et au bureau Cantonal d'Etat Civil de Genève

N° 2
Buttet et Sumi

Aujourd'hui neuf Octobre mil huit cent
nonante trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
1. Buttet Charles Henri, garde frontière
de Perles (Pard) domicilié à Chavannes de Bogis
fils de Louis Buttet à Savanne et de Louise Marie née Rossier à Montan
Etat civil : Célibataire

né à Paléjina le vingt-huit Juin mil huit cent soixante un
et

2. Sumi Emma tailleur
de Saaneu (Borne) domiciliée à Nyon
fille de Johann Albrecht Sumi et de Anna Elisabeth née Reimbold
Etat civil : Célibataire

née à Progenant le vingt-huit Juin mil huit cent soixante neuf

Les publications ont eu lieu à Chavannes de Bogis le vingt à Perles, Nyon
de Saaneu le vingt-trois Septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :
Buttet Ch. Henri
Buttet Emma

des témoins :
Daniel Blin, Curé
La Moiréville, Curé

L'officier de l'état civil :
L. Kellis

Papiers présentés :
1° Publications de mariage
à Perles, Saaneu, Nyon et
Chavannes de Bogis
2° Promesses de mariage

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de
Perles, Saaneu, et
Nyon

N° 3.

Aujourd'hui premier Decembre mil huit cent

Bourguignon
et
Weber.

nonante trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Bourguignon Charles Paul Samuel, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Bogis Bossey (Sud) domicilié à _____

Noms des parents :

fils de Louis Daniel Bourguignon et de Charlotte née Bernet, agricultrice

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Bogis Bossey le quinze Septembre mil huit cent soixante trois

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Weber Louise, ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Golaten (Berne) domiciliée à Chavannes de Bogis

Noms des parents :

fille de Samuel Weber et de Madeline née Trebs, agricultrice

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Thibourg le vingt quatre Août mil huit cent soixante huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Chavannes de Bogis et Bogis Bossey
le onze et Golaten le six sept Novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Charles Bourguignon Samuel Weber Char. Bogis
Louise Bourguignon Bourguignon Samuel Bogis Bossey

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

1° Promesses de mariage
2° Publications à Chavannes de Bogis, Bogis Bossey et Golaten.

l'officier de l'état civil de

Golaten (Berne)

Le 23 à la Page 98 est celui de la dernière inscription fait dans l'année 1893. Les deux doubles au Présenté Bogis et sont conformes. Ce que nous, certifions.
Crant le 31 Decembre 1893.
L'Officier de l'Etat civil, L. Sullis
Un double a été remis à l'autorité Cantonale en vertu de l'Art 2 de la Loi, le 4 Janvier 1894.
L'Officier de l'Etat civil, L. Sullis



Vu: Ermo
le 14 Dec 1893
L. Sullis
S. F. Sullis

N° 4
Olivier et
Dufour

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui dix huit Septembre mil huit cent
nonante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Olivier Samuel Alfred Agriculteur

de Eysins, La Sarras & Crans domicilié à Crans

fil de Marc Isaac Olivier, décédé et de Sophie Céline née Pellerin, Crans

Célibataire

né à Crans le 1^{er} Janvier mil huit cent soixante cinq

et
2. Dufour Sophie sans profession

de Châtelain Montreux domiciliée à Crans

fille de Dufour François et de Marie Louise, née Chollet

Célibataire

née à Crans le Trois Juillet mil huit cent soixante neuf

Les publications ont eu lieu à Crans le vingt neuf, Eysins le premier Septembre
La Sarras le trente Oul & Châtelain le vingt neuf Oul

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Alfred Olivier
Sophie Olivier

des témoins :

Guthon
J. Dufour

L'officier de l'état civil :

Juste Lecoulter

le mariage a été communiqué aux ^{remplacant}

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Les publications de Crans,
Eysins, La Sarras & Châtelain

officiers de l'état civil de

Châtelain Montreux, Eysins
La Sarras

Aujourd'hui deux neuf Septembre mil huit centsoixante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. de Haller Charles Léon, ingénieurde Berne domicilié à Lausannefils de Paul Albert de Haller propriétaire et de Georgina Charlotte Victoire Aminie
celibataire épouse de Hautville sa femme à Lausannené à La Tour de Peitz le vingt cinq Novembre mil huit cent
soixante neuf

et

2. Mallet Aloyse, sans professionde Genève et d'Arna sur Arve domiciliée à Genèvefille de Jean Charles Mallet forgeron et de Marguerite Anna née de Blonay
celibataire sa femme domiciliée à Genèvenée à rivière Arna le vingt Octobre mil huit cent soixante deuxLes publications ont eu lieu à Lausanne le quatorze à Berne et Genève le
quinze et à Arna sur Arve le seize Août de l'année couranteAprès avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles de HallerAloyse de Haller

des témoins :

J. Albert de HallerJoseph Mallet Crassin

L'officier de l'état civil :

L. Suller

Papiers présentés :

Autorisation de l'EtatCivil de Lausanne

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lausanne et Genèveet de Berne

N° 3.
Devorne et
Guignet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Décembre mil huit cent
soixante quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Devorne Jules Francis, agriculteur
de Château d'Or (Saône) domicilié à Chavannes de Bogis
fils de feu Louis Antoine Devorne et de Henriette Julie née Regnier sa
veuve à Chavannes de Bogis
célibataire

né à Chavannes de Bogis le treize juin mil huit cent soixante trois

et

2. Guignet Elie, couturier
de Essert (Saône) domiciliée à Touma
fille de Jean Frédéric Guignet et de Jeanne Rosalie née Margairat
agriculteurs à Touma
célibataire

née à Essert le premier Octobre mil huit cent soixante
et onze

Les publications ont eu lieu à Chavannes de Bogis, Château d'Or, Essert
le vingt cinq et Touma le vingt sept Novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Jules Devorne
Elie Guignet

des témoins :

Elie Vitez Touma
Alfred Guignot G. Officier
Général

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

Jules Devorne
Elie Devorne
1° Promesse de mariage
2° Publications à Château d'Or
Chavannes de Bogis, Touma
et Essert.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Château d'Or, Touma
et Essert.

Approuvé la
nature de deux noms
27 et 28 - ligne
L. Sullis off.

Le N° 3 à la Page 101, est celui de la dernière inscription faite
dans l'année 1894. Les deux doubles du Présent Registre sont confor-
mes. Ce que nous certifions
Craus le 31 Décembre 1894. L'Officier de l'Etat Civil L. Sullis
Un double a été remis à l'autorité Cantonale en exécution de l'art. 20 de
la loi le 4 Janvier 1895. L'Officier de l'Etat Civil
L. Sullis

N° 7

Tinnaz et Weltschi

Aujourd'hui *vingt janvier* mil huit cent *quatre vingt quinze* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Tinnaz Lucien Charles Louis, agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Arna sur Nyon* domicilié à *Arna*

Noms des parents :

fil de *Charles Marc Alexandre Tinnaz* et de *feue Josette née Chapuis*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Arna* le *neuf novembre mil huit cent soixante trois*

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Weltschi, Bertha, ménagère*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Obernyl (Berne)* domiciliée à *Arna*

Noms des parents :

filie de *Nicolas Weltschi garde bois* et de *Catherine née Jucker veuve*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Prangins* le *vingt deux septembre mil huit cent septant deux*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Arna le vingt et Obernyl le vingt un*
Décembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles Tinnaz
Bertha Tinnaz

des témoins :

Samuel André Dreyer
Emilie Weltschy Prangins

L'officier de l'état civil :

L. Kullis

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage
2° Publications à Arna
et Obernyl.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Obernyl (Berne)

de Crum le 29 J. 1895
Leclercq. Graming

N° 4

Rod et Brocari

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui deux Février mil huit cent soixante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Rod Emile François Samuel Louis ingénieur

de Nejivres Corcelles, Popray et Demoret domicilié à Crans

fils de Jean Alexis Louis Rod et de Louise Françoise née Guin agriculteurs

célibataire à Corcelles le Forat

né à Charcennes le onze Mars mil huit cent septante

et

2. Brocari Elise Amélie cuisinière

de Disy (Vaud) domiciliée à Genève

fille de Jean Emmanuel Auguste Brocari et de Jeanne Amélie née Jander

célibataire

née à Subevin le premier Mars mil huit soixante neuf

Les publications ont eu lieu à Crans le huit, Genève le neuf, Disy, Nejivres, Demoret, Corcelles et Popray le six Janvier de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Rod

Marie Rod

des témoins :

Albert Dufay - Crans

Gustave Ruchti - Crans

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage

2° Publications à Genève, Disy,

Nejivres, Demoret, Corcelles

le Forat et Popray

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Genève Corcelles le Forat Popray

Demoret et Disy

N° 3.

Gay et Henricou

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt deux Mars* mil huit cent *soixante cinq* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Gay Alexandre Henri, agriculteur*
de *Crans* domicilié à *Crans*
fils de *Jean Louis Gay* et de *Elisa née Noblet sa mère*
à Crans
Célibataire

né à *Crans* le *quatre Août mil huit cent soixante neuf*

et

2. *Henricou Emma, Mine sans profession*
de *Gressy sur Yverdon (Suisse)* domiciliée à *Crans*
fille de *Henricou Eugène propriétaire* et de *Marie Thérèse née Stoumann*
à Crans
Célibataire

née à *Commugny* le *sept Août mil huit cent soixante cinq*

Les publications ont eu lieu à *Gressy le trois et Crans le quatre Mars*
de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Henri Gay
Emma Gay

M^r Lamerquet à Commugny
H. Michot insp. à Crans

L'officier de l'état civil :

L. Jullien

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

1^o *Procès verbal de mariage*

l'officier de l'état civil de

2^o *Consentement des parents de l'époux*

Gressy

3^o *Publications à Crans et Gressy*

N° A.
Rieder et Senn

Aujourd'hui quatre juin mil huit cent
soixante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Rieder Camille Édouard Amédée, propriétaire

Lieu d'origine et de domicile :

de Mallikon (Genève) domicilié à Saconnex-la-Ville

Noms des parents :

fils de Jacques Albert Rieder et de Gilberte Tréte

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Staveland le quatre juillet mil huit cent soixante sept

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Senn Charlotte Suzanne Valentinienne sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Genève (ville) domiciliée à Bellerive sur Lognon

Noms des parents :

filles de Aimé Senn et de Jeanne Marie

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Bellerive le quatorze août mil huit cent soixante neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bellerive sur Lognon le quatre juin de l'année soixante cinq

Approuvé le nom
 Chara H^m ligne
 L. Sullis

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Amédée Rieder
Valentine Senn

des témoins :

Jacques Rieder Wissling (Alban)
Aimé Senn Belle-Terme

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

Autorisation de l'état civil de Coppet.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Mallikon, Saconnex
et Genève.

N^o 5.Kislig et Oggier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt juillet mil huit centsoixante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Kislig Frédéric Joseph Jean, agriculteurde Septigen (Bern) domicilié à Cransfils de Christian Kislig et de Catherine Elisabeth née Stampfli
agriculteurs à Crans.Célibatairené à Crans le vingt trois Mai mil huit cent septante deux

et

2. Oggier Céline Louisa, sans professionde Salquenen (Valais) domiciliée à Célignyfille de Gaspar Ignace Oggier et de Julie Louise née Pillard agriculteurs
à CélignyCélibatairenée à Founca le vingt sept Octobre mil huit cent septante sixLes publications ont eu lieu à Crans le six, à Céligny et Septigen le onze et
Salquenen le treize Juin de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jean Kislig
Céline Oggier

des témoins :

L. Kislig à Crans
Oggier Marguerite Céligny

L'officier de l'état civil :

L. Sullas

Papiers présentés :

1^o Promesses de mariage
2^o Publications à Crans
Céligny, Septigen et Salquenen
Conseillement au père de l'époux de Genève

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Septigen, Salquenen
et à l'Etat civil Canton
de GenèvePour jugement du Tribunal
de 1^{re} instance de Genève du
25 Juin 1913, le mariage désigné
ci-contre a été dissous par le
divorce. Il est interdit à la
femme de se remarier avant
l'expiration d'un an.Crans le 25 Novembre 1913
L'Officier de l'état civil
Juste Recoulon

N° 6
Tavez et Seres

Aujourd'hui vingt sept Août mil huit cent
nonante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Tavez Octave Henri Albert, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Penthiéry et Servion domicilié à S^t Georges

Noms des parents :

fils de John Jules Henri Tavez et de Marie Elmée née Boer, agriculteur

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à S^t Georges le vingt trois Février mil huit cent
soixante huit

Nom et profession de l'épouse :

2. Seres Louise Henriette sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Chevalles et Maracou (S^{te}) domiciliée à Crans

Noms des parents :

fille de Jean Louis Henri Seres agri. et de cultivateur à Crans et de député
Jeanne Marie Keller

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Crans le vingt sept Octobre mil huit cent septant

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à S^t Georges le deux un juillet à Crans, Chevalles
Maracou et Servion le premier et Penthiéry le trois Août
l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Albert Tavez
Louise Tavez

des témoins :

Ulysse Boer, S^t Georges
Béline Tavez

L'officier de l'état civil :

L. Sullus

Papiers présentés :

Autorisation de l'Etat
Civil de Longirod

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de
Penthiéry, Servion, S^t Georges
Chevalles et Maracou

N° 4
Borner et
Ducimetière alias Monod

Aujourd'hui cinq Octobre mil huit cent
soixante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Borner Marc Louis, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Château d'Or (Saône) domicilié à Charannes de Bogis

Noms des parents :

fils de Ami Borner agriculteur et de Marie Susanne Daniel ^{conjointes} à Charannes de Bogis

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Corsier le vingt-neuf Décembre mil huit cent soixante huit

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Ducimetière alias Monod Elie Emma ^{profession}

Lieu d'origine et de domicile :

de Corsier et Saphorin sur Saône domiciliée à Charannes de Bogis

Noms des parents :

fille de Louis César Ducimetière alias Monod ^{ici} et de Louis Marie vic Charbon à Charannes de Bogis

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à Corsier le vingt-neuf Décembre mil huit cent soixante quinze

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Charannes de Bogis le six huit, à Corsier le six neuf, à Château d'Or le vingt et Saphorin le vingt six septembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Marc Borner
Elie Borner

des témoins :

L. Delapontaine Corsier
Jph. Charbonnet Charannes de Bogis

L'officier de l'état civil :

L. Kullies

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage
2° Publications à Charannes de Bogis, à Corsier, à Château d'Or et de Saphorin.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Château d'Or, Corsier et de Saphorin.

N° 1.
Boy et Boy

Aujourd'hui deux Octobre mil huit cent soixante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
1. Boy Jean Samuel, agriculteur
de Sersois (Genève) et Féchy (Savoie) domicilié à Bezis Bossey
fils de Jean Louis Boy veuf et de Thérèse née Bourquinon
sa veuve à Bezis Bossey
Etat civil : célibataire
né à Sersois le premier janvier mil huit cent soixante six

et
2. Boy Lina Cécilia, femme de chambre
de Bea (Savoie) domiciliée à Plainpalais (Genève)
fille de Boy Gabriel Benjamin, veuf et de Emma née Gigaud sa veuve à Bea
Etat civil : célibataire
née à Donatzen (Savoie) le six juillet mil huit cent soixante cinq

Les publications ont eu lieu à Bezis Bossey le vingt sept, Bea, Féchy
Sersois et Plainpalais le vingt huit septembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :
J. J. Boy
Cécilia Boy

des témoins :
L. Perrotte Plainpalais
F. Boy Charames des Bords

L'officier de l'état civil :

L. Kuller

Papiers présentés :
1° Promesse de mariage
2° Publications à Bezis Bossey, Bea, Féchy, Sersois
et Plainpalais.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de
Bea, Féchy, et à l'Etat
civil Cantonal de Genève

N^o 1
Kistlig et Pittet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *deux Octobre* mil huit cent
soixante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Kistlig Louis, menuisier*de *Septigen (Bern)* domicilié à *Crans*fils de *Christian Kistlig, agriculteur* et de *Catherine Elisabethine Stampfli*
domiciliés à *Crans*.
célibatairené à *Crans* le *vingt sept Février mil huit cent soixante huit*

et

2. *Pittet Alice, cuisinière*de *Pillard-Bramard (Saas)* domiciliée à *Crans*fille de *Charles Pittet, vicaire* et de *Alice née Moirand sa veuve*
domiciliés à *Crans*.
célibatairenée à *sa Pochettes (Romont)* le *huit Novembre mil huit cent soixante trois*Les publications ont eu lieu à *Crans le seize à Septigen le six huit et à*
Pillard Bramard le vingt Septembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

L. Kistlig
Alice Kistlig

des témoins :

Baudry. Crabbier
Emma Pittet Crans

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1^o *Promesse de mariage*
2^o *Publications à Septigen*
Crans, de Pillard Bramard

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

de Septigen et Pillard
Bramard.

N^o 10
André & Duclos

Aujourd'hui vingt six Octobre mil huit cent
nonante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. André Jules Samuel Daniel, Agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Yens, Hauts domicilié à Arnaux / Nyon

Noms des parents :

fils de L^e Daniel André, décédé et de Marie Marie née Gigy, sa veuve

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Tisy le trois Avril mil huit cent soixante trois

Nom et profession de l'épouse :

et
2. Duclos Charlotte cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de St Trée, Hauts domiciliée à Nyon

Noms des parents :

fille de Jules Henri Duclos, décédé de Suzanne Françoise née Paret

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à St Trée le vingt un Mars mil huit cent soixante douze

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Arnaux le six, Nyon le sept, St Trée le sept, Yens le huit Octobre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Samuel André
Charlotte André

des témoins :

Paul André
Marc Duclos

L'officier de l'état civil :

Juste Lecoultre remplacant
Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Publications à Arnaux, Nyon, Yens, de Nyon et de St Trée & Yens.

officiers de l'état civil de

Yens, de Nyon et de St Trée

N° 11
Vulliez - Pasche

Aujourd'hui *vingt neuf Novembre* mil huit cent
nonante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Vulliez Samuel Emile* Agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de *Crans* domicilié à *Crans*

Noms des parents :

fils de *Vulliez Louis* à *Crans* et de *Marie Caroline Olive* sa femme *veuf* sa femme *décédée.*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Crans* le *trente & un Mars* mil huit cent *soixante cinq*

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Pasche Marie Emma* sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de *Oron la Ville* domiciliée à *Nyon*

Noms des parents :

fille de *Pasche Jean Daniel Samuel* et de *Fanny Julie* née *Frangé* à *Nyon*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Nyon* le *vingt sept Mai* mil huit cent *soixante deux*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Crans* le *douze* à *Oron la Ville* le
quatorze & à *Nyon* le *trize* *Novembre* de l'année *courante*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Emile Vulliez
Emma Vulliez

des témoins :

L. Vulliez à *Crans*
J. Pasche à *Nyon*

L'officier de l'état civil :

Juste Vecouste *comp. t.*

Papiers présentés :

1° *Promesse de mariage*
 2° *Publications* à *Crans* *Nyon*
 & *Oron la Ville*

Le mariage a été communiqué aux

l'officier de l'état civil de
Oron la Ville

N^o 12
Vulliez & Caut

Aujourd'hui vingt neuf Novembre mil huit cent
nonante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Vulliez Ernest Louis, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Crans domicilié à Crans

Noms des parents :

fils de Vulliez Louis à Crans et de Marie Caroline Olive née Verjé
 sa femme décédée

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Crans le trente juin mil huit cent soixante huit

Nom et profession de l'épouse :

2. Caut Sophie Louise Elise, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Arnaix / Nyon domiciliée à Arnaix

Noms des parents :

fille de Caut Samuel Julien décédé et de Sophie Marie née Pasche à Arnaix

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Arnaix / Nyon le quatorze décembre mil huit cent septante trois

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans le douze, à Arnaix le douze
Novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Ernest Vulliez
Elise Caut

des témoins :

Vulliez à Crans
Off Pasche à Nyon

L'officier de l'état civil :

Juste Lecoultre rem^{pl}
Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Publications à Arnaix
à Crans.

officiers de l'état civil de

N° 13
Demoinssel
et
Demoinssel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-sept Décembre* mil huit cent
soixante-cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Demoinssel Charles Henri, agriculteur*

de *Crans* domicilié à _____

fil de *Etienne Alexandre Demoinssel* et de *Mariette Jaumin* *décédés*

célibataire

né à *Crans* le *seize Janvier mil huit cent cinquante*
quatre

et
 2. *Demoinssel in Heuber Anna Maria, lingère*

de *Crans* domiciliée à _____

fille de *Jean Daniel Heuber* et de *Anna Barbara Singerthal*
décédés

veuve de Marc Eli Demoinssel

née à *Mury (Berne)* le *vingt-huit Septembre mil huit cent qua*
rante-huit

Les publications ont eu lieu à *Crans le onze Décembre de l'année*
courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Charles Demoinssel *Le Prêtre Crans*

Anna Demoinssel *M^{re} Rosset*

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

1^o *Promesse de mariage*

officiers de l'état civil de

2^o *Publication à Crans*

3^o *Acte de décès du 1^{er} Mari de l'épouse*

N° 14

Sacrois et Blanc

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Anjourd'hui vingt Décembre mil huit cent nonante cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Sacrois Joseph, agriculteur

de S^e Paul H^e Savoie domicilié à Bogis Bossey

fil de Joseph Sacrois et de Claudine née Sacrois

à S^e Paul célibataire

né à S^e Paul le vingt Novembre mil huit cent cinquante

sept

et

2. Blanc Marie Anne, sans profession

de S^e Paul H^e Savoie domiciliée à Bogis Bossey

fil de Alexis Blanc cordonnier et de Françoise née Rollin

à S^e Paul célibataire

née à S^e Paul le deux Décembre mil huit cent cinquante

huit

Les publications ont eu lieu à Bogis Bossey le vingt quatre Novembre

et à S^e Paul les vingt quatre Novembre et le 2^e Décembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et

après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier

de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis

par le mariage.

Signatures

des époux :

Sacrois Joseph
Marie. Sacrois

des témoins :

Duroux Denis à Crans
H. Michot inst. à Crans.

L'officier de l'état civil :

L. Kullis

Papiers présentés :

- 1^o Promesse de mariage
- 2^o Publications à Bogis Bossey et à S^e Paul H^e Savoie
- 3^o Consentement des parents des époux
- 4^o Déclaration métairie
- 5^o Déclaration de l'Ambassade de France à Berne
- 6^o Permis de mariage du Département de Justice et Police

Le mariage a été communiqué

~~aux~~ officiers de l'état civil de

à la Chancellerie

N° 14 à la page 115, acte n° 14 de la commune
 substitution faite sous l'année 1895.
 Les deux couples ou individus Bogis, sans profession
 de leur nom civil, sont le 31 Décembre 1895
 à l'Officier de l'état civil, L. Kullis
 Le mariage a été communiqué à l'ambassade de France à Berne
 et à la Chancellerie le 14 Janvier 1896. L'Officier de l'état civil
 L. Kullis

Visé à Crans ca. 15. III, 1896 L. Duroux, S. Michot

N° 1

Rayrou et
Nange.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-sept Mars mil huit cent
nonante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Rayrou Norien, boucher

de Rougemont (Vaud) domicilié à Crans

fils de Jean David Rayrou et de Marie Rosine Saugy

Célibataire

né à Rougemont le vingt-trois Novembre mil huit

cent soixante cinq

et

2. Nange Elisa, tailleur

de Rougemont (Vaud) domiciliée à Coppet

fille de Jean Gabriel Nange et de Louise née Jaquillard

Célibataire

née à Rougemont le cinq Juillet mil huit soixante neuf

Les publications ont eu lieu à Crans le quatre, à Coppet le cinq et à

Rougemont le six Mars de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Rayrou Norien

Elisa Rayrou Nange

des témoins :

E. Guy à Crans.

Louis Hislig id.

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage

2° Publications à Crans

Coppet et Rougemont.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Rougemont et Coppet

N° 2
Olivier et Guignard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Anjourd'hui *vingt-sept Novembre* mil huit cent
soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Olivier Isaac Louis Ami, agriculteur*
 de *Eysins, Crans et La Sarras* domicilié à *Crans*,
 fils de *Marc Isaac Olivier décédé* et de *Leonie Céline née Sullias sa veuve*
à Crans.
Célibataire

né à *Crans* le *premier Octobre mil huit cent soixante trois*

et

2. *Guignard Emma Elisabeth, sans profession*
 de *Chenite Vallé de Joux* domiciliée à *Crans*,
 fille de *Auguste Samuel Guignard* et de *Joseph Adèle née Secault aubergiste*
à Crans.
Célibataire

née à *Orient de l'Orbe* le *vingt-six Octobre mil huit cent septante cinq*

Les publications ont eu lieu au *ventre le vingt-trois à Eysins et La Sarras, le*
vingt-quatre et à Crans le vingt-six Octobre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
 après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
 de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
 par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Olivier
Elisabeth Olivier

des témoins :

Auguste Guignard à Crans
Philippe Simon au Chenite

L'officier de l'état civil :

A. Sullias

Papiers présentés :

1° *Promesses de mariage*
 2° *Publications à Crans,*
Eysins, La Sarras et au Chenite

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de

La Sarras, d'Eysins
et au Chenite

N° 3.

Caboussat & Bally

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Décembre mil huit cent

soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Caboussat Charles, agriculteur
de Chancy (Genève) et de Armas (Saut), domicilié à Crans,
fils de Jean Louis Caboussat à Crans et de Charlotte Josephine Jaquetin
une Prothom décédée
Célibataire

né à Crans le seize Mars mil huit cent soixante trois

et

2. Bally Emma Henriette, couturière
de Genève ville et de Aclens (Saut), domiciliée à Crans
fille de Louis Eugène Bally à Crans et de Emma Louise Trebois décédée
Célibataire

née à Cologny le seize Juillet mil huit cent soixante quatre

Les publications ont eu lieu à Chancy le trente un Octobre à Crans le premier à Armas
le second, à Aclens le six et à Genève le six Novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Caboussat Charles
Caboussat Henriette

des témoins :

Jules Leroy à Crans
Jules Basot idem

L'officier de l'état civil :

L. Jullien

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage
2° Publications à Chancy, Crans
Armas, Aclens et Genève

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Genève, Chancy et Aclens

N° 4
*Ducimetière alias
 Mondo et
 Charbonnet*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Anjourd'hui *quatre Décembre* mil huit cent
soixante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
 1. *Ducimetière alias Mondo, Charles, agriculteur*
 de *Corsier et St-Saphorin sur Morges (Savoie)* domicilié à *Charavannes de Bogis*
 fils de *feu Louis César Ducimetière alias Mondo* et de *Marie Louise née Charbonnet sa femme*
 à *Charavannes de Bogis*.
Célibataire

né à *Corsier Savoie* le *vingt Juin* mil huit cent *soixante huit*
 et

2. *Charbonnet Sophie Marie Ida, sans profession*
 de *Charavannes de Bogis* y domiciliée à
 fille de *Henri Charbonnet agriculteur* et de *Louise Jenny Conrétte née Buthiaz*
 sa femme à *Charavannes de Bogis*.
Célibataire

née à *Charavannes de Bogis* le *deux Avril* mil huit cent *soixante quinze*

Les publications ont eu lieu à *Charavannes de Bogis le seize, Corsier et St-Saphorin*
le six septembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
 après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
 de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
 par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles Mondo
Sophie Mondo

des témoins :

Araguel à Nyon
C. Bogis

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1° *Promesse de mariage*
 2° *Publications à Charavannes*
de Bogis, Corsier et St-Saphorin

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de
Corsier et St-Saphorin
sur Morges.

N^o 5
Derivaux Dubi

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Anjourd'hui vingt deux mil huit cent
nonante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Derivaux Casimir, François garde frontière
de St Gingoilph (Valais) domicilié à Charannes de Bogis
fils de François Derivaux maréchal de Anne dite Jeannette, née Roch
Célibataire sa femme à St Gingoilph

né à St Gingoilph le neuf sept mil huit cent septante quatre

et
2. Dubi Marie Louise sans profession
de La Lunk (Bern) domiciliée à Bogis-Bossey
fille de André Dubi, loutier et de Marie Guerin née Pich
Célibataire sa femme à Bogis-Bossey

née à Crans le vingt un novembre mil huit cent
septante cinq

Les publications ont eu lieu à Bogis-Bossey le vingt deux Charannes de
Bogis le vingt deux St Gingoilph le plus sept La Lunk le vingt
neuf novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Derivaux Casimir
Derivaux Louise

des témoins :

Arn
Marie Fieben

L'officier de l'état civil :

Juste Secoultre curé à Crans
Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Publications à Bogis-Bossey St Gingoilph & La Lunk
Charannes de Bogis, St Gingoilph
& La Lunk.

officiers de l'état civil de

Registre des mariages A.

No 6

Basset et Saugy

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt neuf Decembre mil huit cent
nonante six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Basset Jules, agriculteur
de Goumoens la Ville (Caud), domicilié à Crans
fils de David Basset, agriculteur et de Suzette Henriette née Rogy
à Ependes
Célibataire

né à Spiez (Caud) le treize Octobre mil huit cent soixante
trois

et
2. Saugy Jeanne Henriette, sans profession
de Rougemont domiciliée à Crans
fille de Abram David Saugy marié et de Marie Louise née Cellerin
sa veuve
Célibataire

née à Crans le treize Octobre mil huit cent soixante
cinq

Les publications ont eu lieu à Crans le trente Novembre et à Rougemont
et Goumoens la Ville, le premier Decembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Jules Basset — Ami Badel à Crans
Henriette Basset — Jules Humstein à Crans.

L'officier de l'état civil :

L. Suller

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

1° Promesse de mariage
2° Publications à Crans, Rougemont et Goumoens la Ville
de Rougemont et de
Schallens.

Le No 6 à la page 121, est celui de la dernière inscription faite
dans l'année 1896.
Les deux doubles ou triples Registre sont conformes.
Ce qui nous certifie. Crans le 31 Decembre 1896.
L'Officier de l'Etat Civil L. Suller
Un double a été remis à l'autorité Cantonale en exécution de l'Art 2 de la Loi
le 6 Janvier 1897. L'Officier de l'Etat Civil L. Suller



N° 1

Chappuis de Favre

Aujourd'hui *ceux Favre* mil huit cent
soixante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Chappuis Henri Francis, charcutier*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Puidoux (Vaud)* domicilié à *Crans*.

Noms des parents :

fil de *feu François Samuel Chappuis* et de *Jeanette née Pasche sa veuve à Eysins*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Chambres* le *quatre Décembre mil huit cent soixante sept*

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Favre Auguste Sophie, lingère*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Chens Cusy (N° Savoie)* domiciliée à *Crans*.

Noms des parents :

filles de *Louis Favre* et de *Marie Suzanne Elie née*

Etat civil :

Corbar sa femme, agriculteurs à Crans, Célibataire

Date de la naissance :

née à *Crans* le *vingt un Mai mil huit cent soixante sept*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Crans le seize à Puidoux le seize et à Chens Cusy le dix sept Janvier de l'année courante.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Chappuis
Sophie Chappuis

des témoins :

H. Michot à *Crans*
Favre, Louis

L'officier de l'état civil :

L. Sullus

Papiers présentés :

1° *Promesse de mariage*
2° *Autorisation des parents de l'épouse*
3° *Publications à Crans à Puidoux et à Chens Cusy N° Savoie*

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Puidoux

N° 2
Picard et Didier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Ce mariage a été
dissous par le divorce
le 17 Janvier 1905,
par jugement rendu
par le Tribunal
Civil de la Républi-
que et canton de
Genève.

Inscrite le 19 Mars
1905.

L'Officier de l'Etat
Civil :

L. Sublet

Anjourd'hui seize juin mil huit cent
soixante sept par devant l'officier de l'état-civil soussigné, ont

comparu :

1. Picard Georges, commerçant

de Genève (ville) domicilié à Genève

filis de Emile Picard commerçant ^{gendre} et de Marie Françoise Pöbel sa femme ^{veuve}

Célibataire

né à Genève le seize juin mil huit cent soixante cinq

et

2. Didier Louise Françoise Olga, sans profession

de Genève (ville) domiciliée à Crans

filie de Paul Alphonse Didier conseiller d'Etat et de Maria Del Consuelo Carbajal
sa femme ^{sa femme}

Célibataire

née à Genève le vingt six juin mil huit cent soixante quatre

Les publications ont eu lieu à Genève le vingt neuf Mars et à Crans le vingt neuf Mars mil huit cent soixante sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

G. Picard
L. Didier

des témoins :

A. Pöbel
A. Picard

L'officier de l'état civil :

L. Sublet

Papiers présentés :

L'Autorisation de l'Etat
Civil de Genève de célébrer
le mariage à Crans

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de Canton
Genève.

N^o 3
Lumstein et Blum

Aujourd'hui cinq Novembre mil huit cent
nonante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

comparu : 1. Lumstein Jules Jacob, Charron

Lieu d'origine et de domicile :

de Ochlenberg, Berne domicilié à Crans

Noms des parents :

fils de Lumstein Jacob, décédé et de Elisabeth née Ammann, décédée
Célibataire

Etat civil :

Date de la naissance :

né à Herzogenbuchsee le trois Mars mil huit cent septante un

Nom et profession de l'épouse :

et 2. Blum Augusta Amélie sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Guggisberg, Berne domiciliée à Crans

Noms des parents :

fille de de Daniel Blum et de Henriette Jeanne Amélie née Lorel
Charron à Crans
Célibataire

Etat civil :

Date de la naissance :

née à Crans le vingt trois décembre mil huit cent septante trois

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans le six, à Guggisberg le huit
et à Herzogenbuchsee le neuf Octobre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Jules Lumstein
Augusta Lumstein

Daniel Blum
Aline Blondel

L'officier de l'état civil :

Juste Secoultre remplacant

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

1. Promesse de mariage
2. Publications de Crans,
Guggisberg & Herzogenbuchsee

officiers de l'état civil de

Ochlenberg et Guggisberg

N° 4

Mattrot de Dancet

Aujourd'hui neuf Novembre mil huit cent

soixante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Mattrot Louis, lapidaire

Lieu d'origine et de domicile :

de Sesancy (canton de Geschane) domicilié à Sesancy

Noms des parents :

fils de feu François Mattrot et de feu Marie Lucile nee Trébuchet

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Sesancy le quatre Août mil huit cent soixante sept

Nom et profession de l'épouse :

2. Dancet Louisa, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Bogis Bossey domiciliée à Bogis Bossey

Noms des parents :

fille de Louis Dancet et de Jenny Dorine nee Bron
agriculteurs à Bogis Bossey

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Bogis Bossey le vingt huit Juin mil huit cent septante huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bogis Bossey le onze et Sesancy le
14 Octobre de l'année courante

Par jugement du Tribunal
civil de 1^{re} instance de Ges.
N° du 23 Juin 1920. Le
mariage désigné ci-contre
a été dissous par le divorce
Crans le 3 Juin 1921
L'Officier de l'état civil.

J. Secourtey

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Mattrot Louis
Mattrot Louisa

des témoins :

Fritz Gluser Bogis
Léonard François Etan

L'officier de l'état civil :

L. Kullies

Papiers présentés :

- 1^o Promesse de mariage
- 2^o Publications à Sesancy et Bogis Bossey à la Chancellerie Cantonale
- 3^o Les Actes de décès des parents de l'époux
- 4^o Le consentement des parents de l'époux en minorité
- 5^o Le Livre Militaire de l'époux
- 6^o La déclaration de l'Ambassade de France à Berne
- 7^o Permis de mariage du Département de Justice et Police

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

N° 5

Stoby & Demoincel

Aujourd'hui le neuf Novembre mil huit centnonante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Stoby Jules François Louis, dit Francis, tailleur

Lieu d'origine et de domicile :

de Chavannes de Bogis domicilié à Crans.

Noms des parents :

fils de feu Louis Étienne Stoby et de Henriette Marguerite née
Blanchard de Chavannes de Bogis

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Chavannes de Bogis le deux Mars mil huit cent septante trois

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Demoincel Aimé Amélie, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Crans domiciliée à Crans

Noms des parents :

fille de Jacques Aimé Édouard Demoincel et de Jeanne Charlotte née Seres, agriculteur
domiciliés à Crans

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Crans le seize Novembre mil huit cent
septante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans et Chavannes de Bogis le trois
Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Francis Stoby
Amélie Stoby

des témoins :

Edouard Demoincel
Suzanne Demoincel

L'officier de l'état civil :

L. F. F. F.

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage
2° Publications à Crans
et Chavannes de Bogis

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

N° 6
Sechard et Mennet

Aujourd'hui du sept Décembre mil huit cent

soixante sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
1. Sechard Louis, agriculteur
de Gollion (Vaud) domicilié à Chavannes de Bogis
fils de Louis Sechard décédé et de Rose Jeanne née Jaccard veuve
Célibataire

né à Gollion le premier juillet mil huit cent
soixante cinq

et
2. Mennet Céline Louise sans profession
de Croy (Vaud) domiciliée à Chavannes de Bogis
fille de Henri Mennet et de Marie Louise Annye née
Célibataire Ducret domiciliés à Chavannes de Bogis

née à Chavannes de Bogis le vingt neuf Octobre mil huit cent
vingt

Les publications ont eu lieu à Chavannes de Bogis le premier à Croy
le trois et Gollion le quatre Décembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Sechard
Céline Sechard

des témoins :

Jules Dumortier
L. P...

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Publications à Chavannes de Bogis, Croy et Gollion
- 3° Consentement des parents de l'épouse mineure

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Gollion et de Croy

Le No 6 à la Page 127 est celui de la dernière inscription
fait le 20 Janvier 1898.
Les deux doubles au Présent Registre sont conformes.
Ce que nous certifions,
Cram le 31 Décembre 1898.
L'Officier de l'Etat Civil, L. Sullis.
Un double a été remis à l'Autorité Cantonale en exécution
de l'Art. 2 de la Loi le 8 Janvier 1898.
L'Officier de l'Etat Civil, L. Sullis.

Vu à Cram le 15.2.1898, L. Sullis, J. Sullis

N° 1
Parisot et Corbas

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt six Février* mil huit cent
neufante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Parisot François, agriculteur*
de *Chatelard (Savoie)* domicilié à *Crans*
fils de *Henri Louis Parisot veuf* et de *Françoise veuve Pichet sa veuve*
à Courmayeur
Etat civil : *Célibataire*

né à *Tannay* le *huit Mars mil huit cent*
septante deux

et

2. *Corbas Julie Marie, tailleur*
de *Mont sur Lausanne* domiciliée à *Crans*
fille de *Louis Henri Corbas veuf* et de *Elisa veuve Käsermann veuf*
Etat civil : *Célibataire*

née à *Crans* le *vingt sept Janvier mil huit cent*
soixante quinze

Les publications ont eu lieu à *Crans le huit au Chatelard le neuf*
et au Mont le six Février de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

François Parisot
Marie Parisot

Jerez Jules à Crans
Louis Burri

L'officier de l'état civil :

L. Jullien

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

1. *Promesse de mariage*
2. *Publications à Crans*
au Chatelard et au Mont

Chatelard et au Mont
sur Lausanne

N^o 2
Dufour & Pelissé

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-cinq Septembre mil huit cent
soixante-huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Dufour Ernest, Agriculteur
de Châtelain, Haute domicilié à Crans
fils de François Dufour et de Mariane Louise née Chollet à Crans
Célibataire

né à Crans le deux Octobre mil huit cent soixante-cinq

et

2. Pelissé Rosalie, ménagère
de la Rogerie, Haute domiciliée à Quillier
fille de Jules Daniel Pelissé et de Emma Stéphanie née Demierille
Célibataire

née à Palézieux, Haute le vingt-huit Janvier mil huit cent soixante-sept

Les publications ont eu lieu à Crans le douze au Châtelain le douze
à Quillier le treize et à la Rogerie le treize tout de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Ernest Dufour
Rosalie Dufour

des témoins :

Chas. Dufour à Maxville U.S.C.
H. Michot inst. à Crans

L'officier de l'état civil :

Juste Vocorette remplaçant

Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Publications à Crans,
Quillier, Châtelain & Palézieux

officiers de l'état civil de

Palézieux, Gurgins &
Montreux

N° 3

Buensoz & Marquis

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui premier Novembre mil huit cent

nonante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Buensoz Gustave Charles Agriculteur

de Rougemont domicilié à Bogis-Bosseuy

fil de feu Pierre Daniel Buensoz et de Josephine née Métral à Bogis-Bosseuy

Célibataire

né à Bogis-Bosseuy le deux Septembre mil huit cent septante trois

et

2. Marquis Jeanne Louise, régente

de Morges domiciliée à Lausanne

fil de feu Jean Henri Marquis et de Jeanne Marie née Grand à Lausanne

Célibataire

née à Lausanne le vingt cinq Août mil huit cent septante

Les publications ont eu lieu à Bogis-Bosseuy le quinze, à Rougemont

le dix sept à Lausanne le dix huit à Morges le dix neuf Octobre

de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Gustave Buensoz
Buensoz

des témoins :

Emmanuel Niciville à Crans
H. Michozinot à Crans

L'officier de l'état civil :

Juste Lecoultré employé

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Rougemont Lausanne
Morges

Papiers présentés :

1° Brenesse de mariage
2° Publications à Bogis-Bosseuy
à Rougemont Lausanne & Morges

N^o 4
Gaudin et
Ramelet

Aujourd'hui vingt Décembre mil huit cent
nonante huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
1. Gaudin Emmanuel Samuel, agriculteur
de Chevilly-Saül domicilié à Crans
fils de feu Samuel Gaudin et de Marianne née Widmer à Orbe
Célibataire

né à Orbe Saül le vingt-huit Mars mil huit cent cinquante
vingt-cinq

et
2. Ramelet Olive Philippine, ménagère
de Orbe domiciliée à Crans
fille de Louis Caroline et de Ramelet à Genollier
Célibataire

née à Orbe le treize Octobre mil huit cent soixante
sept

Les publications ont eu lieu à Crans le huit, à Orbe le neuf et Che-
villy le dix Décembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Gaudin Samuel
Olive Gaudin

des témoins :

Agassis Gustave à Crans
Basset Jules Crans

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Publications à Crans
Orbe et Chevilly

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de
La Sarraz Delo
Orbe

Le 4^o 4 à la Page 131 est celui de la dernière inscription
faite dans l'année 1898.

Les deux doubles du Présent Registre sont conformes
ce que nous certifions
Crans le 31 Décembre 1898, L'Officier de l'Etat Civil
L. Sullis

Un double a été remis à l'Autorité Cantonale en
exécution de l'Art. 2 de la Loi du 3 Janvier 1849.
L'Officier de l'Etat Civil
L. Sullis



Visé à Crans le 10.2.1899 L. Sullis

N^o 1.

Aujourd'hui vingt-sept Mars mil huit cent

André et Henrioux

nonante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. André Henri Auguste, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Yens (Savoie) domicilié à Arvea

Noms des parents :

fits de feu Louis Daniel André et de Luna Marie née Gyslain à Arvea

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

né à Pizy le vingt janvier mil huit cent septante un

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Henrioux Julia Staline, couturière

Lieu d'origine et de domicile :

de Songirod (Savoie) domiciliée à La Pizpe

Noms des parents :

filles de Henrioux à Crassin et de Jules Staline née Couchois

Etat civil :

célibataire

Date de la naissance :

née à La Pizpe le vingt avril mil huit cent septant un

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Arvea le vingt quatre Février, de La Pizpe le vingt cinq Février de Songirod et de Yens le vingt cinq Février de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri André
Julia André

des témoins :

H. Michot inst. à Crans
Antoinette Brocard

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Publications à Arvea
La Pizpe, Songirod et de Yens

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

La Pizpe, Songirod
et de Yens.

Approuvé la ratification
des noms Julia Staline
10^{me} ligne
L. Sullis
off.

N^o 2
Vollet et Bossey.

Aujourd'hui *vingt cinq Aout* mil huit cent
soixante neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Vollet Ami Julien agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Arness / Nyon* domicilié à *Arness*

Noms des parents :

fils de *Jean Jules Henri Vollet* et de *Julie Louise née Vollet sa mère*
de Arness

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Syssis* le *seize Mai* mil huit cent *soixante et un*

Nom et profession de l'épouse :

2. *Bossey Isoline femme Bertha sans profession*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Trélex* domiciliée à *Trélex*

Noms des parents :

fille de *Henri Julien Bossey* et de *Alphonsine Marie Pierrette*
née Girod à Trélex

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Trélex* le *cinq Mars* mil huit cent *soixante neuf*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Arness le neuf Aout* & à *Trélex*
le douze Aout de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Ami Vollet
Jeanne Vollet.

des témoins :

Charles Bossey à Trélex
Albert Delessert à Bellin
Geneve

L'officier de l'état civil :

Juste Vecouille remplaçant

Papiers présentés :

1^o *Promesse de mariage*
 2^o *Publications à Arness*
& Trélex.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Syngins (Trélex)

N^o 3.

Sinner & Demoinse

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Approuvé la raté
3^{es} ligne
L. Sullis

Aujourd'hui quinze Décembre mil huit cent
neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Sinner Albert ^{Charles} agriculteur
de Bequins y domicilié à
fils de Jean Marie Henri Louis Sinner et de Leine Jeanne Marie George Bequins
Célibataire

né à Geneve le vingt Septembre mil huit cent Septante trois

et
2. Demoinse Susanne sans profession
de Crans y domiciliée à
fille de Jean Marie Ecuare Demoinse et de Jeanne Charlotte Marie Sery à Crans
Célibataire

née à Crans le vingt cinq Octobre mil huit cent Septante six

Les publications ont eu lieu à à Bequins le vingt quatre Novembre
et à Crans le vingt cinq Novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Charles Sinner
Susanne Sinner

Demoinse à Crans
T. Sery à Crans

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

L'autorisation de l'officier
de l'état civil de Bequins
de célébrer le mariage à Crans

officiers de l'état civil de

Bequins

Le No 3 à la Page 134 est celui de la
dernière inscription faite dans l'année 1899.
Les deux doubles ou présents (Registre sous
conformité.
Ces deux nous certifions.
Crans le 31 Décembre 1899. L'Officier de l'état civil
L. Sullis
Un double acte remis à l'autorité Cantonale le 4 Janvier
1900, en exécution de l'Art. 2 de la Loi.
L'Officier de l'état civil L. Sullis

V. de Crans le
30.1.1900
L. Sullis



N^o 1
Besson et
Mouchet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt Février ~~mil huit cent~~
~~neuf cent~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
 1. Besson Jean Francois, cocher
 de S^e Cerques St-Savie domicilié à Bogis Bossey
 fils de feu Jean Besson et de feu Anne Burquard
Célibataire

né à Pernas le vingt un Février mil huit cent soixante
quatre

et
 2. Mouchet Marie Joséphine, cuisinière
 de Burdignin St-Savie domiciliée à Bogis Bossey
 fille de Nichol Louis Mouchet et de Marie Joséphine Bossey domiciliés à Burdignin
Célibataire

née à Burdignin le cinq Octobre mil huit cent soixante neuf

Les publications ont eu lieu à Bogis Bossey le quatre un janvier à S^e Cerques
le quatre Février et Burdignin le onze Février de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Besson Jean Francois
Besson Marie Joséphine

des témoins :

Besson Eugène à Lyon
Bataillon F. O. à Versoix

L'officier de l'état civil :

S^e Kuller

Papiers présentés :

- 1^o Promesse de mariage
- 2^o Publications à Bogis Bossey à la Chancellerie à S^e Cerques et Burdignin
- 3^o Les Actes de décès des parents de l'époux
- 4^o Le consentement des parents de l'époux
- 5^o Le Livret Militaire de l'époux
- 6^o La déclaration de l'Ambassade de France à Berne
- 7^o Permis de mariage du Département de Justice et Police

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

à la Chancellerie à S^e Cerques

N° 2.

Saugy et Saugy

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui le sept Avril mil huit centneuf cent par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1. Saugy Louis Alexandre, agriculteurde Pougemont et domicilié àfils de Jacob Saugy, agriculteur et de Suzanne Marie née SaugyCélibatairené à Pougemont le vingt trois Novembre mil huit centseptant un et2. Saugy Rosaliede Pougemont et domiciliée àfille de Louis Saugy et de Louise née Cottier décédéeCélibatairenée à Pougemont le vingt neuf Avril mil huit centseptant huitLes publications ont eu lieu à Pougemont le vingt neuf Marsde l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et

après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier

de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis

par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis SaugyRosalie Saugy

des témoins :

Pierre Louis DurieuH. Michot inst. à Craus

L'officier de l'état civil :

A. Kuller

Papiers présentés :

L'Autorisation de l'Of-ficier d'Etat Civil dePougemont

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Pougemont.

N° 3

Mange et Mottier

Aujourd'hui via sept Avril mil huit cent

neuf cent par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Mange Alois Louis David, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Rougemont domicilié à Rougemont

Noms des parents :

fils de Jean Gabriel Mange et de Lucie veuve Jospillat, agriculteur
à Rougemont

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Rougemont le huitième Décembre mil huit cent septant

Nom et profession de l'épouse :

2. Mottier Fanny couturière

Lieu d'origine et de domicile :

de Château d'Oca domiciliée à Rougemont

Noms des parents :

fille de Jean Louis Mottier et de Lucie veuve Jersin, agriculteur
à Rougemont

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Rougemont le vingt deux mil huit cent septant neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Rougemont le vingt quatre à Château d'Oca
le vingt cinq et à l'Étang le vingt cinq Mars de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Alois Mange
Fanny Mange

des témoins :

Raymond Adrien à Craus
H. Michot ins. à Craus

L'officier de l'état civil :

S. Pellerin

Papiers présentés :

L'autorisation de l'Etat
Civil de Rougemont de
celebrer le mariage à Craus

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Rougemont de
Château d'Oca

N° 4
Corajod et Goy

Aujourd'hui vingt Neuf Mars mil huit cent
soixante et un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Corajod Louis Pierre, jardinier.

Lieu d'origine et de domicile :

de Petite Saconnas domicilié à Pelleferme sur Bogis

Noms des parents :

fils de François Corajod, jardinier, et de Louise Josephine née Chapuis

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Petite Saconnas le vingt Juin mil huit cent soixante
trois

Nom et profession de l'épouse :

2. Goy Marie Clementine, cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Burdignin de Savoie domiciliée à Burdignin

Noms des parents :

fille de feu Jean Marie Antoine Goy et de feue Jeanne Caroline Victoire
née Prillat

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Burdignin le vingt neuf Juillet mil huit cent
soixante huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bogis Bossey le vingt un à Burdignin
le vingt deux et à Petite Saconnas le vingt trois Avril de l'année
courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Corajod Louis
Goy Clementine Corajod

des témoins :

Crozot Jacques Bellefleur
Bonnet François Orme

L'officier de l'état civil :

L. Prillat

Papiers présentés :

- 1° Les Actes de naissance des époux
- 2° Les Actes de décès des parents de l'épouse
- 3° Promesse de mariage
- 4° Publications à Bogis Bossey
Burdignin et Petite Saconnas

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

l'Etat Civil
Canton de Genève

N° 5
Bonjour Quaysin

Aujourd'hui *premier juin* mil huit cent
mil neuf cent par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Bonjour Henri Louis, agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Blonay* domicilié à *Arnex / Arnon*

Noms des parents :

fil de *François Louis Henri Bonjour et de Jeanne ni Cocharo, sa femme*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Syrens* le *vingt deux mars mil huit cent soixante six*

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Quaysin Elise Amélie, sans profession*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Prélex* domiciliée à *Borra*

Noms des parents :

fille de *Marc François Ami Quaysin et de Henriette Louise ni Marchand*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Borra* le *dix neuf juillet mil huit cent soixant et un*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Arnex le onze, à Prélex le douze,*
à Blonay le douze & à Borra le douze mai de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Bonjour
Elise Bonjour

des témoins :

Henri André à Arna
Julia André - id

L'officier de l'état civil :

Just Vecoultte remplaçant

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

- 1. *Les actes de naissance des époux*
- 2. *L'autorisation des parents de l'époux*
- 3. *Promesse de mariage*
- 4. *Publications à Arnex, Prélex Blonay & Borra.*

officiers de l'état civil de

Prélex & Blonay

N° 6

André Sandmeier

Aujourd'hui vingt-neuf mil huit-cent

sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. André Albert, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Yens (Bas) domicilié à Arna sur Nyon

Noms des parents :

fils de feu Louis Daniel André et de Mariette Gigg veuve à Arna

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Subaugne le vingt-neuf mil huit-cent vingt-neuf

Nom et profession de l'épouse :

2. Sandmeier Marie Louis, domestique

Lieu d'origine et de domicile :

de Scengen (Savoie) domiciliée à Arna

Noms des parents :

filles de feux Charles Louis Sandmeier et de Jenny née Pusky veuve à Arna

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Genève le vingt-trois mil huit-cent quarante-deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Arna le vingt-deux, à Scengen le vingt-trois

et à Yens le vingt-quatre juillet de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Albert André
Marie Louis

des témoins :

Daniel André Arna
Anna André Geneva

L'officier de l'état civil :

L. F. Müller

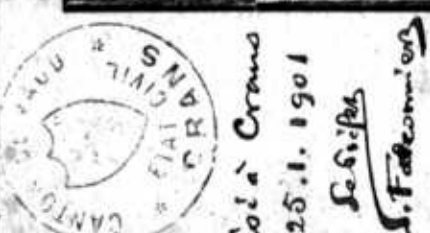
Papiers présentés :

1° Promesse de mariage
2° Publications à Arna
Yens et Sandmeier
3° Autorisation du tuteur
de l'épouse mineure.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Yens et de Scengen

Le N° 6 à la page 140 est celui de la dernière inscription fait dans l'année 1900. Les deux doubles du présent Registre sont conformes. Ce que nous certifions. Chamois le 31 Décembre 1900. L'Officier de l'Etat Civil L. F. Müller. Un double a été remis à l'Autorité Cantonale le 1er Janvier 1900, en exécution de l'Art. 2 de la Loi. L'Officier de l'Etat Civil L. F. Müller.



1901.

Aujourd'hui vingt trois Mars mil huit centneuf cents un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Meister Guillaume Dolphe, fermierde Dachsen (Zurich) domicilié à Lucernefils de Meister Guillaume et de Denise Meiser à Volkheimcélibatairené à Daxen le vingt neuf Mars mil huit cent septantet sept2. Kislig Marie, cuisinièrede Seftigen (Bern) domiciliée à Lucernefille de Kislig Christian agriculteur et de Catherine Elisabeth van Stampflcélibatairenée à Crans le trois Décembre mil huit cent soixanteneufLes publications ont eu lieu à Lucerne, Dachsen et à Seftigenle trente un Janvier mil neuf cents un

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Dolf MeisterMarie Meister

des témoins :

Emma Kislig à CransPaul Kislig à Crans

L'officier de l'état civil :

J. Vulliamy

Papiers présentés :

L'autorisation del'Etat Civil de Lucerne

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lucerne, Seftigen etDachsen

N° 2

Quina Declinano

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui Sept Mars mil huit centneuf cents un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1. Pierre Quina, aubergiste
de Genève (ville) domicilié à Crans,
fils de Charles Quina aubergiste et de Josephine née Widmer, décédée
Célibatairené à Regis Bossy le vingt Avril mil huit cents septant
septet
2. Declinano Marie, sans profession
de Saas (N° Savoie) domiciliée à Saas
fille de Louis Declinano agriculteur et de Josephine née Mouchet à Saas
Célibatairenée à Saas le vingt quatre Décembre mil huit cents
septant quatreLes publications ont eu lieu à Crans le huit à Saas et Genève le
— dix Mars de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Pierre Quina
Marie Quina

des témoins :

Antoine Quina à Gland
Comte François L. de Cozmes

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage
2° Publications à Genève
Saas et Crans.
3° Consentements des parents
de l'épouse.Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil deGenève et à la
Chancellerie de l'Etat de
Vaud à Lausanne

N^o 3.
Dufour et Gay

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *Sainte Marie* mil huit cent *neuf cents un* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Dufour Samuel*, agriculteur
de *Chateaufort (Montreuil)*, domicilié à *Bogis Bossey*
fils de *François Dufour, agriculteur* et de *Marie Louise veuve Chollot, domiciliée à Crans.*
Célibataire

né à *Crans* le *vingt Avril mil huit cent septante sept*
et

2. *Gay Jeanne Elie*, ménagère
de *Crans* domiciliée à
fille de *Emile Jacques Louis Gay, agriculteur* et de *Joséphine Antoinette veuve Marinelli*
Célibataire
domiciliés à *Crans.*

née à *Crans* le *premier Novembre mil huit cent huitant*

Les publications ont eu lieu à *Crans, Bogis Bossey le vingt trois et*
Montreuil le vingt quatre Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Samuel Dufour
Jeanne Dufour

des témoins :

E. Gay à Crans
E. Dufour

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Publications à Crans, Montreuil. Montreuil
et à Bogis Bossey

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

N° 4

Faire et Henricus

Nom et profession de l'époux :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Nom et profession de l'épouse :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Date des publications :

Aujourd'hui neuf juin mil ~~huit~~ cent
~~neuf~~ cent un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
 1. Faire Alexis, agriculteur
 de Chens Cusy (No. Farcis) domicilié à Crans
 fils de Jouis Faire agriculteur et de Marie Susanne Elisa Corbas
Célibataire domiciliés à Crans

né à Crans le vingt avril mil huit cent septante neuf

et
 2. Henricus Helene Anna, lingère
 de Lengirod (Vaud) domiciliée à Crans
 fille de Mme Henricus vacher et de Félicie née Cuchet décédée
Célibataire

née à La Rippe le vingt un septembre mil huit cent huitant trois

Les publications ont eu lieu à Crans le seize, à Lengirod le six sept et
Chens Cusy le vingt huit juin de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Faire Alexis.
Helene Faire

des témoins :

Henri Chappuis à Crans.
Luka Andre' à Crans

L'officier de l'état civil :

L. Muller

Papiers présentés :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Publications à Crans
Lengirod et Chens Cusy
- 3° Autorisation des parents de l'époux
- 4° " du père de l'épouse
- 5° Limet militaire de l'épouse
- 6° Déclaration de l'Ambassadeur de France à Berne

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Lengirod et à la Chancellerie
Savoie.

7° Permis de mariage du Département de Justice et Police

Pour lettre de bourgeoisie reçue
 H. Mayor, notaire à Coppet
 le 26 Octobre 1922 et visée par le
 Conseil d'Etat dans le délai
 légal. Faire Alexis agriculteur
 à Crans d'origine française a été
 reçu avec sa famille au nombre
 des bourgeois de la Commune de
 Crans. Crans le 28 déc. 1922
 L'Officier de l'état civil :
J. Secoultre

N° 5.

Mugnier de Guignot

Aujourd'hui *vingt trois Août* mil huit cent

neuf cent un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Mugnier Louis, agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Bogis Bossey* domicilié à

Noms des parents :

fils de *Jules Eli Alexandre Mugnier* et de *Marie vic Capte sa femme*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Bogis Bossey* le *vingt Septembre* mil huit cent *septante sept*

Nom et profession de l'épouse :

2. *Guignot Marie, repasseuse*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Essert près Cron*, domiciliée à *Touma*

Noms des parents :

fille de *Jean Frédéric Guignot* et de *Jeanne Rosalie Margairas*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Touma* le *vingt trois Avril* mil huit cent *septante neuf*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Bogis Bossey* le *sept* à *Touma* le *huit* et à *Essert* le *vingt trois* de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Eli Mugnier
Marie Mugnier

des témoins :

Guignot-Hojs a Paris
Alfred Guignot a Bourges
Cher

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1° *Publications à Bogis Bossey, Touma et Essert*
2° *Promesse de mariage*

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Coppet et Cron

N^o 6
Caillat et de Siebenthal

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui treize Août mil ~~huit cent~~neuf cent un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1. Caillat Louis sellierde Rechy Noue domicilié à Cransfils de Louis Caillat décédé et de Louise née Steck, sa femme CransCélibatairené à Sausanne le quatorze juillet mil huit cent septante2. de Siebenthal et Constance Alice sans professionde Gessenay Bern domiciliée à Genollierfille de Henri Antoine de Siebenthal et de Isaline Julie Adélaïde née BaudinCélibatairenée à Crossier le vingt deux février mil huit cent soixante quatreLes publications ont eu lieu à Crans le cinq Août à Gessenayle quatre à Genollier le huit Août de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis CaillatAlice Caillat

des témoins :

Charles LubyPierre Duina

L'officier de l'état civil :

Juste Decoulter remplacant

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Bequies de Rechy et de
Gessenay

Papiers présentés :

1. Promesse de mariage2. Publications à Crans
Gessenay & Genollier3. Autorisation du tuteur
de l'épouse

N° 7
Lambercy de
Panissot

Aujourd'hui *vingt deux Novembre* ~~mil huit cent~~
~~neuf cents un~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Lambercy Henri Louis, agriculteur*

de *Salernes St-Ramus (Var)* domicilié à _____

fil de *Jules Lambercy veuve* et de *Antoinette Cheval de veuve à Salernes*
Célibataire

né à *Salernes* le *vingt huit Février mil huit cent*
septant un

et

2. *Panissot Marie, cuisinière*

de *Divonne (Ain France)* domiciliée à *Genève*

filie de *Gaspar Eugène Panissot* et de *Louis de Luginens, agriculteur à Grand.*
Célibataire

née à *Grand* le *vingt quatre Janvier mil huit cent*
septant un

Les publications ont eu lieu à *Genève le vingt un Salernes le vingt*
trois Septembre et Divonne le vingt neuf Octobre de l'année
courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Lambercy Henri
Lambercy Marie

des témoins :

Eugène Panissot à Grand
H. Michot insp. "

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier
de l'état civil de
Salernes St-Ramus.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Baumes de Genève
et à la Chancellerie.

N° 8.

Aujourd'hui Trois Décembre mil-huit-cent

Dufour et Raymond

neuf cents un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Dufour François agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Chateaufort (Montreuil) domicilié à Crans,

Noms des parents :

fils de François Dufour et de Mari Louise née Chottels

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Crans le sept sept mil huit cent huitante

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Raymond Lydie Louise, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Assens, du Sentier et de l'Abbaye domiciliée à Buchy-rive Dreuens

Noms des parents :

fille de François Louis Raymond et de Mari Sophie née Station

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Buchy le vingt-neuf mai mil huit cent septante

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Montreuil le cinq, à Assens le cinq

à l'Abbaye le cinq, au Sentier le cinq et à Crans le cinq

et à Dreuens le six Novembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Dufour François
Dufour Lydie

des témoins :

Dufour Alfred à Crans
Raymond Alfred Dreuens

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage
2° Publications à Montreuil, Montreuil, d'Assens, de
à Assens à l'Abbaye, Crans et à l'Abbaye, du Sentier et
Dreuens de Dreuens.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Approuvé la teneur
2^{me} ligne
L. Sullis

Pour jugement rendu le
23 Avril 1909, par le
Tribunal Civil du district
de Stolte, ce mariage a été
dissous par le divorce.

Inscrit le 2 Août 1909.
L. Officier de l'état civil

Juste Secourtre

Rectification

Le D^{pt} ordonne la
rectification de l'acte ci-joint
en ce sens que l'époux soit
désigné comme étant originaire
" d'Assens, du Chenil et de
L'Abbaye " et non " d'Assens, du
Sentier et de L'Abbaye.

Crans le 11 février 1953.

Stich

N° 9
Spori et Borlet

Aujourd'hui Arrente un Décembre mil huit cent neuf cents un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. 1^{er} Spori Jacob, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Bolligen (Berne) domicilié à Crans

Noms des parents :

fils de Jean Spori à Roggenen et de Anna née Thalen veuve

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Bolligen le treize Avril mil huit cent septant
trois

et

Nom et profession de l'épouse :

2. 2^e Borlet Lucie Céline, cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Cramont-dessous domiciliée à Crans

Noms des parents :

fille de Emile Marie Borlet veuve et de Jean Amélie née Martin sa
veuve à Cramont-dessous

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Cramont-dessous le vingt sept Mars mil huit cent
septant neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans le six, à Bolligen le huit et à Cramont-dessous le neuf Décembre de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Jacob Spori
Céline Spori

des témoins :

Antoine Lauber à Crans
Véronique Joseph à Crans

L'officier de l'état civil :

L. Kullis

Papiers présentés :

1^{re} Promesse de mariage
2^e Publications à Crans
à Bolligen et à Cramont
dessous.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Bolligen et Cramont
dessous.

N° 10

Spori et Henri

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *huit* ~~un~~ *Décembre* mil huit cent

neuf ~~cent~~ *un* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Spori Jean, agriculteur*

de *Bolligen (Norm)* domicilié à *Tannay*

fils de *Jean Spori à Rougemont* et de *Anna née Tardieu de Bédou*

Célibataire

né à *Bolligen* le *vingt-huit* Mars mil huit cent

septant six

et

2. *Henri Sophie Marie Henriette, ménagère*

de *Pullierens (Aube)* domiciliée à *Tannay*

fille de *Jules Lucien Henry à Tannay* et de *Marguerite née Morin femme*

Célibataire

née à *Tannay* le *vingt-quatre* Janvier mil huit

cent septant huit

Les publications ont eu lieu à *Tannay le six* à *Bolligen le onze* et à

Pullierens le onze Décembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et

après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier

de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis

par le mariage.

Signatures

des époux :

Jean Spori

Sophie Spori

des témoins :

Antoine Paubert à Craus

Sativite Joseph à Craus

L'officier de l'état civil :

L. Bullis

Papiers présentés :

L'autorisation de l'état

civil de Cappelot

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Cappelot, de Bolligen

et Pullierens

Visé à Craus le 25.1.1902

J. Alphonse



*Je M. 10 n° 10 page 150 est celui de la dernière inscription faite dans l'an
née 1901. Les deux doubles au présent (Registre) sont conformes
Ce que nous certifions. Craus le 31 Janvier 1902.
L'Officier de l'état civil.
L. Bullis
Un double a été remis le 6 Janvier 1902, à l'autorité compétente
en vue de la loi de 1888 et de la loi de 1891.
L'Officier de l'état civil.
L. Bullis*

*Delessert
et
Bloux*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *deux huit Février* mil huit cent ~~neuf~~ *vingt deux* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Delessert Louis, agriculteur*

de *Poney le Jorale* domicilié à *Belleferme rive Bogis*

fil de *feu Alexandre Delessert* et de *feu Louis Marie veuve Bessier*

Célibataire

né à *Orbe* le *huit Décembre mil huit cent septante*

et

2. *Bloux Marie Sophie, cuisinière*

de *L'Isle (Sud)* domiciliée à *Belleferme rive Bogis*

fil de *David Albert (veuf)* et de *Isabelle Henriette veuve Baud*

Célibataire

née à *La Courbe* le *trois Mars mil huit cent septante quatre*

Les publications ont eu lieu à *Bogis Bessier le trois à L'Isle le quatre*
et à Poney le Jorale le six Février de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Delessert
Marie Delessert

des témoins :

M. Dubodet à Belle Ferme
Auguste Villanchet idem

L'officier de l'état civil :

L. Kullis

Papiers présentés :

Promesse de mariage
Publications à Bogis
Bessier, Poney le Jorale
et L'Isle.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Poney le Jorale et L'Isle

manque la page 152

manque la page 153

manque la page 154

manque la page 155

manque la page 156

manque la page 157

manque la page 158

N^o 2
André et Messas

Aujourd'hui vingt cinq Avril mil huit cent neuf cents deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

comparu :
1. André Daniel, agriculteur
de Yens (Vaud) domicilié à Arnea sur Nyon
fils de Jean Louis Daniel André et de Marie s^{ie} Gygis sa veuve à Arnea
Célibataire

né à Pisy le vingt six Mars mil huit cent soixante cinq

et
2. Messas Louise Hocher, ménagère
de Borrea de l'Isle (Vaud) domiciliée à Borrea
fille de Jules Henri Messas et de Marie Charlotte Arminie s^{ie} Dimey s^{ie}
Célibataire

née à Borrea le sept Janvier mil huit cent septante huit

Les publications ont eu lieu à Arnea le quatre à l'Isle le quatre à Borrea et Yens le cinq Avril de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :
Daniel André
Hélène Anché

des témoins :
Anna André
Albert André Grand

L'officier de l'état civil :
L. Sullis

Papiers présentés :
1. Promesse de mariage
2. Publications à Arnea, Borrea, l'Isle et Yens.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de Borrea, de l'Isle et Yens.

N° 3
Regivue et Pollet

Nom et profession de l'époux :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Nom et profession de l'épouse :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Date des publications :

Aujourd'hui vingt six Avril mil huit cent neuf cents deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Regivue Victor Amédée, jardinier
 de Chatillens (Aube) et Cologny, Seine domicilié à Craus,
 fils de François Louis Regivue et de Suzanne née Helbert à Vaudreuil
Célibataire
 né à Cologny le quatorze janvier mil huit cent soixante huit
 et

2. Pollet Marie Louise, couturière
 de Craus domiciliée à Craus
 fille de Antoine Jules Charles Pollet et de Louise Anna née Demoulin
Célibataire domiciliée à Craus
 née à Genève le vingt six Août mil huit cent sept
tant cent
 Les publications ont eu lieu à Craus le sept à Cologny et Chatillens
le huit Avril de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :
Victor Regivue
Marie Regivue

des témoins :
H. Michel à Craus
Ernest Dufour Craus

L'officier de l'état civil :
L. Fuller

Papiers présentés :
1° Promesse de mariage
2° Publications à Craus,
Cologny et Chatillens

Le mariage a été communiqué aux
 officiers de l'état civil de
Chatillens et Cologny

N^o 4
Mayor et Parissoe

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui dix sept Mars mil huit cent
neuf cent deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Mayor Henri Louis, agriculteur

de Oubens (Savoie), domicilié à Seyrier (Genève)

fils de Charles Henri Mayor et de Genevieve de feu Jeanne Henriette
Parissoe Cochelet.

Célibataire

né à Apples le trente Mars mil huit cent huitante
deux

et

2. Parissoe Amélie, infirmière

de Divonne (Ain France), domiciliée à Crans.

fille de Gaspar Eugène Parissoe et de Henriette Louisine Suzanne
agriculteurs à Crans

Célibataire

née à Crans le quinze Février mil huit cent septante
six

Les publications ont eu lieu à Oubens le trente un Mars, à Crans le trent
un Mars, à Seyrier le trois et à Divonne le cinq Avril 1902.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Henri Mayor
Amélie Mayor

des témoins :

Lambercy Henri et Théodore
Eugène Parissoe Crans

L'officier de l'état civil :

L. Sulzer

Papiers présentés :

L'autorisation de l'état
civil de Seyrier

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Oubens, à la Chancellerie
et l'état civil cantonal
à Genève.

Par jugement rendu le
27 avril 1950 par le Tribunal
de première instance de
la République et C. de Genève
le mariage ci-contre a été
dissous par le divorce
Inscrit le 6 mai 1950
L'Officier d'état civil
Henri Felichef

N° 5
Pochon et Jousson

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *quatre Octobre* mil huit cent
mil neuf cent deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Pochon Bernard*, garde frontière

de *Collonges, Valais* domicilié à *Vallorbe*

fils de *Bernard Pochon* décédé et de *Elie ni Dubulleit* décédé

Etat civil : *Célibataire*

né à *Collonges* le *vingt huit juillet mil huit cent septante deux*

et

2. *Jousson Rose*, couturière

de *S. Isle* domiciliée à *Charammes de Bogis*

fille de *Louis et^{re} H. Jousson* et de *Jean Louis ni Golay sa femme*

Etat civil : *Célibataire*

née à *Bogis, Bossuy* le *vingt sept février mil huit cent huitante*

Les publications ont eu lieu à *Vallorbe le vingt six*, à *Collonges le vingt sept*
à *S. Isle le vingt sept*, à *Charammes de Bogis le vingt sept* *1902.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Pochon Bernard
Pochon Rose

des témoins :

Alexandre Golay à Charammes
Pochon Louis à Collonges.

L'officier de l'état civil :

Juste Lecocq
Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

L'autorisation de
l'Etat Civil de Vallorbe.

officiers de l'état civil de

Vallorbe, Collonges et
S. Isle.

N° 6

Drucey & Selvey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Octobre mil huit cent

neuf cents deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Drucey Paul Henri, instituteur

de Saucy (Aube) domicilié à Chavannes de Bogis

fils de François Michel Drucey et de Louise Poëlle née Cornas

Célibataire

né à Saucy le dix huit mil huit cent septante sept

et
2. Selvey Susanne Fanny, couturière

de Fournes (Aube) domiciliée à

fille de Louis Henri Pélus et de Rose Thérèse née Gay

Célibataire

née à Fournes le quinze Avril mil huit cent septante huit

Les publications ont eu lieu à Chavannes de Bogis et Saucy le

vingt un et Fournes le vingt quatre Septembre l'an

courant

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Drucey P. H.
Fanny Drucey

des témoins :

Julia Pélus à Fournes
P. Bonnet à Chavannes

L'officier de l'état civil :

L. Pélus

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Publications à Chavannes Saucy et Fournes
de Bogis, Saucy et Fournes

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Saucy et Fournes

N° 7

Bory et Schuler

Aujourd'hui vingt Décembre mil huit cent

vingt cent deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Bory Edouard Auguste, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Thoune domicilié à Chavannes de Bogis

Noms des parents :

fils de Charles François Ami Bory et de Marie née Bory, agricultrice

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Chavannes Bogis le vingt cinq Octobre mil huit cent septante huit

Nom et profession de l'épouse :

2. Schuler Fanny Hortense Marie, cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Embrach Zurich domiciliée à Lausanne

Noms des parents :

fille de Louis Jean Schuler, vigneron et de Augustine Henriette Rogamont

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Lausanne le vingt deux mil huit cent septante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Chavannes de Bogis le vingt trois à Embrach le quatorze à Lausanne et Thoune le quatre Novembre de l'année deux mille

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Edouard Bory
Marie Bory

des témoins :

Alais Schuler Lutry
Alice Schuler Lausanne

L'officier de l'état civil :

L. Vallier

Papiers présentés :

1. Promesse de mariage
2. Publications à Chavannes, Thoune, Lausanne de Bogis, Embrach, Thoune et Embrach et Lausanne.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Le n° 7 à la Page 164 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1902. Les deux doubles du Présent Registre sont conformes. Lequel nous certifions. Chans le 31 Décembre 1902. L'Officier de l'Etat civil L. Vallier

Un double a été remis à l'Autorité Cantonale en exécution de l'Art 2 de la Loi du 6 Janvier 1903. L'Officier de l'Etat civil L. Vallier

Vu en l'an ce 23.12.1902
L'Officier de l'Etat civil
Juste Secourter
Par jugement du Tribunal du district de Lausanne du 15 Juin 1905, le mariage désigné ci-dessus a été dissous pour le divorce. Il a été interloct au mari de se remarier avant l'expiration de deux années à partir de la date du 30 Septembre 1905. Dans le 26 Octobre 1905. L'Officier de l'Etat civil Juste Secourter

N° 1.

Aujourd'hui vingt trois Janvier mil huit centvingt trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Vincent François, jardinier

Lieu d'origine et de domicile :

de Hermance (Genève) domicilié à Crans

Noms des parents :

fils de feu Châles Vincent et de François nig Delarue à Nyon

Etat civil :

Celibataire

Date de la naissance :

né à Loisin (St Savaix) le vingt Janvier mil huit cent septante neuf

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Allombert Marie Joséphine, négociante

Lieu d'origine et de domicile :

de Sich (Savoie) domiciliée à Crans

Noms des parents :

fille de feu Baptiste Allombert et de Mari Catherine Alphonse Lazard

Etat civil :

Celibataire

Date de la naissance :

née à Crans le vingt sept Juin mil huit cent huit

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans le vingt un Décembre 1902 à Hermancele deux et à Sich le trois Janvier de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Vincent FrançoisVincent Marie

des témoins :

Emile Gaud à Nyon
L. Lige à Nyon

L'officier de l'état civil :

L. Dubois

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage2° Publications à CransHermance et Sich

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Sich et à l'Etat CivilCantonal de Genève

Par jugement rendu le
22 Mars 1923 par le Tribunal
de première instance de la
République du Canton de Genève
le mariage ci-contre a été
dissous par le divorce.

Inscrit le 19 Mai 1923.

L'Officier de l'état civil.

Juste Secoultre

N° 2
Grin et Granon

Aujourd'hui vingt-sept Mars mil huit-cent-
neuf cents trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Grin Ulysse Aimé, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Belmont-sur-Gardon domicilié à Borra

Noms des parents :

fils de feu Jean Daniel Grin et de feu Marie nee Gauthier

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Belmont le seize Janvier mil huit cents
cinquante six
et

Nom et profession de l'épouse :

2. Granon Marthe Aimée Henriette

Lieu d'origine et de domicile :

de Arves sur Nyon domiciliée à Arves

Noms des parents :

fille de Marie Louis Aimé Granon et de feu Marie Françoise nee
Dessard

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Arves le seize Décembre mil huit cents
soixante neuf

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Borra et Belmont le douze et
Arves le onze Mars de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Ulysse Grin
Henriette Grin

des témoins :

Emile Dufour à Borra
Mlle Kaldmann Arves

L'officier de l'état civil :

L. Sullus

Papiers présentés :

L'autorisation de
l'Etat Civil de Gingins

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Gingins et Belmont
sur Gardon

N° 3.

Bertholet et Cottier

Anjourd'hui Neuf Avril mil huit cent

neuf cents trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Bertholet Louis Emile, cuisinier

Lieu d'origine et de domicile :

de Rougemont (Saut) domicilié à Crans

Noms des parents :

fil de Jules Bertholet et de Louise Tanchette nee Baccay

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Crans le huit Octobre mil huit cent septante neuf

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Cottier Marguerite Sophie, cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Rougemont (Saut) domiciliée à Plainpalais

Noms des parents :

fil de Henri Louis Cottier et de Therese nee Gros Decade

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Celigny le huit Octobre mil huit cent huitant

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans le huit à Rougemont le dix et Plainpalais le onze Mars de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Emile Bertholet
Marguerite Bertholet

des témoins :

L. Baccay à Crans
L. Kislig à Crans

L'officier de l'état civil :

L. Kuller

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage
2° Publications à Crans
Rougemont et Plainpalais l'état civil cantonal
de Genève

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Rougemont et à

No 4
Deblie et Galé

Anjourd'hui vingt deux Mai mil huit cent
neuf cent trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Deblie Jacques Julien, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Touma (Caud) y domicilié à

Noms des parents :

fils de Jean Salmon Deblie et de Sophie Clémentine Rochas
 veuf de Aurelie Salus nee Pullet

Etat civil :

né à Nyon le vingt neuf Décembre mil huit

Date de la naissance :

cent soixant deux

Nom et profession de l'épouse :

2. Galé Adèle Louise, ménagère

Lieu d'origine et de domicile :

de Triha y domiciliée à

Noms des parents :

fille de Louis Ami Galé et de Louise Suzanne Salus nee Pullet

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Triha le vingt sept Décembre mil huit

Date des publications :

cent septant six

Les publications ont eu lieu à Touma le vingt neuf Avril et à
Triha le huit Avril de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Julien Deblie
Madame Adèle Deblie

des témoins :

Charles Galé à Triha
Jenny Galé à

L'officier de l'état civil :

L. Pullet

Papiers présentés :

L'autorisation de
l'Etat Civil de Coppes Coppes et Gungins

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Coppes et Gungins

N° 5

Excoffier et Alombert

Aujourd'hui *Trois Novembre* mil huit cent

neuf cents trois par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Excoffier Auguste Joseph, comptable*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Charcarmey (Vaud)* domicilié à *aux Eauz Pires*

Noms des parents :

fils de *Claude Excoffier* et de *feue Victorine au Doyenné*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Carouge* le *quinze Mars mil huit cent septante*

Nom et profession de l'épouse :

2. *Alombert Jenny Amélie, négociante*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Sich (Vaud)* domiciliée à *Crans*

Noms des parents :

fille de *feu Jean Baptiste Alombert* de *Moris Catherine Alphonsine*

Etat civil :

mil huit cent soixante
Célibataire

Date de la naissance :

née à *Crans* le *Trois juillet mil huit cent quatre*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Crans le huit, aux Eauz Pires* ^{*vingt un*} *et à*
Charcarmey et Sich le six Octobre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Auguste Joseph Excoffier
Jenny Excoffier

Carrusat A Jean à Bryon
Emile Gaud Meyer

L'officier de l'état civil :

L. Bullis

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

Autorisation de l'Etat
Civil des Eauz Pires

officiers de l'état civil de

Requins Villars St Gaud et
à l'Etat Civil Cantonal
de Genève

N° 6

Rieben et Charbonnet neuf cents trois

Aujourd'hui quatre Décembre mil huit cent

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Rieben Marc Alfred, garde frontière

Lieu d'origine et de domicile :

de Leuk (Berne) domicilié à Chavannes de Bogis

Noms des parents :

fils de feu Marc Alfred Rieben et de feu Henriette Julie Poindet

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Echandens (Fribourg) le vingt un Janvier mil huit cent septante quatre

Nom et profession de l'épouse :

2. Charbonnet Louise, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Chavannes de Bogis domiciliée à

Noms des parents :

fille de feu Henri Charbonnet et de Louise Jeanne Henriette Buthiaz surnommée à Chavannes de Bogis

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Chavannes de Bogis le deux Mars mil huit cent septante sept

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Leuk et à Chavannes de Bogis le vingt cinq Octobre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Alfred Rieben
Louise Rieben

des témoins :

H. Michot ins. à Crans
Ch. Gonalz à Chavannes

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage
2° Publications à Leuk et Chavannes de Bogis

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Leuk (Berne)

Le N° 6 à la Page 170. Resté celui de la dernière inscription faite dans l'année 1903. Les deux doubles au présent Registre sont conformes. Copie nous certifiions. Leham le 31 Décembre 1903. L'Officier de l'Etat Civil L. Sullis



Un double a été remis à l'autorité Cantonale en exécution de l'Art 2 de la loi, le 6 Janvier 1904. L'Officier de l'Etat Civil L. Sullis

Visé: Crans le 2.2.1904 Le Maire J. Salominer

No 1
Guillet & Sulliez

Aujourd'hui *vingt cinq Novembre* mil huit cent ~~neuf~~ *quatre* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
1. *Guillet David Charles Frédéric, agriculteur*
de *Daillens (Sud)* domicilié à *Crans*
fils de *Jules Emile Guillet* ^{regisseur} et de *Marie Jenny Anna Maria Estermann* ^{domiciliés à Crans}
Etat civil : *Célibataire*

né à *Sincy (Gilly)* le *trente un Mai mil huit cent quatre*

et
2. *Sulliez Hélène Sophie, sans profession*
de *Crans* domiciliée à *Crans*
fille de *Louis Samuel Sulliez* ^{regisseur} et de *Julie Stéphanie née Secolle* ^{domiciliés à Crans}
Etat civil : *Célibataire*

née à *Crans* le *seize Novembre mil huit cent huitante*

Les publications ont eu lieu à *Crans le trois et à Daillens le cinq Novembre de l'année courante*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux : *Guillet David* *Hélène Sulliez Guillet*
des témoins : *R. de Lecourtte* *Guillet*

L'officier de l'état civil : *L. Sulliez*

Papiers présentés :
1. *Promesse de mariage*
2. *Publications à Crans et à Daillens.*

Le mariage a été communiqué aux
l'officiers de l'état civil de
Daillens

N^o 2

Matthie
Huguierin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Anjourd'hui vingt sept Decembre mil huit cent neuf cents quatre par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Matthie Paul François, agriculteur
de Beolles (Savoie) domicilié à Bellefleur Bogis Bessey
fils de Ulysse Matthie et de agriculteur à Saubraz
et de Marie Elise née Dailly veuve, célibataire
né à Genève le vingt un juillet mil huit cent quatre vingt deux

et

2. Huguierin Felim Blanche, cuisinière
de Loche et de la Chaux de fond domiciliée à Céfigny
fille de Felim Henri Huguierin et de commissaire à Chaux de fond
et de Arlet François née Jeanne Singer, célibataire
née à Chaux de fond le quinze Mars mil huit cent sixante dix huit

Les publications ont eu lieu au Loche et à la Chaux de fond le vingt quatre à Bogis Bessey, Céfigny et Beolles le vingt cinq Novembre mil neuf cents quatre

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Matthie Paul
Blanche Matthie

des témoins :

Jules Kunstein
Emile Dufour Crans.

L'officier de l'état civil :

L. Jullien

Papiers présentés :

1. Promesse de mariage
2. Publications à La Chaux de fond, au Loche, à Céfigny, Bogis Bessey et Beolles

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Beolles, Loche la Chaux de fond et à l'état civil Cantonal de Genève

Le N^o 2 à la page 172, est celui de la dernière inscription faite dans le registre des mariages. Les deux doubles au présent registre sont conformes. Ce que nous certifions. Le 31 Décembre 1904. L'Officier de l'état civil de Genève. Un double a été remis à l'autorité cantonale en exécution de l'Art 2 de la Loi du 3 Janvier 1903. L'Officier de l'état civil L. Jullien



N° 1

Crausaz & Secaultre

Aujourd'hui le sept de Février mil huit cent

neuf cents cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Crausaz Gustave Charles, employé de banque

Lieu d'origine et de domicile :

de Chavannes sur Rhodan domicilié à Signy

Noms des parents :

fils de Charles Crausaz et de Justine Marie veuve Chapaloy

Etat civil :

celibataire

Date de la naissance :

né à Craus le vingt sept avril mil huit cent septante
neuf

Nom et profession de l'épouse :

2. Secaultre Rose ^{et} Victoire, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Chenid (Pâtis de Joux) domiciliée à Craus

Noms des parents :

fille de Jean Louis Secaultre et de Mathilde Louise Emilie Sullier

Etat civil :

celibataire

Date de la naissance :

née à Craus le vingt deux Octobre mil huit cent
huitant deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Chavannes sur Rhodan à Signy
au Brassus et à Craus le vingt cinq janvier de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

G. Crausaz
Rose Crausaz

des témoins :

Marquise Secaultre Craus
Eug Crausaz à Signy

L'officier de l'état civil :

L. Sullier

Papiers présentés :

L'autorisation de l'Etat
Civil de Geringes sur Rhodan Geringes et de Chenid

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de Chavannes

N° 2
Rebsamen et Kistig

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui *le sept Février* mil ~~huit~~ cent ~~soixante~~ *cinq* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Rebsamen Arnot Edoard, mécanicien*

de *Zurich* domicilié à

filz de *Rebsamen Arnot* et de *Bertha nu Job*

Célibataire

né à *Unterstrass* le *trois Juin mil huit cents huitante*

et

2. *Kistig Catherin Emma sans profession*

de *Seftigen (Bern)* domiciliée à *Crans*

fille de *Christian Kistig* et de *Catherin Elisabeth Humpfli*

Célibataire

née à *Crans* le *sept Mai mil huit cents septante quatre*

Les publications ont eu lieu à *Zurich le cinq, à Crans et Seftigen le sept Janvier de l'année courante.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

E. Rebsamen

Emma Rebsamen

des témoins :

P. Kistig à Crans

G. Rebsamen à Zurich

L'officier de l'état civil :

L. Sullis

Papiers présentés :

L'Autorisation de

L'Etat Civil de Zurich

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Seftigen et de Zurich

N° 3.

Ramel et Turrian *neuf cent, cinq* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Ramel Charles Édouard, agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Château d'Oca* domicilié à *Chavannes de Bogis*

Noms des parents :

fils de *François Ramel* et de *Elisa Marianne Chevaley*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Bogis Bossey* le *vingt six Avril mil huit cent*
huit cent un

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Turrian Jenny Amélie, ménagère*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Château d'Oca et Chavannes de Bogis* domiciliée à *Chavannes de Bogis*

Noms des parents :

fille de *feu Jean François Turrian* et de *Sophie Emma Bargey*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Chavannes de Bogis* le *deux Décembre mil huit cent*
septante deux

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Château d'Oca et Chavannes de Bogis* le *vingt six Mars de l'année courante*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Charles Ramel
Amélie Ramel

des témoins :

L. Brocard à Crans
E. Blondet à Chavannes de Bogis

L'officier de l'état civil :

L. Sullies

Papiers présentés :

1° Procès verbal de mariage
2° Publications à Château d'Oca et Chavannes de Bogis

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

Château d'Oca

N° 4

Parisod et Gallay

Aujourd'hui un septembre mil huit cent neuf cent cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Parisod François, Agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Chatelard / Vaud /* domicilié à *Orans*

Noms des parents :

fils de *Louis Henri Parisod* et de *Françoise née Pélégay*

Etat civil :

veuf de Marie Julie née Corboz

Date de la naissance :

né à *Vevey* le *huit Mars mille huit cent septante deux*

et

Nom et profession de l'épouse :

2. *Gallay Ida Julie Marie, Lingère*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Ormond Dessus* domiciliée à *Genève*

Noms des parents :

fille de *feu Jean David Gallay* et de *feu Jeanne Suzanne Dupont*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Lutry* le *dix huit Janvier mille huit cent soixante sept*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Orans, Chatelard Ormond Dessus et Genève* le *neuf août de l'année courante*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

François Parisod
Ida Parisod

des témoins :

Julien Amstutz
Louis Corboz
L'officier de l'état civil :
L. Brocard Remplacant

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage
2° Publications à Chatelard Ormond Dessus Genève et Orans.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Genève, Ormond Dessus Montreux

No 5
Dubi Siegfried

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui du sept Novembre mil huit cent neuf cent cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

compara :

1. Dubi Louis Rodolphe, tailleur
 de La Serré (Berne) domicilié à Bogis Rossey
 fils de feu Marie Dubi et de Marie Genevieve Trick
Célibataire

né à Bogis Rossey le vingt cinq Janvier mil huit cent septant huit

2. Siegfried Lina Leonarde sans profession
 de La Serré (Berne) domiciliée à Beligny
 fille de feu Jean Siegfried et de Rosine née Rastler
Célibataire

née à L^e Georges le huit Février mil huit cent quatre vingt trois

Les publications ont eu lieu à Bogis Rossey le vingt cinq à La Serré le vingt sept et à Beligny le vingt sept Octobre 1905.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Dubi
Lina Dubi

des témoins :

Max Tuffray, Beligny
Paul L. Badel, id.

L'officier de l'état civil :

L. Dubois

Papiers présentés :

1^o Promesses de mariage
2^o Publications à Bogis Rossey, La Serré et Beligny

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

La Serré et à l'Etat Civil Cantonal de Genève

Registre des mariages A.

N° 6
Vulliez & Guignard

Aujourd'hui huit Décembre mil huit cent
neuf cent cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Vulliez Ami, Agriculteur
de Crans domicilié à Crans

fil de Vulliez Louis et de feu Marie Caroline Olive nièce
Célibataire

né à Crans le vingt quatre Juin mil huit cent septante
neuf et

2. Guignard Eugénie Jeanne Marguerite
des Chenit domiciliée à Crans

fil de feu Guignard Auguste Samuel et de Jenny Adèle nièce Leoultre
Célibataire

née à Cusson près Granvaux le dix huit Août mil huit cent quatre
vingt un

Les publications ont eu lieu à Crans au Brassus et Sentier
le vingt quatre Novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

C. Vulliez
Marg Vulliez

des témoins :

P. Blondel à Crans
J. Guille

L'officier de l'état civil :

L. Braccini
Remplissant

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Brassus et de Sentier

Papiers présentés :

- 1° Promesses de mariage
- 2° Publications à Crans
au Brassus et Sentier

Acte de mariage n° 148 du 8 décembre 1905. Les fiancés ont été déclarés unis par le mariage. Les publications ont eu lieu à Crans, au Brassus et à Sentier le 24 novembre 1905.

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de Brassus et de Sentier.

Le 9 décembre 1905. L'officier de l'état civil soussigné.

L'officier de l'état civil soussigné. Le 25.11.06



N^o 1
Billard et
Dietrich

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf Février mil huit cent
neuf cent six par devant l'officier de l'état civil ~~so~~ soigné, ont

comparu :

1. Billard Henri Joseph, Agriculteur
 de Essertines sur Rolle domicilié à Bogis Rossy
 fils de feu Alfred Billard et de Claudine née Cusin
Célibataire

né à Essertines sur Rolle le treize Octobre mille huit cent quatre vingt un

et
 2. Dietrich Alice Louise, Cuisinière
 de Gampelen (Berne) domiciliée à Fouvet
 fille de Jean Frédéric Dietrich et de Louisa née Cochet
Célibataire

née à Premier (Vaud) le vingt un Octobre mille huit cent quatre vingt trois

Les publications ont eu lieu à Bogis Rossy et Gampelen le dix huit
Essertines sur Rolle le dix neuf et à Fouvet le vingt Janvier de l'année en
Courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
 après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
 de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
 par le mariage.

Signatures

des époux :

Billard Henri
Billard Alice

des témoins :

H. Michot à Crans
Dufour Emile Crans

L'officier de l'état civil :

L. Procard

Papiers présentés :

1^o Promesses de mariage
 2^o Publications à Fouvet
Gampelen, Essertines sur Rolle
et Bogis Rossy

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Fouvet, Gampelen
et Gilly

N^o 2.
Senn
et
Filipoff.

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt huit Mai mil huit cent
neuf cents six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Senn Charles Louis docteur en médecine
de Genève et Bogis Bossey domicilié à Belleferme rue Bogis Bossey
fils de Simeon Senn propriétaire et de Jeanne Marie Sara née Heimbold
domiciliés à Belleferme
Célibataire

né à Belleferme le vingt huit mil huit cent septante

et
2. Filipoff Barbe Aimée docteur en médecine
de S^{te} Pétersbourg domiciliée à Sarsonie
fille de Jacques Filipoff général et de Barasie fille de Etienne et de Marie née Gronoff
Célibataire

née à S^{te} Pétersbourg le deux Mai mil huit cent septante six

Les publications ont eu lieu à Genève à Bogis et à l'Embassade de Russie

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Senn
Aimée Senn

des témoins :

P. Rieder Senn
A. Rieder Aimée Senn

L'officier de l'état civil :

L. Keller

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Publications à Genève
Bogis Bossey et à l'Embassade

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Genève et de S^{te}
Pétersbourg

N^o 3
Pellet
Beichel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt huit septembre mil huit cent
neuf cent six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont
comparu :

1. Pellet Marc Louis, Agriculteur

de St-Livres domicilié à Crans

fils de feu Marc Gédéon Pellet et de feu Adélaïde Marie au Chambly
 Célibataire

né à St-Livres le douze Mai mil huit cent septante

et
2. Beichel Josephine Bertha, couturière

de Malsch (Grand Duché de Bade) domiciliée à Crans

fille de François Joseph Beichel et de Anne Currian ni Nicodet
 Célibataire

née à Crans le vingt huit Juin mil huit cent
septante trois

Les publications ont eu lieu à Crans le vingt six St-Livres le vingt neuf
Août et à Malsch le trois Septembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Marc Pellet
Bertha Pellet

des témoins :

Edmond Pellet à Crans
Ls Currian à Genève

L'officier de l'état civil :

Jr. L. Prouard Remplacant

Papiers présentés :

1^o Promesse de Mariage
2^o Publications à Malsch
St-Livres et Crans

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

Aubonne et à
La Chancellerie

Le Numéro 3 a été page 181 est celui de la dernière inscription

fait dans l'année 1906. Les deux doubles du présent registre sont
conformel. Ce que nous certifions. L'Officier de l'état civil.

Paul Secorin

Un double a été remis le 7 Janvier 1907 à l'autorité

cantonale en exécution de l'art 2 de la loi. Crans le 31.12.1906.

L'Officier de l'état civil: Paul Secorin



visé à Crans le 11.1.1907 Adolphe Taloni

N^o 1
Secoultre
Brocard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq Avril mil huit cent neuf cent sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Secoultre Albert Henri Louis, Agriculteur
 de Chenit / Vallée de Joux / domicilié à Crans.
 fils de Secoultre Juste Louis et de Mathilde Louise Emilie ni Kullig
Célibataire

né à Crans le vingt deux Octobre mil huit cent quatre
vingt deux

et

2. Brocard Lionie Julia, Couturière
 de Lonay domiciliée à Crans.
 fille de Brocard Henri Louis et de Aline ni Foubon
Célibataire

née à Crans le vingt deux Février mil huit cent
quatre vingt six

Les publications ont eu lieu à Crans le dix neuf au Monthu le vingt
et Lonay le vingt un Mars de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Albert Secoultre.
Lionie Secoultre

des témoins :

Marguerite Secoultre à Crans.
Louis Brocard

J^m L'officier de l'état civil :

L. J. Brocard

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
 2^o Publications à Crans
Lonay et au Chenit

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Lonay et du Chenit.

N^o 2
Farrat et Menet

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

Aujourd'hui vingt six Avril mil huit cent
neuf cent sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :
1. Farrat Armand David garde frontiere
de Lousonne domicilié à Charannes de Bogis
fils de Henri Farrat decédé et de Jenny, née Rogamey
Célibataire

né à Lapes Lousonne le trente Avril mil huit
cent quatre vingt un

et
2. Menet Augusta Felise, sans profession
de Croy, Vauve domiciliée à Charannes de Bogis
fille de Menet Henri et de Marie Louise Anaise
née Ducret Célibataire

née à Charannes le onze Février mil huit cent
soixante six

Les publications ont eu lieu à Charannes de Bogis le onze
à Croy le treize Lousonne le treize Avril courant.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :
Armand Farrat
Augusta Farrat

des témoins :
François Bonnet Charles de Bogis
L. Procureur à Charannes

L'officier de l'état civil :
Juste Lecourte

Papiers présentés :
1. Promesse de mariage
2. Publications à Charannes Lousonne et de
de Bogis, Croy Lousonne, Romainnotier

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de

N° 3

Dancet et Turrian

Aujourd'hui *trois Mai* mil huit cent *neuf cent sept* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Nom et profession de l'épouse :
 Lieu d'origine et de domicile :
 Noms des parents :
 Etat civil :
 Date de la naissance :
 Date des publications :

comparu :
 1. *Dancet John Henri, Agriculteur*
 de *Bogis-Bossey* domicilié à *Bogis-Bossey*
 fils de *Dancet Louis agriculteur* et de *Jenny Dorine née Bron*
Célibataire
 né à *Bogis-Bossey* le *vingt six février mil huit cent soixante dix sept*
 et
 2. *Turrian Fanny Louise*
 de *Château d'Oex et Charannes de Bogis* domiciliée à *Charannes de Bogis*
 fille de *Jean François Turrian* ^{décédé} et de *Sophie Emmanuelle Marguerite*
Célibataire
 née à *Charannes de Bogis* le *huit février mil huit cent quatre vingt deux*

Les publications ont eu lieu à *Bogis-Bossey et Charannes de Bogis* le *vingt et Château d'Oex le deux* *Corail de l'année* *courant*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Dancet John
Dancet Louise

des témoins :

L. Prochaz à Crant
H. Bernet à Mossey

L'officier de l'état civil :

Juste Secoultre

Papiers présentés :

1° *Promesse de mariage*
 2° *Publications à Château d'Oex, Charannes de Bogis et Bogis-Bossey.*

Le mariage a été communiqué aux

L'officiers de l'état civil de

Château d'Oex

N^o A
Montandon
Maudry

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui trente un Mai mil huit cent
neuf cent sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Montandon Louis Auguste Commis C.F.F.
 de Trarers et du Locle domicilié à Versoie
 fils de Montandon Louis Jacques et de Loë née Gerber au Locle
Célibataire
 né à Trarers le quinze Avril mil huit cent quatre
vingt-cinq.

et
 2. Maudry Caroline Clementine Justine
 de Bogis Bossey et Céligny domiciliée à Arnex / Neyon
 fille de Maudry Jean Louis et de Mame Louise Pélicci
née Durand, décédés. Célibataire
 née à Arnex le le deux Mars mil huit cent quatre
vingt-un

Les publications ont eu lieu à Arnex, Bogis Bossey, Céligny
le Locle le vingt quatre Avril et à Versoie le vingt cinq
Avril courant.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Montandon
Mme Maudry

des témoins :

Etienne Barot - Geneve
Clarice Barot - Geneve

L'officier de l'état civil :

Juste Lacoultré
 Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
 2^o L'autorisation de
L'Officier de l'Etat Civil de
Versoie de célébrer le mariage
à Crans.

officiers de l'état civil de
Versoie, Céligny, Trarers
et Le Locle.

*Le N^o A a la page 185 est celui de la dernière inscription
 faite dans l'année 1907. Les deux doubles du présent Registre
 sont conformes. Ce que nous certifions. Crans le 31 décembre 1907.
 L'Officier de l'Etat Civil: Juste Lacoultré
 Un double a été remis le 5 Janvier 1908, à l'autorité cantonale
 en exécution de l'art. 2. de la loi.
 L'Officier de l'Etat Civil: Juste Lacoultré*



M. F. Crans le 28.1.1908 J. H. L. T. G. M. M. M.

N° 1
Ramel Liardon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Anjourd'hui sept Mars mil huit cent neuf cent huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Ramel Marc Louis prestillon

de Château d'Oex domicilié à Genève Plainpalais

fil de François Ramel et de Elisa Mariomme née

Chesallan agriculteurs à Chauxannes de Bogis. Célibataire

né à Chauxannes de Bogis le vingt neuf Mars mil huit cent soixant dix huit

et

2. Liardon Emilie Julie couturière

de Monthey domiciliée à Crans

fille de Jules Rodolphe Liardon et de Passille née Comtal Crans

Célibataire

née à Commugny le vingt sept Juillet mil huit cent quatre vingt trois.

Les publications ont eu lieu à Crans & Chauxannes de Bogis

le 31 Janvier Château d'Oex Plainpalais Monthey le 1er février 1908.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Ramel

Emilie Ramel

des témoins :

Jenny Brecard à Crans

Jules Hermetier Crans

L'officier de l'état civil :

Juste Lecoultre

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Papiers présentés :

L'autorisation de

l'état civil de la Commune

de Plainpalais

Château d'Oex

Plainpalais & Monthey

N° 2

Maussion et Picon

Aujourd'hui vingt et un Mars mil neuf cent huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Maussion Charles soldat de chambre de Ecublens domicilié à Bussigny

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

fil de Louis Rodolphe décédé et de Henriette Panhette

Etat civil :

né à Colombier le vingt et un décembre mil huit cent septante trois

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

2. Picon Octavie Julie cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Chilly St-Jacques domiciliée à Arnex / Nyon

Noms des parents :

filles de Antoine François Picon et de Justine Henriette née Guichard a Arnex. Célibataire

Etat civil :

née à Borrez le trente juin mil huit cent septant huit

Date de la naissance :

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Ecublens le vingt neuf, Bussigny et Arnex le vingt neuf février Chilly le cinq Mars mil neuf cent huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

Charles Maussion
Octavie Maussion

Charles Picon Arnex
Marie Ponthon Bourgy-Val

L'officier de l'état civil :

Juste Lecoq

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

L'autorisation de l'état civil de Bussigny

officiers de l'état civil de Ecublens, Bussigny et Chilly

N^o 3
Caut et Pinnax

Aujourd'hui vingt huit Avril mil huit cent neuf cent huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

comparu : 1. Caut John Germain, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Arnex s/ Nyon domicilié à Arnex

Noms des parents :

fils de Marc Ami Caut décédé et de Jeanne Susannette Daudin ^{Décédée}

Etat civil :

veuf de Marie Jeanne nee Olivier des le vingt six Avril mil neuf cent deux

Date de la naissance :

né à Arnex le vingt deux février mil huit cent cinquante sept.

Nom et profession de l'épouse :

2. Pinnax nee Bellesille et Pinnax ^{et} Alphonsine Prancelini ^{couturière}

Lieu d'origine et de domicile :

de Arnex s/ Nyon domiciliée à Genève

Noms des parents :

fille de Etienne Bellesille ^{décédé} et de Claudine nee Daudin ^{décédée}

Etat civil :

veuve de Pinnax Alfred Louis des le vingt et un Octobre mil neuf cent un

Date de la naissance :

née au Petit Lorcennes le sept Octobre mil huit cent soixante quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Arnex le neuf Avril et à Genève le dix Avril mil neuf cent huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

J. Caut
S. Caut

des témoins :

Marquerite Secaulte à Caut
Adèle Secaulte

L'officier de l'état civil :

Just. Secaulte

Papiers présentés :

- 1^o Promesse de mariage
- 2^o Extraits des actes de mariages
- 3^o us de décès des premiers conjoints
- 4^o Publications à Genève et Arnex.

Le mariage a été communiqué aux

l'officiers de l'état civil de

Genève

N° A
Pelichet et Gault

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui trente Mai mil huit cent neuf cent huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Pelichet Adrien Henri, garde frontière

de Gollion et Vullierens domicilié à Vireloup Commune de

Coller-Bossuy.
 fils de Rosine Pelichet actuelle épouse Demartins à Sausanne

Célibataire

né à Gollion le cinq Novembre mil huit cent quatre
vingt cinq.

2. Gault Augustin ^{et} Succier cuisinier

de Colombes (Seine) France domiciliée à Crans

filles de Vincent François Gaultet de Marie née Cornu à Bour (Haute)

Célibataire

née à Colombes le trois Juillet mil huit cent quatre
vingt trois

Les publications ont eu lieu à Crans le quatorze Coller-Bossuy & Gollion
le quinze, Colombes et Vullierens le seize Mai mil neuf cent
huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Adrien Pelichet
Lucie Pelichet

des témoins :

Félix Panchaud à Chêne-Bourg
Alber Comagen Crans

L'officier de l'état civil :

Just Secoultre

Papiers présentés :

L'autorisation de l'état
civil de Coller-Bossuy de
célébrer le mariage à Crans.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Coller-Bossuy, Gollion
Vullierens et à la Chancellerie

N° 5
Guillet & Secoubre

Aujourd'hui vingt sept Novembre mil huit cent
neuf cent huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Guillet Jules Henri, Régisseur

Lieu d'origine et de domicile :

de Saillens domicilié à Crans

Noms des parents :

fils de Jules Emile Guillet, de Saillens et de Marie Sonny Anna née Ottermann

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Vinoy vier Gilly le dix Juillet mil huit cent quatre vingt

et

Nom et profession de l'épouse :

2. Secoubre Marguerite Julia, sans profession,

Lieu d'origine et de domicile :

de Chenit (Vallée de Loux) domiciliée à Crans

Noms des parents :

fille de Secoubre Juste Louis et de Mathilde Louis Emilia née Vulliez

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Crans le deux Mai mil huit cent quatre vingt quatre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans le dix Novembre 1888 le
onze Novembre et Saillens le douze Novembre de l'année courante

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Guillet
M^{re} Guillet

des témoins :

Juste Secoubre à Crans
Adele Secoubre .. "

Pr L'officier de l'état civil :

L. Prosserac Remplacant

Papiers présentés :

Promesses de Mariages
Publications à Crans
Brassus et Saillens.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de
Brassus et Saillens.

Gailla et Reyrenn

*Rectification
Le Dépt de l'Inde et l'Inde crochue
la rectification ci. contre un certain
à l'ann. haitienn. l'ind. orthographe
"Reyren" à l'Inde l'Inde et l'Inde orthographe
le 22.1.1905
P. L. C.*

*Le N° 6 à la page 194 est celui de la dernière
inscription faite dans l'année 1908. Les deux doubles
de l'année 1908. Ce qui nous certifie
dans le 31 décembre 1908. L'Officier de l'état civil
Juste Secourde
Un double a été remis le
8 janvier 1909 à l'autorité cantonale, en exécution de
l'art 2 de la loi. L'Officier de l'état civil J. Secourde*



Aujourd'hui *vingt six décembre* mil huit cent
neuf cent huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. *Gailla Alfred Paulinane* agriculteur
de *Provence* domicilié à *Armes / Nyon*
fils de *Eugène Gailla* et de *Elisée Bandet* décédés
Célibataire
né à *Abetruis* le *vingt sept décembre* mil huit
cent quatre vingt cinq

et

2. *Reyrenn Augusta Louise* sans profession
de *Gessenay (Berne)* domiciliée à *Coinsins*
fille de *Reyrenn Alexandre de Gorac François Robien*
et de *Anna Marie nei Héli à Coinsins* Célibataire
née à *Eysins* le *vingt six Mai* mil huit cent
quatre vingt sept.

Les publications ont eu lieu à *Armes le quatre décembre* à
Gessenay Provence et Coinsins le cinq décembre de
l'année courante
Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux : *Alfred Gailla*
Augusta Gailla

des témoins : *L. Trucand à Crans*
J. Magnan à Coinsins

L'officier de l'état civil :
Juste Secourde

Papiers présentés :
Promesse de mariage
Certificat de publications de
Gessenay, Provence, Coinsins
et Armes.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de
Gessenay, Provence et
Coinsins

*Vid. = Com. le 22.1.1905 d'après
C. L. Comier*

N° *Picon et Perrothon*

Aujourd'hui *cinq février* mil huit cent *neuf cent neuf* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. *Picon Charles Louis* Agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de *Chilly St-Sauve* domicilié à *Arnex / Nyon*

Noms des parents :

fils de *Antoine François Picon* et de *Justine Henriette Michel*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à *Porrex* le *vingt six Novembre* mil huit cent *septante neuf*.

Nom et profession de l'épouse :

2. *Perrothon Marie* sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de *Reignier St-Sauve* domiciliée à *Bougy-Val, Nyon*

Noms des parents :

fille de *Pierre Perrothon* et de *Mathilde née Pissot*

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à *Bougy-Val* le *dix février* mil huit cent *quatre-vingt-cinq*.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Arnex le cinq, Nyon le 6, Reignier le sept et Chilly le dix janvier* de l'année courante.

Par décret du Grand Conseil du 23 novembre 1926 *Picon Charles Louis* d'Arnex / Nyon ressortissant français dont le mariage est inscrit ci-contre, a été naturalisé Vaudois et reçu, avec sa famille, au nombre des bourgeois de la Commune d'Arnex / Nyon. *Arnex le 5 Avril 1927*
S. Officier de l'état civil *Juste Secoultre*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

C Picon
Marie Picon

des témoins :

Octave Masson Gland
Emile Dufour à Crans

L'officier de l'état civil :

Juste Secoultre

Papiers présentés :

Les extraits de naissances des époux
Promesse de mariage
Certificats de publications à Arnex, Nyon, Reignier et Chilly
Autorisation de l'Ambassade à Berne
du Département de Justice et Police

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Nyon et à la Chancellerie

N° 2

Polencent & Saillard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt six février mil huit centneuf cent neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Polencent Alexis Charles Employé C. F. F.de Commugny domicilié à Cransfils de Abram Louis Polencent et de Suzanne Présimene RassetVeuve de Oline Julie née Paquier d'âge de dix huit Septembre 1907.né à Vich le neuf février mil huit cent septante quatre

et

2. Saillard Emma ménagèrede Reignier St. Sarric domiciliée à Cransfille de Saillard Louis Lucien et de Jenny Henriette Clémentdivorcée d'avec Roguet François Victor d'âge de seize mars 1908.née à Aubonne le neuf avril mil huit cent septante sixLes publications ont eu lieu à Crans le six, à Reignier le sept et
à Commugny le huit février de l'année courante.Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Polencent AlexisPolencent Emma

des témoins :

Stavre Alexis à Crans.Torre Helène à "

L'officier de l'état civil :

Juste Lecoultré

Papiers présentés :

1° Extrait de naissances des futurs époux.2° Promesse de mariage3° Publications de Crans Reignieret Commugny.4° L'acte de divorcede Saillard Emma.5° L'acte de décès
de la première conjointe de l'époux.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Crans et à la Chancellerie

N° 3
Pelletier et Brocard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui six Mars mil huit cent neuf cent neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Pelletier John Louis Sardinier

de Satigny domicilié à Cologny

fils de Jean Pierre Marie Pelletier et de Panny née Dutruita femme

Célibataire

né à Satigny le deux Janvier mil huit cent quatre vingt six

et

2. Brocard Jenny, ménagère

de Sonay domiciliée à Crans

fille de Brocard Jules Samuel et de Antoinette née Rochat Crans.

Célibataire

née à Crans le Sept Octobre mil huit cent quatre vingt sept.

Les publications ont eu lieu à Crans le huit, à Cologny le neuf,

à Satigny le neuf et à Sonay le dix février de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

John Pelletier

Johanny Pelletier

des témoins :

Edmond Brocard Crans

Eugénie Blanc Crans

L'officier de l'état civil :

Juste Secoultre

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier de l'état civil de Cologny

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Satigny, Cologny et Sonay.

N^o 4
Berliet et Blondel

Aujourd'hui deux sept décembre mil huit cent

neuf cent neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Berliet Adrien Louis Procureur aux F.F.

de La Rippe Vaue domicilié à Genève

fils de Marc Louis Berliet ^{Négociant} et de Emilie Jenny Elise

mei Cleu, sa femme, à Nyon

né à Nyon le deux huit décembre mil huit cent septant

huit

et

2. Blondel Pauline Sophie, sans profession

de Mont sur Rolle domiciliée à Crans

fille de John Samuel Blondel et de Jenny mei Collerier

sa femme à Crans

née à Crans le neuf février mil huit cent quatre

vingt quatre

Les publications ont eu lieu à Genève et Crans le vingt

vingt un et Mont le vingt deux novembre mil

neuf cent neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et

après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier

de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis

par le mariage.

Signatures

des époux :

A. Berliet

P. Berliet

des témoins :

J. Blondel

A. Blondel

L'officier de l'état civil :

Just. Secoultre

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de

Genève, Rolle, Gingins

Papiers présentés :

L'autorisation de l'officier

de l'état civil de la ville

de Genève.



Le n^o 4 à la page 195 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1909. Les deux doubles du présent registre sont conformes. Ce que nous certifions. Crans le 31 décembre 1909. L'Officier de l'état civil: Just. Secoultre

Un double a été remis le 8 Janvier 1910 à l'autorité cantonale en exécution de l'art. 2 de la Loi. L'Officier de l'état civil: Just. Secoultre

Vlod à Crans le 25 Janvier 1910 L'Officier S. Tralacquier

N^o 1
Burri et Kristin

Anjourd'hui treinte Avril mil huit cent neuf cent dix par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

Nom et profession de l'époux :

1. Burri Louis Philippe, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de St Etienne Bersinmenthal domicilié à Crans

Noms des parents :

fil de Pierre Burri, décédé et de Françoise Marie Marguerite

Etat civil :

née Perrion, décédée

Date de la naissance :

né à Crans le vingt un Octobre mil huit cent soixante neuf.

Nom et profession de l'épouse :

2. Kristin Marie Alexandrine, sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Vingzier H^e Savoie domiciliée à Crans

Noms des parents :

filles de Jean Kristin et de Marie nee Delosauve les deux décédés.

Etat civil :

Celibataires

Date de la naissance :

née à Vingzier le treinte décembre mil huit cent quatre vingt trois.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Crans le huit Avril, à St Etienne le neuf, à Vingzier le dix Avril de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Louis Burri
Burri Marie

des témoins :

Xerri Goy
Charles Caboussat

L'officier de l'état civil :

Juste Secoultree

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux

- 1^o L'extrait de naissance de l'époux l'officiers de l'état civil de
- 2^o us us de l'épouse St Etienne et à la
- 3^o Les actes de publications de Crans Chancellerie.
- St Etienne et Vingzier
- 4^o La promesse de mariage.

No 2

Joye et Bertorcini

Aujourd'hui trente (trois) mil huit cent

neuf cent dix par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Joye Jean Lucien, Saitier

Lieu d'origine et de domicile :

de Montagny-la-Ville, Montagny-d'Essarts, Montagny-lez-Beaumont, Beaumont

Noms des parents :

et Scurillens, domicilié à Chongins / Lyon.

Etat civil :

fils de Joye Maurice, Claude et de Marcellin, décédé, et de

Date de la naissance :

Josephine Antoinette mi Eugénie à Montagny-la-Ville, célibataire
né à Montagny-la-Ville le vingt quatre juin mil huit cent quatre
vingt six.

Nom et profession de l'épouse :

et
2. Bertorcini Martina Pauline Lingère

Lieu d'origine et de domicile :

de Foresto-Sesia domiciliée à Bogis-Bossey

Noms des parents :

fille de Joseph Victor Marie et de Bertorcini Felicitia Foresto

Etat civil :

et de Susanne Rose Bernet, décédé, Célibataire

Date de la naissance :

née à Genève le vingt quatre août mil huit cent
quatre vingt six.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Montagny-la-Ville, Montagny-lez-Beaumont

Beaumont, Scurillens le vingt, Lyon le dix neuf, Bogis-Bossey
le dix huit juillet et Foresto-Sesia du sept au quatorze août 1906.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Signatures

des époux :

Lucien Joye
Marthe Joye

des témoins :

Bertorcini Alberto à Lyon
Jules Scrusaz, Prans

L'officier de l'état civil :

Juste Succidre
Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

L'autorisation de l'Officier
de l'état civil de Lyon de
célébrer le mariage à Crois.

officiers de l'état civil de

Montagny-la-Ville et les Beaux
Beaux, Scurillens, Lyon et
à la Chancellerie.

Visé à Crois le 31. 1. 1911
S. F. alcominor

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent _____

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

fille de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

Le N° 2 de la page 197 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1910. Les deux doubles du présent Registre sont conformes. Ce que nous certifions. Leans le 31 décembre 1910. L'Officier de l'état civil: Juste Secourdre
Un double a été remis le 9 janvier à l'Autorité cantonale en exécution de l'Art. 2 de la Loi. L'Officier de l'état civil: Juste Secourdre



N° 1

Procès et Accord

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Aujourd'hui sept Avril mil huit cent
neuf cent onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

1. Brocard Jules Edmond agriculteur
de Lonay Vaux domicilié à Crans
fils de Brocard Jules Samuel et de Antoinette ni Rochat à Crans
Célibataire
né à Crans le vingt cinq Mai mil huit cent quatre
vingt six.

et

2. Morand Anna Esther, lingère
de St Tréz Vaux domiciliée à Commigny
fille de Charles Jean Morand et de Jeanne Antoinette ni Fontaine
à Commigny.
Célibataire
née à Pannay le quinze Avril mil huit cent quatre
vingt sept.
Les publications ont eu lieu à Crans le quatre à St Tréz le six
à Commigny le six Mars de l'année courante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Edmond Brocard
Esther Brocard

des témoins :

Daniel Pelin
Jules Lammstein

L'officier de l'état civil :

Juste Escoubert
Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Certificats de publication Copret, St Tréz &
de Crans, St Tréz, Commigny Schandens.
3^o Déclaration de l'Officier de
l'état civil de Schandens.

officiers de l'état civil de

N^o 2
Ryser et Péroz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Noms des parents :

Etat civil :

Date de la naissance :

Date des publications :

Anjourd'hui vingt huit Septembre mil ^{neuf} ~~huit~~ cent onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Ryser Jules garde frontien
de Niederöng Berne domicilié à Charannes de Rogis
fils de Samuel Louis Ryser tailleur et de Caroline nie Deschlimann a
Arensches
Etat civil : Celibataire
né à Arensches le vingt et deux mil huit cent quatre vingt cinq

et
2. Péroz Ida Louise, bonne d'enfants
de Moissy Vaux domiciliée à Genève
fille de Jules Louis Péroz agriculteur et de Louise Lucretie nie Genthion a
Donatye
Etat civil : Celibataire
née à Moissy le dix neuf Janvier mil huit cent quatre
vingt cinq.

Les publications ont eu lieu à Charannes de Rogis le quatre à Genève le
Herzogenbuchsee le cinq et Moissy le huit Septembre mil neuf
cent onze

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

J. Ryser Jules Péroz Genthion a Donatye
Ida Ryser Louis Paul Duromet

L'officier de l'état civil :

Juste Ecochère
Le mariage a été communiqué aux

Papiers présentés :

1^o Promesse de mariage
2^o Certificats de publications
de Herzogenbuchsee, Charannes et Genève
de Rogis, Moissy et Genève

officiers de l'état civil de

Herzogenbuchsee, Moissy
et Genève

N° 3

Mugnier et Dejoux

Aujourd'hui vingt quatre Novembre mil huit cent
neuf cent onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. Mugnier Jean Auguste Agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Bogis-Bossey domicilié à Bogis-Bossey

Noms des parents :

fils de Jean Elisee Mugnier et de Jeanne Felise nee Mugnier

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

né à Bogis-Bossey le vingt et un juillet mil huit cent
quatre vingt

Nom et profession de l'épouse :

2. Dejoux Louise Cécile ^{et} sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Poumer et Blonay domiciliée à Poumer

Noms des parents :

fille de Constant Jules Francois et de Etienne Cécile nee Clavis
à Poumer.

Etat civil :

Célibataire

Date de la naissance :

née à Poumer le sept Octobre mil huit cent quatre
vingt six

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bogis-Bossey le premier, à
Poumer et Blonay le deux Novembre mil neuf cent
onze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Mugnier Auguste
Mugnier Louise

des témoins :

Mugnier Antoine Bogis-Bossey
Edmond Brocard Craud

L'officier de l'état civil :

Juste Lecoubert

Papiers présentés :

1° Promesse de mariage
2° Certificat de publication
de Bogis-Bossey, Poumer,
et Blonay.

Le mariage a été communiqué aux

officiers de l'état civil de
St-Ligier et Coppet.

Registre des mariages A.

N° 11
Morel & Odier

Aujourd'hui singt deux decembre mil ^{neuf} ~~huit~~ cent

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Noms des parents :
Etat civil :
Date de la naissance :
Date des publications :

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1. Morel More Gustave, agriculteur
de Chardonne s/ Verrey domicilié à Charannes de Bogis
fils de More Jules Françoise Morel et de Fanchette Elisa nie Stokky
Célibataire les deux décidés.
né à Charannes de Bogis le singt neuf Octobre mil huit cent septant huit.

et

2. Odier Clementine, cuisinière
de Rora Piemont domiciliée à Bogis Bossey
fille de Vittorio Odier agriculteur et de Panny Louis Françoise
Célibataire a Rora ni Paravis, décidée
née à Rora, Piemont le die Oct mil huit cent seutante trois.

Les publications ont eu lieu à Charannes de Bogis & Bogis Bossey
le 31 Octobre, à Chardonne le 1er & à Rora le 30 novembre 1911.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

Gustave Morel
Clementine Morel

des témoins :

A. Lunstein à Grand
Jules Lunstein à Grand.

L'officier de l'état civil :

Juste Secoultre

Papiers présentés :

1. Promesse de mariage
2. Certificats de publication
de Charannes de Bogis
Bogis Bossey, Chardonne
& Rora.

Le mariage a été communiqué aux
officiers de l'état civil de
Corsier s/ Verrey & à la
Chancellerie.

Visé à Crans le 24.11.1912 L. N. J. S. Palombar

N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filles de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de

*Le 24 a la page 202 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1911. Les deux doubles de ces inscriptions sont conformes, ce que nous certifions: J. Seauille
Un double a été remis le 9 janvier 1912 à J. Baudouin, cantonal en exécution de l'art. 2. de la loi. L'officier de l'état civil: J. Seauille*



N° _____

Aujourd'hui _____ mil huit cent

_____ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont

comparu :

Nom et profession de l'époux :

1. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domicilié à _____

Noms des parents :

fils de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

né à _____ le _____

et

Nom et profession de l'épouse :

2. _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ domiciliée à _____

Noms des parents :

filles de _____ et de _____

Etat civil :

Date de la naissance :

née à _____ le _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Signatures

des époux :

des témoins :

L'officier de l'état civil :

Papiers présentés :

Le mariage a été communiqué aux officiers de l'état civil de _____

*Le 24 a la page 202 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1911. Les deux doubles de ces inscriptions sont conformes, ce que nous certifions: J. Seauille
Un double a été remis le 9 janvier 1912 à l'administration cantonale en exécution de l'art. 2. de la loi. L'officier de l'état civil: J. Seauille*



27 Ansermet et Barnett no Guellet.

53 Annon et Boetschen no Gauthier.

111 Anore et Duclos.

132 Anore et Henricus

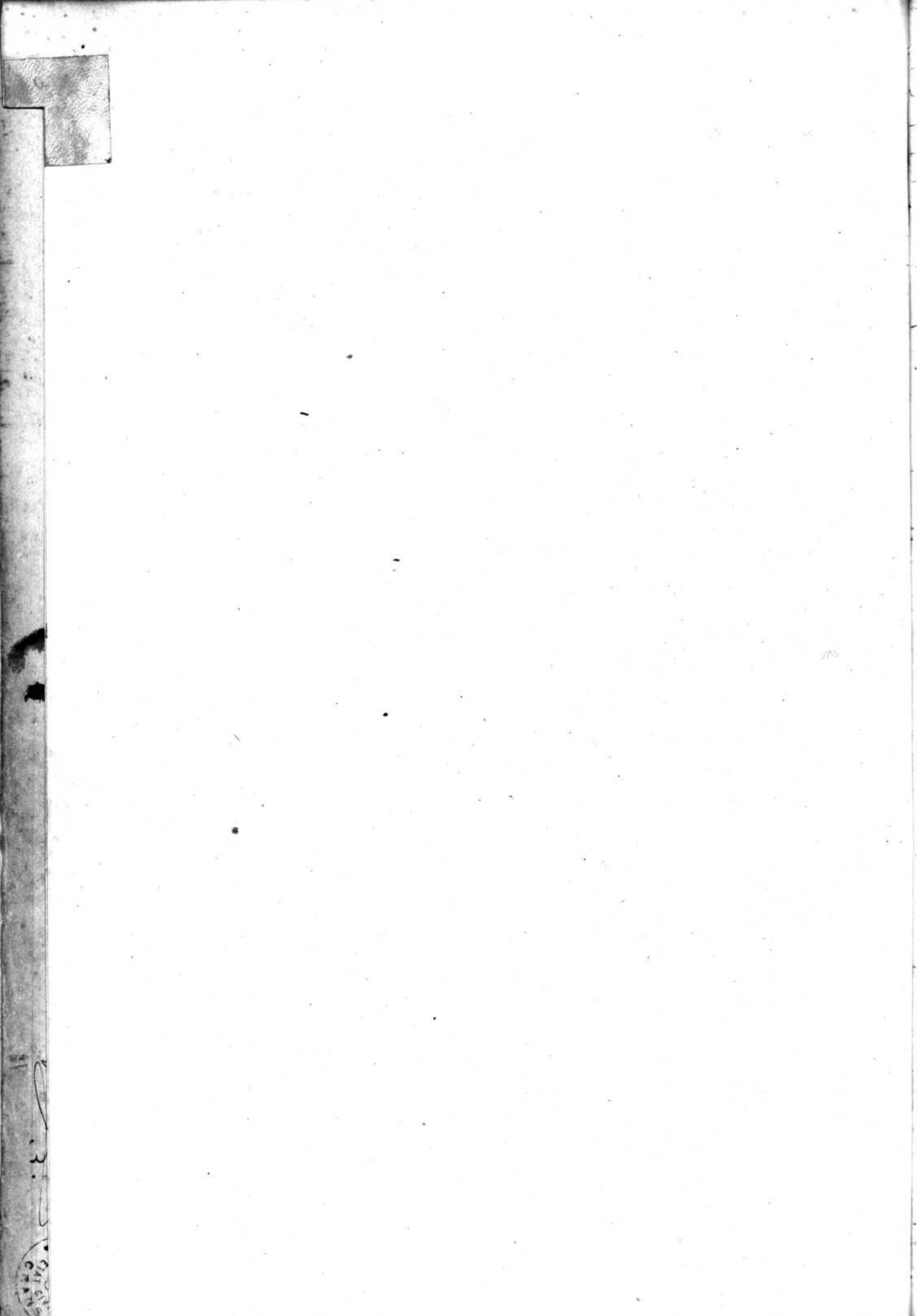
140 " et Sandweier.

159. " et Neessas D.

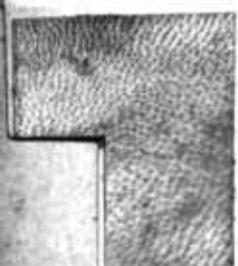


18
3
GAT
CRA

- 2 Betscher et Gautier
 5 Bernet et Rochaix
 7 Blondel et Chevalier
 10 Bory et Bens
 37 Bory et Dancett
 49 Buensoz et Dancett
 52 Brocard et Jousson
 58 Béguin et Brocard
 60 Brocard et Rochat
 75 Buensoz et Schwingebel
 84 Bourquignon et Grad
 87 Bernet et Méville
 90 Bernet et Bory
 92 Bory et Buffard
 95 Bourquignon et Hutin
 97 Bittel et Surri
 98 Bourquignon et Weber
 109 Bory et Isor
 108 Bernet et Ducimetière alias Monod
 121 Passet et Saugy
 130 Buensoz et Marquis
 135 Besson et Mouchet
 139 Benjour et Guayzin
 164 Bory et Schuler
 162 Bertholet et Cottier
 179 Billard et Dietrich
 195 Berliet et Poloncel
 196 Burri et Peristini
 199 Brocard et Morand

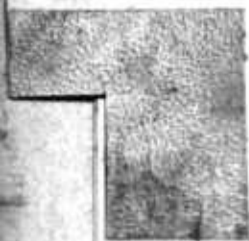


- 8 Cabussat et Olivier.
14 Crausaz et Chapalaz.
24 Charrière et Cuchetti.
26 Cortellini et Terret.
37 Charrotton et Rochat.
63 Chaulimonteb et Hallas.
56 Chollet et Blazer.
76 Chevallaz et Briquete.
118 Cabussat et Bally.
122 Chappuis et Thore.
138 Corajou et Goy.
146 Caillat et de Siebenthal.
173 Crausaz et Secoultre.
188 Coust et Pirmann.



41
2
CHAS
CRAIG

- 4 Despland et Mariot
34 Duhuit et Saugy.
81 Despland et Decroua.
83 Decrusan et Remund
88 Dufour et Gay.
89 Delessert et Delessert in Clot.
91 Dancet et Simon.
101 Divorm et Guignot.
111 Demoinet et Demoinet in Huber.
119 Ducimetiere alias Monni et Charbonnet
120 Derisax et Dubi.
129 Dufour et Felix.
142 Dubina et Declinani.
143 Dufour et Gay.
148 " et Perrimon
151 Delessert et Clous.
164 Druy et Selus.
168 Deblie et Galé.
177 Dubi et Sigfried.
184 Dancet et Surrian



41
S
2
CARTERS
CHAM

Cassoffia et Alomberto.

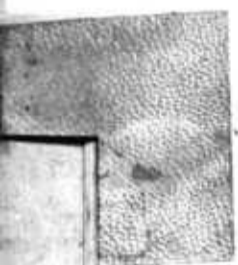
Folios

- 74 Sievet et Béchot
80 Krauche et Poterat ma' Lasey
102 Linnar et Heltschi
107 Lavez et Seres
144 Fabre et Henricus
183 Farrot et Meennet



11
SAY
CRAV

- 15 Guignard et Magnier
20 Gay et Marmille
32 Gouroux de Fignoux
36 Garon et Mollet
42 Gelay et Hély
72 Goy et Canton
69 Gay et Mathieu
55 Guignard et Buenset
77 Gaudin et Picot
104 Gay de Henriou
131 Gaudin et Ramellet
166 Grin et Granon
171 Guillet de Sullis
190 Guillet et Secoultre
191 Gaille et Freyron



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

STATISTICS
CHARTS

Folio 3

100

de Haller et Kallet



Handwritten markings on the left edge, including a vertical line and some faint characters.

Handwritten markings at the bottom left corner, including a circular stamp with the text "S. J. S. S. S." and "C. H. S. S. S.".

Delos

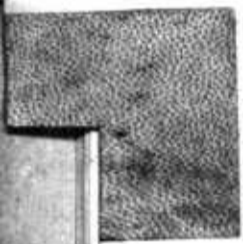
30 Uses of the Cuckoo



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

- 6 Sousson et Golay
30 Dors, et Leuchet.
44 Daublin et Pormans
45 Maggi et Zucchena Cendrat.
197 Joye et Bertoncini.



Vertical text or markings along the left edge of the page, including a circular stamp at the bottom with the letters "CRA".

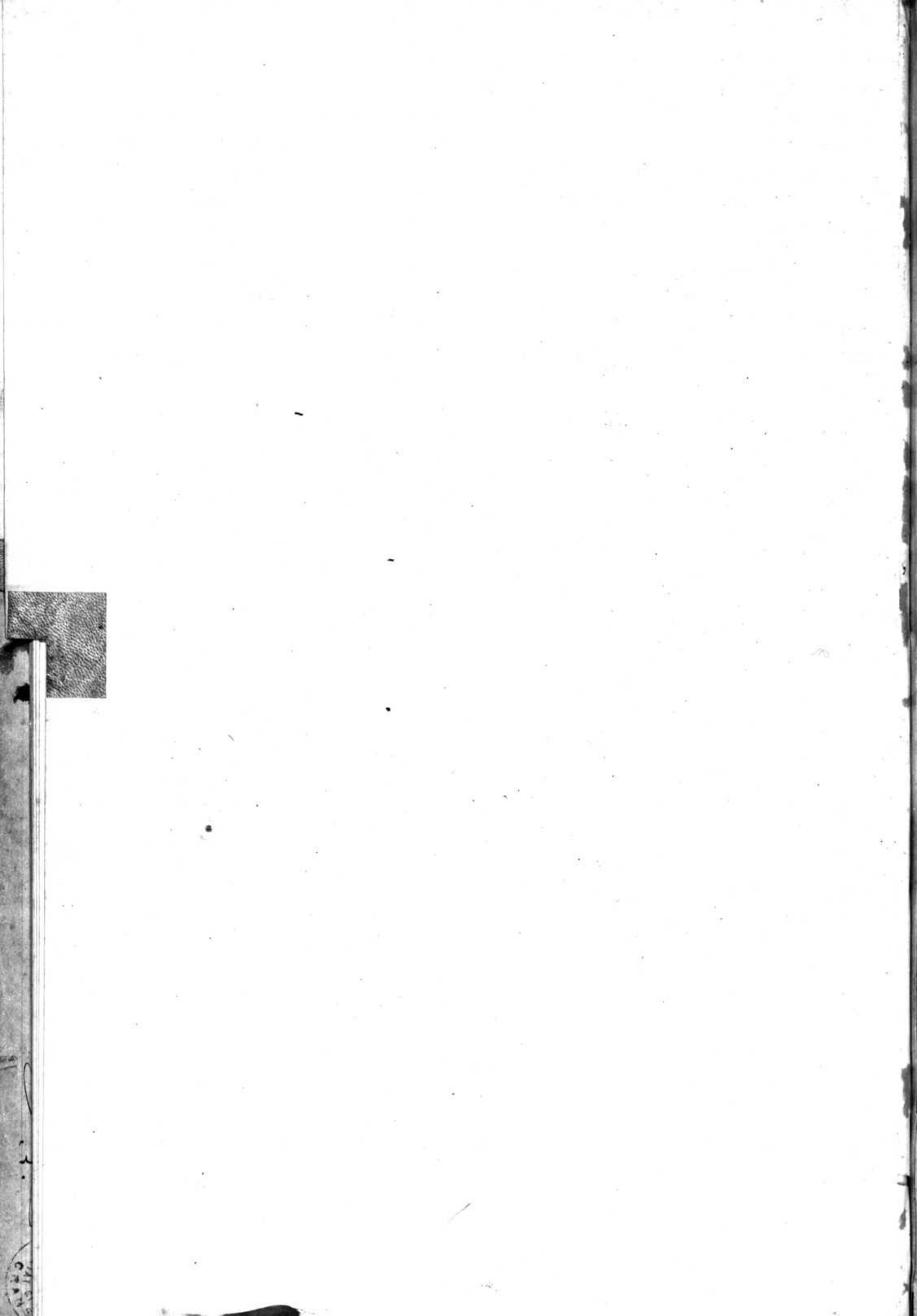
Folios

22 Stäzermann et Delessert
43 Körner et Cosentini
106 Kuslig et Oggier
110 " et Pettel

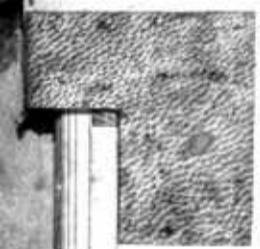


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

40. Secoultre et Kullier
67 Laval et Muller
96 Suguiens et Baud
115 Sacria et Blanc
147 Samberg et Panissod
182 Secoultre et Brocard



- 1 Mugnier et Mugnier
 9 Materni et Saugy.
 12 Nias et Paed in Schisidou
 25 Kennet et Ducet
 48 Mécoux et Hermanjat
 65 Mugnier et Merfin.
 70 Norhardt et Liardon.
 71 Martin et Martin.
 73 Mugnier et Merfin
 79 Masson et Mercier.
 85 Mugnier et Enquet.
 125 Matrat et Dancet.
 137 Mange et Mottier
 141 Muter et Kislig
 145 Mugnier et Griguel
 161 Mayor et Panssoe
 172 Mattette et Huguerin
 185 Montandon et Mandry
 187 Masson et Picon.
 201 Mugnier et Dejoise
 202 Morel et Colin

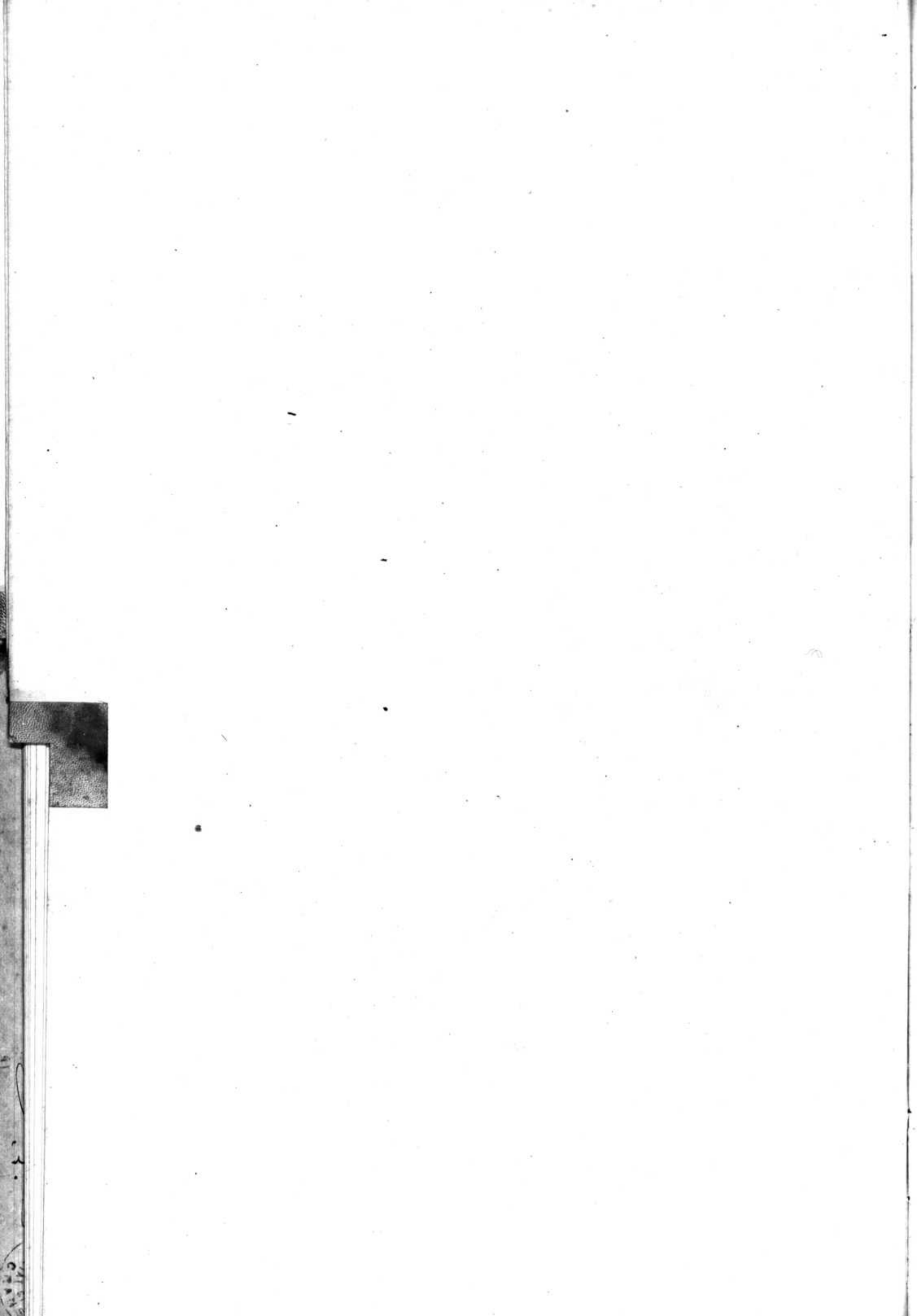


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Folios

50

Verfien et Ducimetere



Folios

21

Olivier et Saugy

99

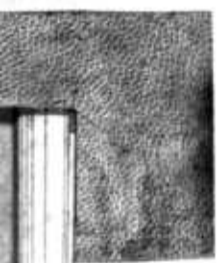
"

et Dufour

117

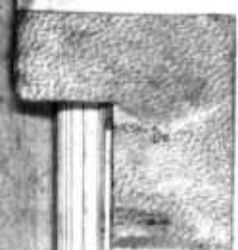
"

et Guignard

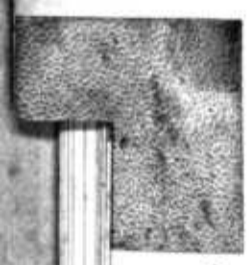


Folios

29. Perona et Prucare.
41. Pica et Coriet.
62. Payot et Croisier.
66. Portay et Metral
94. Pouilly et Marti
123. Pichot et Duin
128. Parisod et Corbas.
162. Pichon et Jousson.
176. Parisod et Gallay
181. Tillet et Reichel
189. Polichot et Goult.
193. Polencourt et Saillard
194. Polletier et Procourt



Handwritten text or markings on the left margin, including a small symbol and the word "CHART" at the bottom.



CHAP.

- 3 Rodrigue et Rochas
11 Ramel et Chevallas
13. Rochas et Chastanet
23 Roth et Pâletoini Goley
33 Raymond et Hocher
35 Rochas et Gelay
61. Rochas et Bilmann
116 Rayrou et Mance
160 Repoue et Pollet
170 Riben et Charbonnet
174 Rebsamen et Riedig
175 Ramel et Terrian
186 Ramel et Liardon
200 Rysse et Pheron

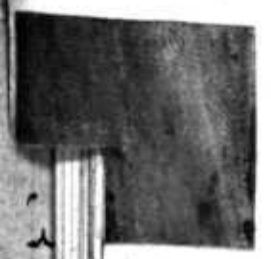


19. Suchet de Diibourjal
58 Sacchier de Burayron.
86 Sinner et Vallotton.
93 Serez de Caboussat.
126 Stoly de Demoinzel
127 Véchard de Meunet
134 Sinner de Demoinzel
135 Saugy de Saugy.
144 Spori et Borlet
150 Spori et Henri.
180 Teun de Filipoff.



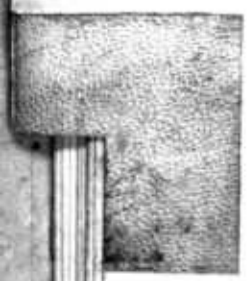
Picon et Perrothon





CHAP.

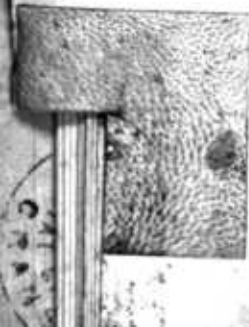
- 17 Vallier et Lecoutre
38 Vallier et Vallier
68 Vallier et Deblie
112 " et Pasche
113 " et Caute.
133 Vallier et Passey
165 Vincent et Allombert.
178 Vallier et Guignard.



Folios
47

Weber et Hoffmann





Folios

16 Zumbernen et Holy.

124 Zumbernen et Plum

